



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 12 mars 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### **20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1145034001

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour un somme maximale de 3 035 871,87\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13340 (4 soumissionnaires)

### **20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1136134003

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, des ententes-cadre conclues avec les firmes Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (CE12 0708), pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques (Montant estimé pour la prolongation: 428 959.28\$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### **20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146019002

Accorder un contrat à Surplec inc., pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater, pour une période de 42 mois - Dépense totale de 858 402,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### **20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146019004

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146019003

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq (5) transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1145281002

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (Montant estimé pour la prolongation : 231 585,52 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1145054001

Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à une somme maximale de 213 238,92 \$, taxes incluses / Approuver l'entente de prolongation entre la Ville de Montréal et Croisières Navark Inc.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1145983002

Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec inc., Safety-Kleen Canada Inc. et Les lubrifiants Sentinel corp., cinq (5) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec l'option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (8 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes: 1 574 830,86 \$ et pour la récupération 195 503,49 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1145035002

Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, afin de tenir compte de diverses demandes de changement, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331007

Conclure avec Lafarge Canada inc., une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé de l'entente: 1 380 044,64 \$, taxes incluses)

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331010

Conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (1 387 897,72 \$) et Lafarge Canada inc. (204 724,49 \$), des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de béton prémélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 1 592 622,21 \$, taxes incluses)

**20.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.014** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135085004

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation d'une année, avec la firme Groupe Lincora inc. pour l'acquisition de classeurs et d'armoires en métal - Appel d'offres public 13-12652 (7 soumissionnaires) - (Montant estimé à 623 365,71 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.015** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822005

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital. Arrondissement: Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 1 960 882,25 \$ (contrat: 1 837 882,25 \$ + incidences: 123 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257705 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.016** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822007

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre. Arrondissement: Lachine. Dépense totale de 901 722,30 \$ (contrat: 764 722,30 \$ + incidences: 137 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 264412 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.017** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822006

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth. Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 6 405 190,48 \$ (contrat: 5 650 130,48 \$ + incidences: 755 060,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 263201 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822075

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, saillies, bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin. Arrondissement: Le Sud-Ouest - Dépense totale de 489 254,49 \$ (contrat: 443 254,49 \$ + incidences: 46 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 263304 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334006

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.020** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822016

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry. Arrondissement : Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 944 584,49 \$ (contrat: 2 657 584,49 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 258004 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1144551002

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal secteur Est. Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses (contrat 8 851 619,88 \$ + incidences 133 000,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.022** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822004

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec Inc., pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est. Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 7 445 607,65 \$ (contrat: 6 626 607,65 \$ + incidences: 819 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225904 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.023** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822008

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 284 799,24 \$ (contrat: 1 994 253,80 \$ + incidences: 290 545,44 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 267801 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.024** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.025** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.026** Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140461002

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.027** Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131029006

Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.028** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.029** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134386001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à des fins d'assemblage commerciales, à la Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., une ruelle située à l'est de la 9e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 11 970 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 092 812 du cadastre du Québec

**20.030** Immeuble - Aliénation

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130521001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la «COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE», à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant localisé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables

**20.031** Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135840003

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 m<sup>2</sup> situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2014 au 28 février 2019 - Dépense totale de 554 226,02 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants



**20.032** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1142912001

Accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut, pour l'année 2014, en provenance du budget de fonctionnement

**20.033** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141197001

Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014

**20.034** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141197002

Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et à la Biennale de Montréal afin de contribuer à la promotion des événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014

**20.035** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1140340001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 26 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.003

**20.036** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1136352002

Accorder un soutien financier de 35 000 \$ annuellement pendant 4 ans (de 2014 à 2017) à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.037** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique -  
1146352002

Attribuer une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.038** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique -  
1146352001

Attribuer quatre (4) bourses totalisant la somme de 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre (4) projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134815004

Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133231034

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1143710001

Autoriser la SHDM à acquérir le lot 4 499 009 du cadastre du Québec (lot C-1b), pour la somme maximale de 3,32 M\$, en vue du développement d'un projet social, abordable et d'économie sociale dans les Bassins du Nouveau Havre et à revendre les nouveaux lots à être créés pour chaque partie du projet aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Finances , Bureau du directeur principal - 1133843005

Autoriser M. Raoul Cyr, directeur, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu, en remplacement de M. Robert Lamontagne

**30.005** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140942003

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités (UMQ) - Montant estimé à 1 122,85 \$

**30.006** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843003

Ratifier la dépense relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant: 163,26 \$

**30.007** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843004

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 11 et 12 février 2014, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Montant: 125,53 \$

**30.008** Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1146428001

Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.009** Budget - Autorisation de dépense

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1144631002

Autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agile du frêne.

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.011** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1144834001

Approuver la dépense relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, et de Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti - Montant estimé : 7 323,49 \$

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1130449011

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du 2e étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1141361002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1131238003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

### 40.004 Règlement - Emprunt

CG Eau , Direction - 1130865001

Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du programme de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.005 Règlement - Emprunt

CG Eau , Direction - 1140865001

Adopter un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141159001

Dépôt des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 60.002 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1146467001

Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil jeunesse de Montréal

### 60.003 Dépôt

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1141887001

Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

*Mention spéciale :* Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 17 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 23 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 23 |



CE : 10.002

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1145034001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour un somme maximale de 3 035 871,87\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13340 - 4 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1- d'accorder à **Groupe de sécurité Garda senc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 035 871,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-13340, et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-14 12:14

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145034001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour un somme maximale de 3 035 871,87\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13340 - 4 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Toujours unique au monde après 20 ans d'existence, le Biodôme, littéralement « maison de la vie », est un chef-d'œuvre technologique. Ses systèmes de support à la vie permettent de reproduire fidèlement, sous un même toit, 5 écosystèmes des Amériques : la forêt tropicale humide, l'érablière des Laurentides, le Golfe du St-Laurent, les côtes du Labrador et les îles subantarctiques. Grâce à un aménagement intégrant paysages, animaux et végétaux, le Biodôme invite le visiteur à partir en pleine nature sur un sentier riche en surprises et en sensations, mettant en valeur 750 espèces végétales et 230 espèces animales. En plus des écosystèmes, la salle de découvertes Naturalia, les salles d'animation, les aires de restauration, le vestiaire et la boutique sont dédiés aux visiteurs. D'autres secteurs réservés au personnel incluent notamment la billetterie, les bureaux, les laboratoires, la clinique vétérinaire, les salles mécaniques et les entrepôts.

Le Planétarium Rio Tinto Alcan a ouvert ses portes le 6 avril 2013. Outre son architecture spectaculaire et écoresponsable où l'aluminium occupe une place de choix, le Planétarium Rio Tinto Alcan innove avec une approche de l'astronomie totalement inédite. Les équipements à la fine pointe de la technologie qu'utilise le Planétarium Rio Tinto Alcan sont gage d'une expérience unique pour le public. Au-delà des informations astronomiques qu'offre généralement ce type d'institution, ce lieu fait le lien entre le ciel et la vie, par les sciences bien sûr, mais aussi par l'art et la poésie. Une démarche innovante qui le positionne comme un précurseur sur le plan international.

Le Biodôme accueille près de 800 000 visiteurs par année et le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan a accueilli en 2013 près de 300 000 visiteurs.

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces. Aussi, ils sont dépendants physiquement, notamment en ce qui a trait aux différents systèmes de surveillance, service de sécurité et c'est ce qui confirme la nécessité d'avoir un seul fournisseur de sécurité pour les deux institutions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0125 - 26 février 2013; CE 130145 13 février 2013  
Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$ pour la prolongation du contrat octroyé à «Groupe de sécurité Garda inc» (#1135034001).

CM12 0201 - 19 mars 2012; CE12 0229 - 22 février 2012  
Autoriser une dépense additionnelle 762 284,25\$ pour la prolongation du contrat octroyé à «Groupe de sécurité Garda inc» (#1125034001).

CM110082 - 22 février 2011; CE110131 - 9 février 2011  
Octroyer un contrat à «Groupe de sécurité Garda inc.» pour la fourniture de service de sécurité au Biodôme de Montréal pour une période de 12 mois au montant de 754 762,24\$ (#1105034003).

CE05 1977 - 5 octobre 2005  
Octroyer un contrat à la firme Sécurité & Investivation Cartier Ltée pour la fourniture de service de sécurité au Biodôme pour une période de 60 mois au montant de 2 961 372,54\$.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objectif d'octroyer un contrat pour des services complets de gardiennage au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan en tenant compte des spécificités suivantes : Concept architectural unique, présence d'un cheptel animalier (230 espèces animales), un nombre important de visiteurs à toute heure de la journée qui requiert la présence d'agents de sécurité 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Le Biodôme et le Planétarium mettent à la disposition du grand public et des groupes scolaires une programmation diversifiée. Reconnu comme étant un milieu d'éducation, nous offrons annuellement à plus de 120 000 jeunes des animations scolaires, des nuits au Biodôme, des camps de jour, des spectacles en soirée, etc.

Pour notre clientèle touristique, nous offrons davantage une programmation en lien avec nos écosystèmes avec des soirées événementielles au Planétarium. Plus 1 200 000 visiteurs circulent sur le site Biodôme/Planétarium Rio Tinto Alcan.

L'équipe de sécurité a pour mandat :

- D'assurer la sécurité des visiteurs et des employés.
- De mettre en place différents protocoles pour les mesures d'urgence pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan.
- De protéger les actifs de la ville, particulièrement une surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes (clinique vétérinaire, sous-sol, écosystèmes, animaux, etc.) 24 h sur 24.

La complexité reliée à la tâche de surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes et du nouveau bâtiment Planétarium Rio Tinto Alcan exige une connaissance approfondie des lieux et des types d'intervention à effectuer :

- Établi des plans de sécurité et des procédures d'évacuation.
- Élabore des protocoles d'intervention en cas de chute dans un habitat.
- Procède à des évaluations de risques associés aux collections vivantes (caïmans, loutres, primates, oiseaux).
- Met à niveau les protocoles d'intervention en cas d'invasion d'animaux, etc.
- Met en place les procédures et les interventions à effectuer lors des alarmes intrusion et vandalisme.

Au niveau des opérations quotidiennes:

- Assurent la sécurité de tous les visiteurs et accompagnent les visiteurs pour toute urgence.
- Effectuent les patrouilles extérieures, particulièrement le stationnement.
- Accompagnent le personnel pour le transport de valeurs, etc.

Les employés de sécurité sont les premiers intervenants en matière de premiers soins et sont tous formés pour les interventions en maniement du matériel de lutte aux incendies.

## JUSTIFICATION

Le présent contrat couvre une période de 36 mois comparativement au contrat précédent de 12 mois. En 2013, nous avons demandé un prolongement de contrat afin d'évaluer deux scénarios soit de confier la sécurité en régie ou de donner un contrat à l'externe.

Les négociations avec le syndicat des cols bleus (SCFP) ne se sont pas avérées concluantes. Les coûts de main-d'oeuvre demeurent plus élevés d'au moins 30 % par rapport à l'entreprise privée.

Pour 2014, la même évaluation comparative des coûts démontre que l'écart se maintient entre les services de la Ville et l'entreprise privée. Ces données proviennent du Bureau de la Sécurité de la Ville de Montréal.

| <b>Évaluation Contrat VS Ville - pour une année de service (2014)</b> |                       |                                   |                        |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|------------------------|
| <b>Contrat externe</b>                                                |                       |                                   |                        |
| <b>Salaires</b>                                                       | <b>Heures / année</b> | <b>Taux horaire - Tout inclus</b> | <b>total</b>           |
| Agent de sécurité                                                     | 23 481                | 23,43 \$                          | 550 159,83 \$          |
| Lieutenants                                                           | 9 400                 | 26,09 \$                          | 245 246,00 \$          |
| Responsable (Capitaine)                                               | 2 080                 | 28,17 \$                          | 58 593,60 \$           |
| <b>Totaux</b>                                                         | <b>34 961</b>         |                                   | <b>853 999,43 \$</b>   |
| <b>Même scénario ACTUEL au coût de la Ville</b>                       |                       |                                   |                        |
| <b>Salaires</b>                                                       | <b>Heures / année</b> | <b>Taux horaire - Tout inclus</b> | <b>total</b>           |
| Agent de sécurité - classe 2                                          | 23 481                | 41,31 \$                          | 970 000,11 \$          |
| Chef d'équipe                                                         | 9 400                 | 42,43 \$                          | 398 842,00 \$          |
| Responsable (Sergent)                                                 | 2 080                 | 66,70 \$                          | 138 736,00 \$          |
| <b>Totaux</b>                                                         | <b>34 961</b>         |                                   | <b>1 507 578,11 \$</b> |
| <b>Écart de</b>                                                       | <b>653 578,68 \$</b>  |                                   |                        |

Le contrat de sécurité actuel prendra fin le 4 mars 2014. L'appel d'offres public no.13-13340 préparé par la Direction de l'approvisionnement a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO.). La révision complète de l'offre de sécurité du Biodôme, l'arrivée du Planétarium, l'exercice d'optimisation des ressources et la difficulté de mettre en place un comité de sélection (disponibilité) ont occasionné des délais supplémentaires (20 jours) pour l'octroi du nouveau contrat.

Après vérifications requises des soumissionnaires par la direction de l'approvisionnement, les quatre soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de

sélection. Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Garda Senc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis. Il y a eu sept (7) preneurs du cahier de charges et quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur bordereau de soumission. Deux (2) firmes n'ont pas obtenu la note intérimaire de passage de 70 % requis au processus et ont été éliminées par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Garda Senc. a obtenu le plus haut pointage du processus de sélection. Il n'a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation pré approuvée par le comité exécutif.

Quatre (4) firmes ont soumissionné à l'appel d'offres et deux d'entre elles n'ont pas obtenu la note intérimaire de passage (70 %).

| <b>Firmes</b>                                                                                                                               | <b>Pointage intérimaire</b> | <b>Pointage final</b> | <b>Prix (36) mois (taxes incluses)</b> | <b>Rang</b>     | <b>Total (taxes incluses)</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Corps Canadien Commissionnaires                                                                                                             | 80 %                        | 4,27                  | 3 046 364,78 \$                        | 2e rang         | 3 046 364,78 \$               |
| <b>Groupe de sécurité Garda senc.</b>                                                                                                       | <b>84 %</b>                 | <b>4,44</b>           | <b>3 035 871,87 \$</b>                 | <b>1er rang</b> | <b>3 035 871,87 \$</b>        |
| IN4 Gardiennage et Sécurité                                                                                                                 | 47,75 %                     |                       |                                        | Non conforme    |                               |
| Neptune Security inc.                                                                                                                       | 25,88 %                     |                       |                                        | Non conforme    |                               |
| Dernière estimation réalisée à l'interne                                                                                                    |                             |                       | 3 070 373,84 \$                        |                 | 3 070 373,84 \$               |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                                                                                  |                             |                       |                                        |                 | 34 501,97 \$                  |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)                                                                                   |                             |                       |                                        |                 | - 1,12 %                      |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)<br>(2e meilleure note finale - adjudicataire)                      |                             |                       |                                        |                 | 10 492,91 \$                  |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)<br>(2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire X 100 |                             |                       |                                        |                 | 0,3456 %                      |

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne démontre une bonne évaluation du marché.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat est de 3 035 871,87\$ (taxes incluses) pour une période de 3 ans (36 mois). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Pour 2014, les crédits requis sont déjà prévus au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous devons obligatoirement assurer la sécurité du public des employés et des deux bâtiments. Sans service de gardiennage, le Biodôme et le Planétarium ne pourraient tout simplement pas être ouverts au public, ce qui occasionnerait des pertes de revenus

importantes. Rappelons également qu'une protection des actifs de la Ville est nécessaire et qu'une surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes (cheptel animalier, écosystème, clinique vétérinaire, sous-sol) est essentielle au Biodôme et ce, 24 heures sur 24.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun plan de communication n'est prévu à cette étape.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat à compter 24 mars 2014 et ce, pour une période de 36 mois.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion (Francine COLLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne BOISVERT  
c/d accueil & animation

### **ENDOSSÉ PAR**

Rachel LÉGER  
chef du biodome

Le : 2014-01-30





**Dossier # : 1136134003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, des ententes-cadre conclues avec les firmes Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (CE12 0708), pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques- (Montant estimé pour la prolongation: 428 959.28\$, taxes incluses). |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la prolongation des ententes-cadre conclues avec les firmes Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. -Staples Advantage Canada- (CE12 0708) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques, pour une période de douze (12) mois, du 17 mai 2014 au 16 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions de l'appel d'offres 11-11844;
2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-17 15:34

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136134003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires,des ententes-cadre conclues avec les firmes Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (CE12 0708), pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques- (Montant estimé pour la prolongation: 428 959.28\$, taxes incluses). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Ville utilise une quantité importante de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques. L'entente d'approvisionnement actuelle, d'une durée initiale de 24 mois suite à l'appel d'offres 11-11844, sera échue le 16 mai 2014. Cet appel d'offres incluait une clause permettant à la Ville d'étendre la validité de l'entente pour une période de douze (12) mois supplémentaires. Ainsi, la prolongation sera effective à partir du 17 mai 2014 pour se terminer le 16 mai 2015. Le présent dossier a pour objet de recommander de se prévaloir de cette option aux mêmes termes et conditions. Les consommations des ententes présentement en vigueur sont rendues à : Produits Sany inc.: 369 983,62 \$ et Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage Canada): 349 549,51 \$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0708- 16 mai 2012 - Conclure avec les firmes Produits Sany inc. (259 798,28 \$) et la firme Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage Canada) (332 296,56 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques pour une période de deux ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 11-11844 (10 soumissionnaires)

CG08 0526- 28 octobre 2008 - Conclure avec la firme Dist. P.R.I. une entente-cadre pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papier hygiéniques pour une période de 3 ans suite à l'appel d'offres 08-10696.

CG07 0387- 25 octobre 2007- Autoriser la prolongation de l'entente-cadre, pour une période de douze mois conclue avec AVS Distribution (CE05 0629) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, de papier hygiéniques et de sacs à ordures

CE05 0629- 13 avril 2005 - Conclure avec la firme AVS Distribution (1 150 249\$) une entente-cadre pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, de papier hygiéniques et de sacs à ordures pour une période de 24 mois suite à l'appel d'offres 05-8310.

## DESCRIPTION

Prolongation de l'entente pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques pour répondre aux différents besoins des arrondissements et des services corporatifs. Suite à l'adoption de la présente résolution, les deux (2) ententes actuelles seront prolongées pour une période de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

## JUSTIFICATION

En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, la prolongation de l'entente permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter sa stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché.

Une analyse est requise afin de bien cibler les besoins des usagers municipaux et le moyen le plus approprié d'y répondre ( gamme de produits, type de distribution souhaitable, etc.)

Une consultation des principaux usagers sera également effectuée durant cette période.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du contrat initial pour une période de 24 mois avec Produits Sany inc. était de 259 798 \$ incluant les taxes. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 224 002,39 \$, taxes incluses pour la prolongation de cette entente. La consommation réelle est supérieure à l'estimé anticipé de 2011, l'estimé calculé pour l'année de prolongation se base donc maintenant sur la consommation réelle des 18 derniers mois.

L'estimé de 2011 était basé sur les consommations antérieures (à 2011) alors que la Politique d'approvisionnement n'était pas implantée, et n'obligeait pas encore la consommation sur les ententes de la Direction de l'approvisionnement. Certaines unités d'affaires qui ne consommaient pas sur l'entente concernée ont donc dû y adhérer depuis son instauration. Une augmentation de la consommation totale sur celle-ci en résulte alors.

La valeur du contrat initial pour une période de 24 mois avec Corporate Express Canada inc. était de 332 296 \$ incluant les taxes. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 204 956,89 \$, taxes incluses pour la prolongation de cette entente.

Il est à noter que ces montants ne représentent qu'un potentiel d'approvisionnement et que la dépense réelle sera imputée au budget des divers services ou arrondissements au fur et à mesure de leur utilisation. Les consommations des ententes présentement en vigueur sont rendues à : Produits Sany inc.: 369 983,62 \$ et Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage Canada): 349 549,51 \$

| nom des firmes | consommation<br>20 mois | estimé total taxes incluses<br>12 mois | montant total du contrat<br>initial et de la prolongation |
|----------------|-------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| sany           | 369 983,62 \$           | 224 002,39 \$                          | 593 986,01 \$                                             |
| staples        | 349 549,51 \$           | 204 956,89 \$                          | 554 506,40 \$                                             |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces ententes-cadres rendent accessible une gamme de produits d'entretien écologiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la prolongation de l'entente, à court terme, le processus d'approvisionnement pour ces produits obligerait la négociation à la pièce de ces items, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume actuellement possibles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux arrondissements et services corporatifs pour les informer de la prolongation de ces ententes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à la résolution, émission d'ententes-cadres amendées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article #5 des 'clauses particulières' de l'appel d'offres 11-11844 prévoyait la possibilité d'étendre la validité de l'entente pour une période de douze (12) mois supplémentaires aux mêmes termes et conditions.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence THÉORÊT  
Agente d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard DAGENAIS  
Chef de section

Le : 2014-01-17



**Dossier # : 1146019002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Surplec inc., pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater, pour une période de 42 mois - Dépense totale de 858 402,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 - (3 Soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 858 402,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Surplec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 42 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 175,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12983;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-03 16:29

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1146019002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Surplec inc., pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater, pour une période de 42 mois - Dépense totale de 858 402,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 - (3 Soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Actuellement, à l'usine Atwater, le programme REQUP prévoit l'acquisition d'équipement regroupé en sept (7) lots de préachat :

- Transformateur d'urgence 40 MVA
- Transformateurs de puissance à sec
- Appareillage de commutation 25 kV
- Appareillage de postes temporaires
- Appareillage de commutation 600 V
- Câblage électrique de 5 kV et 28 kV
- Pompes

De plus, REQUP prévoit trois (3) lots d'exécution de travaux :

- Installation d'appareillage électrique pour le poste temporaire et de la sous-station d'urgence
- Installation mécanique et électrique
- Installation de Interconnexion 1

À ce jour, une des études a démontré la désuétude des équipements électriques de la station de pompage Atwater et une autre étude a conclu, entre autres, à la nécessité d'ajouter un transformateur pour la sous-station électrique d'urgence de l'usine de production Atwater. Ce transformateur assurera la continuité de la production d'eau potable sur le territoire de la ville de Montréal lors de pannes électriques majeures. Il sera alimenté par une source d'énergie produite par une turbine au gaz (Rolls-Royce Canada). Des plans et devis ont donc été réalisés menant à l'achat du transformateur.

L'objectif visé par le présent contrat est la fourniture d'un transformateur 40 MVA, d'essais, de tests en chantier ainsi que l'entreposage temporaire de cet équipement.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 29 mai 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 septembre 2013. Huit (8) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous).

Durant la période d'appel d'offres, des modifications ont été apportées aux dessins, aux devis techniques et aux clauses administratives afin de répondre aux exigences de l'ingénierie et du contentieux. La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

| Calendrier d'émission des addenda |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| #1. 12 juin 2013                  | Report de la date d'ouverture des soumissions le 26 juin 2013. Lors du lancement de l'appel d'offres, il avait été convenu à la DEP que l'ouverture des soumissions de préachats d'équipements électriques serait faite suite à la réception de la lettre d'entente de principe d'Hydro-Québec pour l'alimentation en 25 kV à l'usine Atwater. Cette confirmation a été reçue à la fin du mois de juin 2013.                                                                     |
| #2. 13 juin 2013                  | Précisions techniques concernant les prises de changement de tension sur l'enroulement secondaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| #3. 17 juin 2013                  | Précisions techniques concernant les prises de changement de tension sur l'enroulement primaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| #4. 19 juin 2013                  | Report de la date d'ouverture des soumissions le 5 août 2013. L'explication est la même que pour l'addenda #1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| #5. 10 juillet 2013               | Précision concernant le type de transformateur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| #6. 17 juillet 2013               | Report de la date d'ouverture au 19 août 2013 et ensuite au 16 septembre 2013. Afin de répondre aux nombreuses questions reçues à la veille des vacances de la construction, un addenda est émis pour aviser les entrepreneurs du report de date de dépôt et de l'émission de nouveaux documents à leur retour de vacances. Pour répondre adéquatement et bien compléter les documents d'appel d'offres, l'addenda #6 est émis repoussant la date de dépôt au 16 septembre 2013. |
| #7. 5 août 2013                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| #8. 26 août 2013                  | Émission de document d'appel d'offres afin d'assurer l'inclusion de tous les changements techniques et légales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

L'addenda #8 inclut les modifications sur la durée du contrat estimée initialement de 36 mois. Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une durée approximative de 42 mois à

compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1133 - 7 août 2013 - Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

CG06 0078 - 2 février 2006 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau potable et des stations de pompage.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Surplec inc. pour la fourniture d'un transformateur à l'huile de 40 MVA.

Cet appel d'offres vise la fourniture d'équipement comprenant principalement :

- Fourniture d'un transformateur de 40 MVA;
- Essais et tests lors de la fabrication;
- Entreposage, transport, livraison et manutention des équipements, à l'endroit spécifié dans le devis;
- Rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- Assistance au chantier (mise en service) au personnel de la ville de Montréal;
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la ville de Montréal.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une durée approximative de 42 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services. L'addenda #8 inclut les modifications sur la durée du contrat estimée initialement de 36 mois.

Des dépenses contingentes (colonne 2) de 38 151,23 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût de base des biens et services (colonne 1), ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais imputables à des changements liés à la conception ou à des changements additionnels qui peuvent survenir en cours de fabrication.

Des dépenses incidentes de 57 226,86 \$ taxes incluses, soit 7,5 % du coût de base des biens et services (colonne 1), ont aussi été planifiées pour couvrir les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication qui se feront à l'étranger. À ce titre, notons que le devis prévoit le respect des normes nord-américaines.

## **JUSTIFICATION**



À la suite de l'appel d'offres public 13-12983, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes et trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin.

Il était convenu dans l'appel d'offres que la soumission retenue serait la plus basse conforme qui tiendrait compte du coût d'acquisition du transformateur mais aussi de son coût d'exploitation estimé en énergie. Donc, la soumission qui présente le montant le plus bas à la dernière colonne du tableau, soit la somme du coût total des biens et services et contingences (colonne 3) et du coût d'exploitation en énergie actualisé sur 25 ans (colonne 4), ce qui est aussi en cohérence avec le plan de développement durable de la ville de Montréal.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les 3 soumissionnaires sont conformes et que la firme Surplec inc. présente la soumission la plus basse conforme.

| Soumissionnaires                                                                                                                        | (1)<br>Coût<br>biens &<br>services<br>(incluant<br>taxes) | (2)<br>Contingences<br>(incluant<br>taxes) | (3)<br>Total (1+2)<br>(incluant<br>taxes) | (4)<br>Coût<br>d'exploitation<br>(incluant<br>taxes) | (5)<br>Total (3+4)<br>(incluant taxes) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Surplec inc.                                                                                                                            | 763 024,69 \$                                             | 38 151,23 \$                               | 801 175,92 \$                             | 448 503,34 \$                                        | 1 249 679,26 \$                        |
| MVA Puissance inc.                                                                                                                      | 824 655,66 \$                                             | 41 232,78 \$                               | 865 888,44 \$                             | 513 768,67 \$                                        | 1 379 657,11 \$                        |
| Wesco Distribution<br>- Canada inc.                                                                                                     | 908 819,89 \$                                             | 45 440,99 \$                               | 954 260,88 \$                             | 486 618,29 \$                                        | 1 440 879,17 \$                        |
| Dernière<br>estimation réalisée<br>à l'externe<br>par SNC Lavalin                                                                       | 906 003,00 \$                                             | 45 300,15 \$                               | 951 303,15 \$                             | 417 700,00 \$                                        | 1 369 003,15 \$                        |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                               |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 1 356 738,51 \$                        |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 8,57%                                  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                           |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 191 199,91 \$                          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>(((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100   |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 15,30 %                                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                              |                                                           |                                            |                                           |                                                      | (119 323,89 \$)                        |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>(((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |                                                           |                                            |                                           |                                                      | (8,72 %)                               |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                                    |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 129 977,85 \$                          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            |                                                           |                                            |                                           |                                                      | 10,40 %                                |

L'écart favorable de 8,72 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par SNC Lavalin est à l'intérieur des variations des conditions du marché.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA). L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, Surplec inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une durée approximative de 42 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services. L'addenda #8 inclut les modifications sur la durée du contrat estimée initialement de 36 mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 801 175,92 \$ taxes incluses comprenant un montant de 763 024,69 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile et un montant de 38 151,23 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 858 402,78 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 57 226,86 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication.

La dépense de 858 402,78 \$ taxes incluses soit un coût net de 774 303,57 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2014, 2015 et 2016. La portion prévue pour 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$)                    | Total |
|-------------------------------------|-------|
| Investissements nets                | 774   |
| Réserve de l'eau de l'agglomération | 774   |
| Emprunt net                         | 0     |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mi-avril 2014  
Réunion de démarrage : fin avril 2014  
Livraison des équipements : début 2015  
Essais et mise en service : début 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.  
Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- directive : Confidentialité des estimations des contrats.

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-23

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable



**Dossier # : 1146019004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 - 4 Soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 638 269,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 680,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12973;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-24 13:52

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1146019004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 - 4 Soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Actuellement, à l'usine Atwater, le programme REQUP prévoit l'acquisition d'équipements regroupée en sept (7) lots de préachat :

- Transformateur d'urgence 40 MVA
- Transformateurs de puissance à sec
- Appareillage de commutation 25 kV
- Appareillage de postes temporaires
- Appareillage de commutation 600 V
- Câblage électrique de 5 kV et 28 kV
- Pompes

De plus, REQUP prévoit trois (3) lots d'exécution de travaux :

- Installation d'appareillage électrique pour le poste temporaire et la sous-station d'urgence
- Installation mécanique et électrique
- Installation de Interconnexion 1

À ce jour, une des études a démontré la désuétude des équipements électriques de la station de pompage Atwater et une autre étude a conclu à la nécessité de remplacer les moteurs des pompes de la station Atwater, alimentés actuellement par une tension électrique de 12 kV (kilo volts), par des moteurs alimentés par une tension de 25 kV. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'achat d'équipements électriques pour le poste temporaire de 12 kV. Ce poste temporaire assurera la continuité des opérations pour la production de l'eau potable lors de la transition du 12 kV au 25 kV.

L'objectif visé par le présent contrat est la fourniture d'appareillage électrique 12 kV, d'essais, de tests en chantier ainsi que l'entreposage temporaire des équipements.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 29 mai 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 septembre 2013. Dix (10) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous) afin d'apporter certaines précisions sur le projet. La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

| Calendrier d'émission des addenda |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| #1. 6 juin 2013                   | Ajout d'un plan.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| #2. 12 juin 2013                  | Report de la date d'ouverture des soumissions le 26 juin 2013. Remplacement des documents titrés « Annexe A », des «Clauses techniques spéciales» et des «Fiches techniques électriques». Lors du lancement de l'appel d'offres, il avait été convenu à la DEP que l'ouverture des soumissions de préachats d'équipements électriques serait faite suite à la réception de la lettre d'entente de principe d'Hydro-Québec pour l'alimentation en 25 kV à l'usine Atwater. Cette confirmation a été reçue à la fin du mois de juin 2013. |
| #3. 13 juin 2013                  | Remplacement des documents titrés « Annexe A », des «Clauses techniques spéciales» et des «Fiches techniques électriques».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| #4. 19 juin 2013                  | Report de la date d'ouverture des soumissions le 5 août 2013. L'explication est la même que pour l'addenda #2.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| #5. 11 juillet 2013               | Précisions sur le type d'appareillage et l'entreposage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| #6. 17 juillet 2013               | Report de la date d'ouverture au 19 août 2013 et ensuite au 16 septembre 2013. Afin de répondre aux nombreuses questions reçues à la veille des vacances de la construction, un addenda est émis pour aviser les entrepreneurs du report de date de dépôt et de l'émission de nouveaux documents à leur retour de vacances. Pour répondre adéquatement et bien compléter les documents d'appel d'offres, l'addenda #7 est émis repoussant la date de dépôt au 16 septembre 2013.                                                        |
| #7. 29 juillet 2013               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| #8. 29 août 2013                  | Émission du document d'appel d'offres afin d'assurer l'inclusion de tous les changements techniques et légales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| #9. 6 septembre 2013              | Précisions sur le type d'appareillage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| #10. 16 septembre 2013            | Précision sur la liste des documents requis du fournisseur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1133 - 7 août 2013 - D'autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage électrique 12 kV. Les nouveaux équipements électriques serviront à la réalisation des travaux temporaires requis dans le domaine électrique à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme REQU.

Cet appel d'offres vise la fourniture d'équipements comprenant principalement:

- Fourniture d'équipements 12 kV;
- Fourniture d'outils et d'accessoires pour entretien;
- Essais et tests lors de la fabrication;
- Entreposage, transport, livraison et manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la ville de Montréal;
- Rapports d'inspection et d'essais garantis ainsi que des manuels d'opération et d'entretien;
- Assistance au chantier (mise en service) pour le personnel de la ville de Montréal;
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la ville de Montréal.

Des dépenses contingentes de 29 413,35 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût de la fourniture des équipements, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus. Les contingences serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés à la conception ou à des changements qui peuvent survenir en cours de fabrication.

Des dépenses incidentes de 20 589,34 \$, taxes incluses, soit 3,5 % du prix de base, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication. Par ailleurs, le devis prévoit le respect des normes nord-américaines.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-12973, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes et quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin. Après analyse des soumissions, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que la proposition qui obtient le prix le plus bas provient de la firme MVA Puissance inc.

| Soumissionnaires conformes  | Prix de base<br>(incluant taxes) | Contingences<br>(incluant taxes) | Total<br>(incluant taxes) |
|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| MVA Puissance inc.          | 588 266,98 \$                    | 29 413,35 \$                     | 617 680,33 \$             |
| Wesco Distribution CDA L.P. | 911 573,54 \$                    | 45 578,68 \$                     | 957 152,22 \$             |



|                                                                                                                                                   |                 |              |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Westburne division de Rexel Canada électrique inc.                                                                                                | 1 189 742,90 \$ | 59 487,15 \$ | 1 249 230,05 \$ |
| Automatisation Grimard inc.                                                                                                                       | 1 405 982,14 \$ | 70 299,11 \$ | 1 476 281,24 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.                                                                                     | 760 870,06 \$   | 38 044,08 \$ | 798 914,14 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )                                |                 |              | 1 075 085,96 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>( <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> ) |                 |              | 74,05 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br>( <i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i> )                            |                 |              | 858 600,91 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>( <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> )   |                 |              | 139 %           |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>( <i>la plus basse conforme - estimation</i> )                               |                 |              | (181 233,80 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>( <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> )         |                 |              | (22,69 %)       |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>( <i>la deuxième plus basse - la plus basse</i> )                                     |                 |              | 339 471,89 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>( <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> )            |                 |              | 54,96 %         |

L'écart favorable de 22,69 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par SNC Lavalin inc. s'explique par le fait que les soumissionnaires ont fait appel à des manufacturiers d'équipements différents. Les marchés sont actuellement en forte compétition dans ce secteur manufacturier. Pour ce type d'équipement MVA Puissance inc. s'approvisionne aux États-Unis.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA). L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, MVA Puissance inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 617 680,33 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 588 266,98 \$, taxes incluses, pour la fourniture de l'appareillage d'entrée électrique 12kV et un montant de 29 413,35 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 638 269,67 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 20 589,34 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 638 269,67 \$, taxes incluses, représente un coût net de 575 737,28 \$ lorsqu'elle est diminuée de des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2014, 2015 et 2016. La portion prévue pour 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$)                    | Total |
|-------------------------------------|-------|
| Investissements nets                | 576   |
| Réserve de l'eau de l'agglomération | 576   |
| Emprunt net                         | 0     |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : avril 2014  
Réunion de démarrage : Mi mai 2014  
Livraison des équipements : Début 2015  
Essais et mise en service : Début 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.  
Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- directive : Confidentialité des estimations des contrats.

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-27

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable



**Dossier # : 1146019003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq (5) transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$ taxes incluses<br>- Appel d'offres public 13-12951 - 6 Soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 746 363,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de cinq (5) transformateurs de puissance à sec et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 512,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12951;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-27 11:14

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1146019003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq (5) transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 - 6 Soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Actuellement, à l'usine Atwater, le programme REQUP comporte sept (7) lots de préachat :

- Transformateur d'urgence 40 MVA
- Transformateurs de puissance à sec
- Appareillage de commutation 25 kV
- Appareillage de postes temporaires
- Appareillage de commutation 600 V
- Câblage de 5 kV et 28 kV
- Pompes

De plus, REQUP prévoit trois (3) lots d'exécution de travaux :

- Installation d'appareillage électrique pour le poste temporaire et la sous-station d'urgence

- Installation mécanique et électrique
- Installation de Interconnexion 1

À ce jour, une des études a démontré la désuétude des équipements électriques de la station de pompage Atwater et une autre étude a conclu à la nécessité de remplacer les quatre (4) transformateurs desservant les pompes de la station Atwater, qui est actuellement alimentée par une tension électrique de 12 kV (kilo volts) et qui éventuellement sera alimentée par une tension de 25 kV. Il a aussi été démontré qu'un (1) transformateur additionnel sera requis pour assurer la continuité des opérations durant la période des travaux. Ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'achat de cinq (5) nouveaux transformateurs.

L'objectif visé par le présent contrat est la fourniture de cinq (5) transformateurs, d'essais, de tests en chantier ainsi que l'entreposage temporaire des équipements.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 16 mai 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 septembre 2013. Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous) afin d'apporter certaines précisions sur le projet. La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

| Calendrier d'émission des addenda |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| #1. 17 mai 2013                   | Remplacement des documents titrés « Fiche technique électrique » et « Clauses techniques spéciales ».                                                                                                                                             |
| #2. 23 mai 2013                   | Ajouter à la Section III « Clauses administratives particulières » la clause tirée « Attestation fiscale ».                                                                                                                                       |
| #3. 03 juin 2013                  | Report de la date d'ouverture des soumissions au 26 juin 2013 et ensuite au 5 août 2013. Lors du lancement de l'appel d'offres, il avait été convenu à la DEP que l'ouverture des soumissions de préachats d'équipements électriques serait faite |
| #4. 19 juin 2013                  | suite à la réception de la lettre d'entente de principe d'Hydro-Québec pour l'alimentation en 25 kV à l'usine Atwater. Cette confirmation a été reçue à la fin du mois de juin 2013.                                                              |
| #5. 17 juillet 2013               | Report de la date d'ouverture au 19 août 2013 et ensuite au 16 septembre 2013. Afin de répondre aux nombreuses questions reçues à la veille des vacances de la construction, un addenda est émis pour aviser les entrepreneurs du report de date  |
| #6. 29 juillet 2013               | de dépôt et de l'émission de nouveaux documents à leur retour de vacances. Pour répondre adéquatement et bien compléter les documents d'appel d'offres, l'addenda #6 est émis repoussant la date de dépôt au 16 septembre 2013.                   |
| #7. 29 août 2013                  | Remplacer des sections, des formulaires, un croquis, des annexes, des « Clauses techniques spéciales » et des « Fiche technique électrique ».                                                                                                     |

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1133 - 7 août 2013 - Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq (5) transformateurs à sec. Les nouveaux équipements serviront à la réalisation des travaux requis dans le domaine électrique à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme REQUP.

Cet appel d'offres vise la fourniture d'équipements comprenant principalement:

- Fourniture de 5 transformateurs 10 MVA;
- Essais et tests lors de la fabrication;
- Entreposage, transport, livraison et manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la ville de Montréal;
- Rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- Assistance au chantier (mise en service) pour le personnel de la ville de Montréal;
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la ville de Montréal.

Des contingences de 32 310,10 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût des biens et services, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus. Les contingences serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés à la conception ou à des changements additionnels qui peuvent survenir en cours de fabrication.

Des frais d'incidences de 67 851,21 \$, taxes incluses, soit 10,5 % du coût des biens et services, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication. Les étapes de fabrication se feront à l'étranger ce qui justifie un montant plus élevé pour les frais d'incidences. Par ailleurs, le devis prévoit le respect des normes nord-américaines.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-12951, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes et six (6) d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin inc. Il était convenu dans l'appel d'offres que la soumission retenue serait la plus basse conforme qui tiendrait compte du coût d'acquisition des transformateurs mais aussi du coût d'exploitation estimé en énergie. Donc, la soumission qui présente le montant le plus bas à la dernière colonne du tableau, soit la somme du coût total des biens et services et contingences (colonne 3) et du coût d'exploitation en énergie actualisé sur 25 ans (colonne 4). Ce qui est aussi en cohérence avec le plan de développement durable de la ville de Montréal.

Après analyse des soumissions, il s'avère que le soumissionnaire Westburne inc. 1 ne respecte pas les spécifications techniques demandées, il est techniquement non conforme et les cinq (5) autres soumissionnaires sont conformes des points de vue administratifs et techniques. C'est la firme MVA Puissance inc. qui présente la soumission la plus basse conforme.

| Soumissionnaires conformes | (1)<br>Coût<br>biens &<br>services<br>(incluant<br>taxes) | (2)<br>Contingences<br>(incluant<br>taxes) | (3)<br>Total (1+2)<br>(incluant<br>taxes) | (4)<br>Coût<br>d'exploitation<br>(incluant<br>taxes) | (5)<br>Total (3+4)<br>(incluant taxes) |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| MVA Puissance inc.         | 646 202,03 \$                                             | 32 310,10 \$                               | 678 512,13 \$                             | 981 590,55 \$                                        | 1 660 102,68 \$                        |

|                                                                                                                                        |                 |               |                 |                 |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Surplec inc.                                                                                                                           | 1 399 568,83 \$ | 69 978,44 \$  | 1 469 547,27 \$ | 1 208 818,31 \$ | 2 678 365,58 \$   |
| Westburne inc. 2                                                                                                                       | 1 852 908,36 \$ | 92 645,42 \$  | 1 945 553,78 \$ | 1 380 199,85 \$ | 3 325 753,63 \$   |
| LUMEN Division de Sonepar Inc.                                                                                                         | 1 853 282,03 \$ | 92 664,10 \$  | 1 945 946,13 \$ | 1 380 199,85 \$ | 3 326 145,98 \$   |
| Wesco Distribution - Canada inc.                                                                                                       | 1 898 409,71 \$ | 94 920,49 \$  | 1 993 330,20 \$ | 1 380 199,85 \$ | 3 373 530,05 \$   |
| Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.                                                                          | 2 201 771,25 \$ | 110 088,56 \$ | 2 311 859,81 \$ | 1 420 180,00 \$ | 3 732 039,81 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                 |               |                 |                 | 2 872 779,58 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                 |               |                 |                 | 73,05 %           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                          |                 |               |                 |                 | 1 713 427,37 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100   |                 |               |                 |                 | 103,21 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                             |                 |               |                 |                 | (2 071 937,13) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |                 |               |                 |                 | (55,52 %)         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                                   |                 |               |                 |                 | 1 018 262,90 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            |                 |               |                 |                 | 61,34 %           |

L'écart favorable de 55,52 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée s'explique par le fait que l'estimation était basée sur des prix budgétaires de fournisseurs nord-américain; le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est principalement constitué de biens provenant du marché asiatique pour lequel peu de renseignements étaient disponibles lors de l'estimation.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA). L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, MVA Puissance inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

L'adjudicataire recommandé s'engage à retenir les services de l'ACNOR (Association Canadienne de Normalisation) qui mandatera un inspecteur pour faire la vérification et assurer la certification ACNOR (CSA). L'ACNOR est l'acronyme français du Canadian Standards Association (CSA). La certification CSA indique aux consommateurs, aux détaillants et aux pouvoirs de réglementation que les produits satisfont aux normes pertinentes canadiennes de sécurité, de rendement, d'efficacité énergétique et d'hygiène.



Cette certification est obligatoire pour tous équipements électriques installés et utilisés au Canada.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 678 512,13 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 646 202,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 5 transformateurs de puissances à sec et un montant de 32 310,10 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 746 363,34 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 67 851,21 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 746 363,34 \$, taxes incluses, soit un coût net de 673 240,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2014, 2015 et 2016. La portion prévue pour 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$)                    | Total |
|-------------------------------------|-------|
| Investissements nets                | 673   |
| Réserve de l'eau de l'agglomération | 673   |
| Emprunt net                         | 0     |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mi avril 2014  
Réunion de démarrage : fin avril 2014  
Livraison des équipements : début 2015  
Essais et mise en service : début 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-28

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable



**Dossier # : 1145281002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 231 585,52 \$, taxes incluses). |

Il est recommandé:

1. d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09-11013;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-03-04 08:52

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145281002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 231 585,52 \$, taxes incluses). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 09-11013.

En 2009, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres regroupant bottes et souliers de sécurité pour le SIM. Ceci, afin d'octroyer deux ententes d'une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de douze (12) mois chacune. La firme Antonio Moreau (1984) ltée, adjudicataire pour les souliers de sécurité, avait déjà accepté de prolonger pour les deux (2) périodes de douze (12) mois (CG13 0103). Équipements de sécurité Universel inc., adjudicataire pour les bottes, avait accepté de prolonger pour une période de douze (12) mois, et renouvelle cette fois son acceptation pour la deuxième période de prolongation.

La validité initiale de l'entente couvre la période qui se terminait au 13 décembre 2012. La première prolongation couvre la période qui se terminait le 13 décembre 2013. La deuxième prolongation couvrirait la période se terminant le 13 décembre 2014. La demande de prolongation auprès du fournisseur a été effectuée selon les délais prévus à l'appel d'offres; toutefois, la demande d'autorisation est déposée maintenant, dû à un manque de temps au niveau des ressources pour traiter le dossier promptement. Aucune consommation n'a été faite sur cette entente pendant cette période de temps.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 09-11013 comprennent, entre autres, des prix fixes tels que soumis, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme Équipements de sécurité Universel inc. a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour la deuxième période de douze (12) mois, soit jusqu'au 13 décembre 2014. La demande de la prolongation de la Ville a été transmise au fournisseur le 27 août 2013. Le fournisseur a remis sa confirmation écrite le 11 novembre 2013, suite à une

relance le 5 novembre 2013. Le signataire est M. Peter Forlini, directeur des ventes chez Équipements de sécurité Universel inc. Les copies de demandes et confirmations peuvent être consultées en pièces jointes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0103 25 avril 2013, Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadre conclues avec Équipements de sécurité Universel inc. et avec Antonio Moreau (1984) ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal. (CG09 0287) (Montant estimé pour la prolongation de 2 ententes 437 923,81 \$).

CG09 0287 27 août 2009, Conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture de bottes de sécurité (montant estimé 733 405,31\$ tx inc.) et avec Antonio Moreau (1984) ltée pour la fourniture de souliers de sécurité (montant estimé 430 882,25\$ tx inc.) pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11013 (5 soum.)

CG06 0493 13 décembre 2006, Octroi de contrat à Antonio Moreau (1984) inc. (Bottes de sécurité) pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé 666 197,28\$ tx inc.).

## **DESCRIPTION**

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de bottes de sécurité pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause 9 des clauses particulières de l'appel d'offres no. 09-11013.

## **JUSTIFICATION**

Les articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SIM, conformément aux annexes des conventions collectives et des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette distribution rejoint l'ensemble des pompiers de l'agglomération, qui sont au nombre approximatif de 2430 pompiers. Ces bottes de sécurité sont fabriqués au Québec.

Le prix unitaire des bottes est de 129,95 \$ / paire .

|                                                                |                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Montant initialement estimé                                    | 733 405,31\$ taxes incluses                                                      |
| Montant supplémentaire estimé<br>1 <sup>ère</sup> prolongation | 239 205,43\$ taxes incluses                                                      |
| Montant consommé à ce jour                                     | 814 593,36\$ taxes incluses                                                      |
| Consommation en pourcentage                                    | Consommé à ce jour : 84%<br>2010 : 23%<br>2011 : 19%<br>2012 : 24%<br>2013 : 18% |
| Montant supplémentaire estimé 2 <sup>e</sup> prolongation      | 231 585,52\$ taxes incluses                                                      |

La prolongation de cette entente permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, dont une économie d'au moins 8 % par rapport aux prix actuels sur le marché pour ce type de produit, la prolongation de cette entente permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie comprend l'évaluation de regroupement éventuel

avec des pièces d'équipements similaires qui pourraient répondre à diverses clientèles. Le cas échéant, la prolongation permet une meilleure flexibilité pour la prochaine relance. Elle permettra également au requérant de réévaluer son besoin suite à l'évolution des produits sur le marché.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Chaque pompier dispose d'un nombre fixe de points avec lesquels il sélectionne des pièces parmi une gamme déjà déterminée. Aucune dépense additionnelle n'est prévue à ce chapitre.

Montant estimé pour la période de prolongation:

201 422,50 \$ + 10 071,13 \$ TPS (5 %) + 20 091,89 \$ TVQ (9.975 %) = 231 585,52 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respecter la convention collective en vigueur ainsi que la santé et la sécurité du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de cette entente – cadre, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Pascale GAMACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystel DOUCET  
AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-04

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles



**Dossier # : 1145054001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement ,<br>Division de la gestion des grands parcs , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à une somme maximale de 213 238,92 \$, taxes incluses. Approuver l'entente de prolongation entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à une somme maximale de 213 238,92 \$, taxes incluses.
2. d'approuver l'entente de prolongation entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.



**Signataire :**

Mario CICIOLI

---

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1145054001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à une somme maximale de 213 238,92 \$, taxes incluses. Approuver l'entente de prolongation entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal offre différents services de navettes fluviales via des bateaux-passeur sur le fleuve Saint-Laurent et sur le lac Saint-Louis. Ces services relient des aménagements et des activités liés à la thématique du fleuve Saint-Laurent et des autres plans d'eau qui ceignent Montréal. Ils desservent une clientèle principalement composée de cyclistes et sont un important lien entre le réseau cyclable de Montréal et ceux des autres villes de la Communauté métropolitaine de Montréal situées en rive du fleuve Saint-Laurent.

Le parc de la Promenade-Bellerive est un parc linéaire de plus d'un kilomètre de long en rive du fleuve Saint-Laurent qui représente une grande fenêtre sur l'eau dans l'est de l'Île. Le service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville est offert depuis 19 ans, les fins de semaine et les jours fériés.

Depuis que le service de bateau-passeur est en place, il a toujours été délégué à l'entreprise privée étant donné sa spécialisation.

En février 2013, la Ville a procédé à un appel d'offres public. Le marché étant très petit dans ce domaine, une seule firme a déposé une soumission. Croisières Navark inc. a été le seul

soumissionnaire conforme. Le dossier décisionnel d'octroi de contrat a été présenté au conseil d'agglomération pour son approbation et octroyé le 25 avril 2013.

Le contrat d'une durée de 1 an, du 3 mai 2013 au 2 mai 2014, s'élève à 106 133,42\$, taxes incluses, et comporte une clause de prolongation optionnelle d'un an, prévue à l'article 19 des clauses administratives spéciales, aux mêmes termes et conditions ainsi qu'un ajustement des prix unitaires à l'indice des prix à la consommation (IPC).

La Direction des grands parcs et du verdissement souhaite continuer à offrir ce service de bateau-passeur en 2014 et se prévaloir de cette clause de prolongation, du 3 mai 2014 au 2 mai 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0122 - 25 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-6538.

CE12 0739 - 23 mai 2012 - Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin et le 3 septembre 2012 pour une somme maximale de 86 921,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 12-12030 - (1 soumissionnaire).

CE12 0280 - 7 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et celui de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin 2012 et le 3 septembre 2012.

CE11 0820 - 8 juin 2011 - Octroyer un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 24 juin et le 5 septembre 2011, pour une somme maximale de 80 886,75 \$. Appel d'offres sur invitation no 11-11650 (1 soumissionnaire conforme).

CG10 0237 - 17 juin 2010 - Accorder un soutien financier de 91 175 \$ à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB) afin de maintenir le service d'opération de navette fluviale reliant la Promenade-Bellerive et l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période du 24 juin au 6 septembre 2010 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le service de bateau-passeur, entre le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron, permet à la clientèle montréalaise de cyclistes et de promeneurs d'accéder au parc national des Îles-de-Boucherville.

Le contrat comprend la fourniture et le service de bateau-passeur durant la période estivale 2014, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toute dépense d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, d'entretien, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et des passerelles.

## **JUSTIFICATION**

En 2013, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), gestionnaire du parc national des Îles-de-Boucherville, prévoyait faire des aménagements dans ce secteur en 2014, de ce fait l'utilisation de leur quai situé à l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville était impossible. Toutefois, les aménagements prévus en 2014 n'auront pas lieu, faisant en sorte que la SÉPAQ a revu l'entente et décidé de surseoir d'une année supplémentaire, permettant ainsi à la Ville de Montréal d'utiliser leur quai en 2014 aux mêmes conditions.

Cette prolongation permettra d'amorcer certains enjeux qui pourraient être en discussion avec différents partenaires dans l'entente inter municipal, dont la Ville de Longueuil.

La période d'opération du service de bateau-passeur en 2014 sera de 25 jours et se déroulera sur 11 fins de semaine les samedis et dimanches du 21 juin 2014 au 1er septembre 2014, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 1er juillet et 1er septembre.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes pour cette période de renouvellement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat initial est d'une durée d'un an, du 3 mai 2013 au 2 mai 2014, et la prolongation s'étalera sur la période allant du 3 mai 2014 au 2 mai 2015.

Pour la saison estivale 2014, le montant des services ne dépassera pas 107 105,50 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le réseau cyclable pan-montréalais qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissement à la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs - section Est.

L'indice des prix à la consommation (IPC) appliqué aux prix unitaires, est celui du mois de décembre 2013, tel que prévu aux documents d'appel d'offres.

Les crédits pour ce contrat ont été réservés par la demande d'achat numéro 324951.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'était pas prolongé, le service de navette ne pourrait pas être offert aux usagers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin du contrat actuel : 2 mai 2014.

Date de prolongation du contrat : 3 mai 2014 au 2 mai 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Celine D'AOUST  
Conseillère analyse et contrôle de gestion  
Division de la gestion de l'entretien et des  
opérations grands parcs

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-13

Guylaine PARR  
C/d gestion de l'entretien et des operations  
grands parcs

CE : 20.008

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1145983002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec inc., Safety-Kleen Canada Inc. et Les lubrifiants Sentinel corp., cinq (5) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec l'option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 - (8 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes: 1 574 830.86 \$ et pour la récupération 195 503.49 \$, taxes incluses) |

Il est recommandé au comité exécutif :

1- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune à compter de leurs émissions, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus et joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

| <b>Firme</b>                                    | <b>Groupe d'article / article</b> |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) | 1, 4 – articles 64                |
| Les lubrifiants Sentinel Corp.                  | 3, 4 – articles 63 et 65          |
| Safety-Kleen Canada Inc.                        | 5                                 |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture

sur demande de lubrifiants dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder à Safety-Kleen Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-03-04 10:39

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145983002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec inc., Safety-Kleen Canada Inc. et Les lubrifiants Sentinel corp., cinq (5) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec l'option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 - (8 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes: 1 574 830.86 \$ et pour la récupération 195 503.49 \$, taxes incluses) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées. Ces biens et services sont requis, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville. Tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), une publication a été réalisée au moyen du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et du journal « La Presse ».

Le délai de réception des soumissions a été de 17 jours incluant les dates de publication et d'ouverture.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été produit dans le cadre de cet appel d'offres.

Pour les derniers contrats, la valeur totale monétaire des lignes de bon de commande qui ont été liées aux ententes contractuelles et permanentes a été de 515 052.40 \$ incluant les taxes. Ces ententes excluaient la fourniture des antigels, la récupération des huiles usées et elles encadraient seulement 30 % des types et formats d'huile inclus dans le présent appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0007 - 31 janvier 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective avec Safety Kleen Canada Inc. (CG09 0276), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés – Appel d'offres public 09-10905 - (montant estimé de l'entente : 225 000.00 \$)

CE10 0510 - 14 avril 2010 - Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande d'huiles et de lubrifiants d'équipements motorisés conclue avec Ultramar ltée en faveur de Total Lubrifiants Canada inc., pour le reste de l'entente et ce, rétroactivement au 1er mars 2010, selon les mêmes termes et conditions. Référence CE09 1236.

CG09 0276 - 27 août 2009 - Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trente-six mois, avec Safety-Kleen Canada Inc., pour la fourniture sur demande d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés - Appel d'offres public 09-10905 (4 soumissions) - (montant estimé de l'entente : 802 156.06 \$)

CE09 1236 - 29 juillet 2009 - Conclure deux ententes-cadres avec Safety-Kleen Canada Inc. (Groupe 2)(montant estimé de l'entente : 168 875.74 \$) et Ultramar limitée (Groupe 3) (montant estimé de l'entente : 105 945.47 \$), d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'huiles et lubrifiants d'équipements motorisés - Appel d'offres public 09-10905 (4 soumissions)

CO01 00893 - 19 avril 2001- Octroi des commandes pour la fourniture d'huiles et de lubrifiants suite à l'appel d'offres public #01-7099.

## **DESCRIPTION**

Conclure des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lubrifiants, graisses, antigels et pour la récupération des huiles usées. Ces ententes seront valides pour une période de trente-six (36) mois à partir de la création des ententes suivant les autorisations d'octroi. Toutefois, à la fin des périodes de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer des options de prolongations, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de deux prolongations. Les périodes de validité des ententes et les options de prolongation ont été établies afin de ne pas avoir à retourner constamment en processus d'appel d'offres, avoir une stabilité d'approvisionnement avec des fournisseurs et conserver une ouverture potentielle sur le marché à moyen terme.

Les huiles proposées de type re-raffinées sont acquises par la Ville depuis plusieurs années. Elle respecte les exigences des fabricants et/ou spécifications API (Américan Pétroleum Institue). L'utilisation de ces huiles n'affecte pas les garanties des véhicules et appareils du parc motorisé.

Les montants d'achat prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville et tiennent en compte la demande anticipée des nouveaux produits actuellement disponibles sur le marché.

Comparativement à l'appel d'offres précédent, le groupe d'articles 1 - Antigels et groupe d'article 5 – Récupération des huiles usées, ont été intégrés dans l'appel d'offres. De plus, le nombre d'articles composant les groupes a été augmenté pour bien refléter la consommation de tous les types et formats de produit acquis par la Ville.

L'ajout de la récupération des huiles usées dans l'appel d'offres sera très profitable économiquement pour la Ville. En effet, les unités d'affaires n'auront pas à payer pour la récupération, mais plutôt le contraire. L'adjudicataire devra payer à la Ville, selon le prix unitaire soumis, chaque litre d'huile utilisé en vrac récupéré. L'adjudication du groupe d'article 5 est basée selon le meilleur prix offert pour l'achat des huiles usées à la Ville. Suivant

l'utilisation des huiles par la Ville, ces dernières sont récupérées et entreposées dans des réservoirs. Par période, la firme adjudicataire procédera à la cueillette de celles-ci et émettra un chèque selon les quantités récupérées et selon le prix au litre soumis. La firme qui récupère les huiles traite ces dernières afin de leur donner une nouvelle vie et les réintègre par la suite dans le marché. Ces remboursements non négligeables seront d'environ 195 503.49 \$ dans le présent contrat.

En raison de la variété des types de produits et du service de récupération demandés et afin de ne pas restreindre le marché, l'appel d'offres a été composé de cinq (5) groupes d'articles tout en permettant d'octroyer les contrats selon différentes méthodes. Nous avons choisi celle qui était la plus avantageuse économiquement pour la Ville.

Les ententes seront basées sur les prix unitaires soumis, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs financières exprimées. Ceux-ci demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année de l'entente. Une clause d'indexation des prix est prévue au contrat. Ces indexations annuelles sont applicables aux groupes d'articles 1, 2, 3, 4 et la formule diffère selon le type de produit proposé.

Le suivi de la validité des prix, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix unitaires soumis par l'adjudicataire.

Le suivi du paiement pour la récupération des huiles usées devra être assuré par les unités d'affaires requérantes.

La clause n° 6 de l'appel d'offres offrait la possibilité de créer une entente temporaire de dépannage entre la date d'ouverture des soumissions et l'octroi du contrat. La Ville ne s'est pas prévalu de cette clause en raison du délai rapproché entre la date de fin des analyses et la date prévisionnelle d'octroi.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Conclure des ententes-cadres pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, sur demande, pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 13-12269. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

| <b>Groupe d'article 1</b>                                                                                                                 |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                   | Total         |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                           | 151 828.17 \$ |
| Hall-Chem mfg. Inc.                                                                                                                       | 151 828.17 \$ |
| Recochem Inc.                                                                                                                             | 164 103.13 \$ |
| Crevier lubrifiants Inc.                                                                                                                  | 182 629.05 \$ |
| Les lubrifiants sentinel corp.                                                                                                            | 267 954.87 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                              | 174 812.59 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                                 | 183 668.68 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse)<br>x 100 | 20.97 %       |

|                                                                                                                                               |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>                       | 116 126.70 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  | 76.49 %         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation))</i>                           | - 22 984.42 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         | - 13.15 %       |
| <b>Groupe d'article 2</b>                                                                                                                     |                 |
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                       | Total           |
| Safety-Kleen Canada Inc.                                                                                                                      | 1 207 256.42 \$ |
| Les lubrifiants sentinel corp.                                                                                                                | 1 408 066.70 \$ |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                               | 1 409 898.76 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                                  | 1 194 729.15 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              | 1 341 770.96 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 11.14 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>                       | 202 642.34 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  | 16.79 %         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation))</i>                           | 12 527.27 \$    |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         | 1.05 %          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>                                 | 200 810.28 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            | 16.63 %         |
| <b>Groupe d'article 3</b>                                                                                                                     |                 |
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                       | Total           |
| Les lubrifiants sentinel corp.                                                                                                                | 129 997.89 \$   |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                               | 245 771.07 \$   |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                                  | 155 747.92 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              | 187 884.48 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 44.53 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>                       | 115 773.18 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  | 89.06 %         |

|                                                                                                                                               |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             | - 25 750.03 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         | - 16.53 %       |
| <b>Groupe d'article 4 – article 63 et 65</b>                                                                                                  |                 |
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                       | Total           |
| Les lubrifiants sentinel corp.                                                                                                                | 84 715.79 \$    |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                               | 132 229.71 \$   |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                                  | 131 064.45 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              | 108 472.75 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 28.04 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>                         | 47 513.92 \$    |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  | 56.09 %         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             | - 46 348.66 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         | -35.36 %        |
| <b>Groupe d'article 4 – article 64</b>                                                                                                        |                 |
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                       | Total           |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                               | 1 000.28 \$     |
| Les lubrifiants sentinel corp.                                                                                                                | 1 033.05 \$     |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                                  | 1 264.15 \$     |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              | 1 016.67 \$     |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 1.64 %          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>                         | 32.77 \$        |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  | 3.28 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             | - 263.87 \$     |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         | - 20.87 %       |
| <b>Groupe d'article 5</b>                                                                                                                     |                 |
| Firmes soumissionnaires                                                                                                                       | Total           |
| Safety-Kleen Canada Inc.                                                                                                                      | - 195 503.49 \$ |
| Veolia Canada services industriel Inc.                                                                                                        | - 187 984.13 \$ |
| 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)                                                                                               | - 157 906.67 \$ |
| La corporation newalta                                                                                                                        | - 150 387.30 \$ |

|                                                                                                                                                   |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Crevier lubrifiants Inc.                                                                                                                          | - 75 193.65 \$  |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                                      | - 142 867.94 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )                                | - 153 395.05 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>( <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> ) | - 21.54 %       |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>( <i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i> )                           | 120 309.84 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>( <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> )  | - 61.54 %       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>( <i>la plus basse conforme – estimation</i> )                               | - 52 635.55 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>( <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> )         | 36.84 %         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> )                                     | 7 519.36 \$     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>( <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> )            | - 3.85 %        |

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 657 618.26 \$ pour les groupes d'articles de 1 à 4 et une recette de 142 867.94 \$ pour le groupe d'article 5, ceci incluant les taxes. Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et les derniers prix payés par la Ville ou selon les données recueillies lors de la préparation de l'appel d'offres. Les écarts globales entre la dernière estimation réalisée et les plus basses soumissions conformes sont de - 5.00 % pour les groupes d'articles de 1 à 4 et de 36.84 % pour le groupe d'article 5. Les écarts par groupe d'articles de plus de 10 % entre les soumissions des adjudicataires et les dernières estimations réalisées pour les groupes d'articles 1, 3, 4 et 5 s'expliquent en partie par l'encadrement des produits par des ententes cadres et la sollicitation des marchés.

La stratégie utilisée par la Direction de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été d'effectuer une analyse globale des achats effectués par la Ville pour les biens demandés dans l'appel d'offres. Procéder aux regroupements d'articles afin de réduire le nombre de codes et ainsi établir une liste d'articles spécifiques standards. Par la suite, des groupes de produits ont été formés selon l'analyse du marché effectué. L'action d'informer les soumissionnaires potentiels de la présence de l'appel d'offres sur le marché a contribué à obtenir un maximum d'offres concurrentielles et profitables pour la Ville.

Notons que notre stratégie d'utilisation des huiles re-raffinées offre une économie monétaire à la Ville car ces huiles sont acquises à moindre coût comparativement aux huiles vierges, et ce, dans un pourcentage de - 24 % selon les prix obtenus.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation de crédit par les unités d'affaires. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.  
Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les ententes-cadres créées à partir des groupes d'articles 2 et 5 répondent à la préoccupation de développement durable. Le groupe d'articles 2 est composé d'huiles et de liquides de type re-raffinés. Ces produits sont composés à 70 % d'huiles usées qui ont été re-raffinées et 30 % d'huiles vierges. Par la récupération des huiles usées, nous permettons la réutilisation d'une ressource non renouvelable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-conclusion de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens, en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption des résolutions.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -  
Direction de l'approvisionnement**

**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no 13-12269**

**Titre: FOURNITURE DE LUBRIFIANTS, GRAISSES ET ANTIGELS POUR  
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS ET RÉCUPÉRATIONS D'HUILES**

**Date de lancement : 2 décembre 2013**

**Date d'ouverture : 18 décembre 2013**

**Preneurs du cahier des charges ( 17 ) :**

9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)

April Super Flo  
Crevier Lubrifiants Inc.  
Groupe Énergie BDL Inc.  
Groupe Monaco Group / Entrepôt de Montréal 1470  
Groupe SCP Environnement Inc.  
Hall-Chem mfg. Inc.  
La Corporation Newalta  
La Coop Fédérée  
Le Groupe Harnois  
Les Industries Gotham  
Les lubrifiants Sentinel Corp.  
National Process Equipement  
P. Gosselin div. Norco  
Recochem Inc.  
Safety-Kleen Canada Inc.  
Veolia Canada services industriel Inc.

**Soumissionnaires ( 8 ) :**

9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)  
Crevier Lubrifiants Inc.  
Hall-Chem mfg. Inc.  
La Corporation Newalta  
Les lubrifiants Sentinel Corp.  
Recochem Inc.  
Safety-Kleen Canada Inc.  
Veolia Canada services industriel Inc.

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission pour les preneurs de cahier des charges non-soumissionnaires :

April Super Flo : La firme produit des lubrifiants avec des bases d'huiles vierges à 100 %. La Ville utilise des huiles re-raffinées.  
Groupe Énergie BDL Inc. : La firme n'a pas fourni de réponse à la demande de nous retourner l'avis de désistement.  
Groupe Monaco Group / Entrepôt de Montréal 1470 : Les produits demandés sont vendus directement par le manufacturier.  
Groupe SCP Environnement Inc. : Participe à l'appel d'offres avec une autre firme soumissionnaire.  
La Coop Fédérée : Les délais de la soumission sont insuffisants.  
Le Groupe Harnois : La firme n'a pas fourni de réponse à la demande de nous retourner l'avis de désistement.  
Les Industries Gotham : Après étude de l'appel d'offres, la firme a conclu qu'il y avait trop de contraintes.  
National Process Equipement : La période de soumission ne convient pas à la compagnie.  
Manque de ressource (humaine et maladie).  
P. Gosselin div. Norco : La firme n'a pas fourni de réponse à la demande de nous retourner l'avis de désistement.

N.B. Dans le cadre de cet appel d'offres, il y a eu sollicitation des marchés en période de préparation ainsi que lors du lancement. La Ville acceptait les huiles vierges et re-raffinées sans restriction. Aucune demande de prolongation pour un report de date d'ouverture n'a été demandée.

**Analyse des soumissions :**



Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi devait s'effectuer par groupe d'articles ou par regroupement de groupes d'articles pour les groupes 1, 2, 3 et 5 et par article pour le groupe d'articles 4, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la méthode qui s'avère la plus avantageuse économiquement pour la Ville.

Toutes les soumissions reçues ont été jugées recevables. Cependant, suite à l'analyse administrative, certains groupes d'articles inclus dans les soumissions ont été jugés non conformes. Tel qu'indiqué à la clause particulière 10, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles composant le(s) groupe(s) d'articles auquel (auxquels) le soumissionnaire désire soumissionner. Advenant qu'un soumissionnaire ne soit en mesure de remettre un prix pour un article composant un groupe d'articles, il est à son avantage d'en aviser la Ville précédant la date de remise des soumissions. Aucun soumissionnaire ne s'est prévalu de cet avantage.

Voici le détail des non-conformités :

#### Groupe d'articles 2 - Huiles et liquides

- Crevier Lubrifiants Inc. : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 9, 11, 12, 16, 18, 20, 27 et 40
- Hall-Chem MFG : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 18, 23 et 31.

#### Groupe d'articles 3 - Huiles, liquides et graisses

- Crevier Lubrifiants Inc. : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 41, 43, 51, 52, 53, 61 et 62.
- Hall-Chem MFG : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 56, 57 et 59.
- Safety-Kleen : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 41, 42, 43, 44, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 62.

Pour le groupe d'articles 1, les firmes 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon) et Hall-Chem mfg. Inc. ont soumis des prix égalitaires. Suite à une entente intervenue entre les 2 firmes, l'adjudicataire recommandé est 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon). Des lettres de correspondance sont incluses en pièces jointes.

Tel qu'indiqué à la clause administrative particulière 10, s'il est de l'intérêt de la Ville, celle-ci se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs articles ou groupes d'articles du « Bordereau de soumission ».

Les articles 15 et 30 du groupe d'articles 2 ont été annulés permettant la recevabilité de la soumission de la firme Safety-Kleen.

Les articles 45, 46, 47, 48, 49 et 50 du groupe d'articles 3 ont été annulés en raison des prix unitaires non compétitifs reçus du plus bas soumissionnaire.

L'annulation des codes n'a pas eu d'impact sur le positionnement des plus bas soumissionnaires conformes.

Des corrections de calcul ont été apportées aux bordereaux de soumission et/ou aux pages sommaires pour les soumissionnaires suivants : 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon), Crevier Lubrifiants Inc., Hall-Chem mfg. Inc. et Recochem Inc.

**Tableau de prix :** voir les pièces jointes au dossier

**Montant estimé des ententes ( 36 mois ) :**

**Groupe d'articles 1 :** 132 053.20 \$ + TPS (5 %) 6 602.66 \$ + TVQ (9,975 %) 13 172.31 \$ = **151 828.17 \$**

**Groupe d'articles 2 :** 1 050 016.46 \$ + TPS (5 %) 52 500.82 \$ + TVQ (9,975 %) 104 739.14 \$ = **1 207 256.42 \$**

**Groupe d'articles 3 :** 113 066.22 \$ + TPS (5 %) 5 653.31 \$ + TVQ (9,975 %) 11 278.36 \$ = **129 997.89 \$**

**Groupe d'articles 4 – Articles 63 et 65 :** 73 861.92 \$ + TPS (5 %) 3 684.10 \$ + TVQ (9,975 %) 7 349.77 \$ = **84 715.79 \$**

**Groupe d'articles 4 – Articles 64 :** 870.00 \$ + TPS (5 %) 43.50 \$ + TVQ (9,975 %) 86.78 \$ = **1000.28 \$**

**Groupe d'articles 5 :** - 170 040.00 \$ + TPS (5 %) - 8 502.00 \$ + TVQ (9,975 %) - 16 961.49 \$ = - **195 503.49 \$**

### **Adjudicataire recommandé:**

De conclure, avec les firmes **9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)**, **Safety-Kleen Canada Inc.** et **Les lubrifiants Sentinel Corp.**, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires, à compter de leurs dates d'émission respectives suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de lubrifiants, graisses, antigels et pour la récupération des huiles usées, suite à l'appel d'offres public 13-12269.

| <b>Firme</b>                                    | <b>Groupe d'article / article</b> |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) | 1                                 |
| Safety-Kleen Canada Inc.                        | 2                                 |
| Les lubrifiants Sentinel Corp.                  | 3                                 |
| Les lubrifiants Sentinel Corp.                  | 4 – articles 63 et 65             |
| 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) | 4 – articles 64                   |
| Safety-Kleen Canada Inc.                        | 5                                 |

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Paul MASSÉ)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc TROTTIER  
AG.APPRO.NIV.2

## **ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
C/S APP.STRAT.EN BIENS

Le : 2014-02-21



**Dossier # : 1145035002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens                                                                                                                                                                                        |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses »; |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-03-04 14:24

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur (CIO)  
Technologies de l'information , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1145035002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens                                                                                                                                                                                        |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses »; |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (dénommée ci-après «*SÉRAM* ») vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées. Le *SÉRAM* est composé de trois (3) phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) consistant en des radios mobiles; des radios portatives; des postes fixes; et des accessoires.
- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points d'émission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

### **Étapes déjà autorisées :**

| Étapes terminées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Date de début | Date de fin   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Phase # 1 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Août 2012     | Novembre 2028 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.</li> </ul>                                                                                                                                                     | Août 2013     | Mars 2014     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                | Janvier 2014  | Janvier 2014  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                      | Juin 2013     | Avril 2024    |
| <b>Phase # 2 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |               |               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.</li> </ul> | Juin 2013     | Mai 2023      |
| <b>Phase # 3 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |               |               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |               |

la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.

**Étapes à autoriser dans le présent dossier :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| <b>Phase # 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Autoriser une dépense additionnelle nette de 290 402,65 \$, taxes incluses, pour des demandes de changement créditant et débitant le contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208 et CG13 0313) majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80\$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses.</li></ul> | Février 2014         | 2030               |

**Étapes à venir ultérieurement :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                         | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| <b>Phase # 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Octroi d'un contrat en vue de l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites de la Ville de Montréal.</li></ul> | Avril 2014           | Août 2019          |

Bien que le projet *SÉRAM* se compose de trois (03) phases distinctes, le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 1 (Volet infrastructure) et concerne spécifiquement le contrat (CG12 0208) octroyé à Cassidian Communications corp. (ci-après «Cassidian»). En effet, par le présent sommaire décisionnel, le Service des technologies de l'information (STI) désire obtenir :

- l'autorisation d'une dépense additionnelle de 382 381,26 \$, taxes incluses, augmentant ledit contrat en raison de la demande de changement (DDC) # 13;
- l'autorisation pour créditer ledit contrat d'un montant de 91 978,61 \$ (taxes incluses) en raison des demandes de changement # 9, 12, 15 et 16.

Il est à noter que les demandes de changement énumérées dans le présent sommaire décisionnel ont été annoncées dans le sommaire décisionnel #1135035003 (CG13 0313).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73\$ à 42 633 310,80\$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de

soutien 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

## DESCRIPTION

Toutes les demandes de changement énumérées dans le présent sommaire décisionnel ont été soumises au Comité directeur du Projet SÉRAM qui recommande aux instances de la Ville leur approbation. Pour faciliter la compréhension, elles ont été regroupées dans deux catégories :

- **1ère catégorie** : Une seule DDC débitant le contrat :

### **DDC # 13 : Enregistrement et archivage téléphonique – Centre d'urgence 911 du SPVM**

Tel qu'il est le cas au Quartier général du SPVM pour le centre de répartition situé au 1441 St-Urbain et le centre de relève du 1035 Rachel, le centre d'urgence 911 (relevant du SPVM) doit aussi enregistrer ses lignes téléphoniques. La présente DDC vient tenir compte d'un besoin qui n'avait pas été mentionné à l'équipe SÉRAM lors de la préparation du cahier des charges techniques de la phase # 1 relatif à l'appel d'offres public # 11-11630. Elle consiste au remplacement du système d'enregistrement téléphonique actuel (CumLog) par un système d'enregistrement et d'archivage Exacom compatible avec les autres systèmes fournis par le projet SÉRAM. L'offre de services faite, par la firme Cassidian, comportait deux (2) scénarios dont l'un incluait la redondance des équipements et l'autre sans redondance. Le comité directeur du SÉRAM a recommandé le scénario # 1 (sans redondance).

Le tableau des coûts relatifs à la DDC # 13 ;

| Description                                | Montant<br>(Avant taxes) | Montant<br>(Toutes taxes) | Financement                 |
|--------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Acquisition, installation et configuration | 195 078,00 \$            | 224 290,93 \$             | PTI 2014-2016               |
| Maintenance sur 15 ans                     | 137 500,00 \$            | 158 090,63 \$             | Budget de<br>fonctionnement |
| Totaux de la DDC # 13 :                    | 332 578,00 \$            | 382 381,56 \$             |                             |

- **2ième catégorie** : DDC créditant le contrat et sont au nombre de quatre (04) :

#### **DDC # 9 : Lignes Centrex du SIM**

Les consoles radio du SIM doivent pouvoir établir et recevoir directement des appels téléphoniques en interfaçant directement 2 lignes analogiques, en lieu et place des lignes initialement identifiées par le SIM. En effet, suite à une analyse plus approfondie des modes de communications des centres de répartition du SIM, il est apparu que le SIM n'effectue pas de conférence téléphones/radio avec les lignes 9-1-1 ou administratives des postes de travail. Cela explique le crédit octroyé suite au retrait des interfaces (téléphone/console) initialement prévues.

L'objet de la présente DDC est d'obtenir un crédit, d'un montant de 9 901,00\$ (avant taxes), de la part de la firme CASSIDIAN pour les interfaces non installées.

#### **DDC # 12 : Relocalisation du site émetteur couvrant la ZRS 05**

La zone ZRS 05 couvre la partie de l'ouest de l'île de Montréal. Dans l'offre de service soumise par la firme Cassidian (CG12 0208), le site de radiofréquence Holiday In, situé au 6600 transcanadienne à Pointe Claire a été proposé. Après analyse approfondie, les inconvénients et avantages suivants sont ressortis :

##### **Site initial :**

- Peu d'espace pour les besoins de transition du projet SÉRAM.
- Aucun autre local technique existant au sommet de l'édifice ce qui force l'aménagement d'un local technique au rez-de-chaussée ou au sous-sol.
- Les lignes de transmission entre le toit et le local doivent parcourir les 15 étages séparant les antennes du local technique.

##### **Nouveau site :**

- Bâtis d'équipements bien adaptés aux besoins SÉRAM;
- Mât d'antennes optimisant la qualité des communications radio;
- Site facilitant la maintenance des équipements d'infrastructure SÉRAM;

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, Cassidian a proposé un nouveau site de radiofréquence situé à la Place du Commerce sis 6700 transcanadienne à Pointe Claire. La distance entre les deux sites est de plus ou moins cent (100) mètres. Un avis favorable a été donné par le Contentieux de la Ville quant à l'acceptation de ce changement de site.

L'objet de la présente DDC est d'obtenir un crédit, d'un montant de 7 232,00\$ (avant taxes), de la part de la firme CASSIDIAN pour la relocalisation du site émetteur.

#### **DDC # 15 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SIM**

Le contrat (CG12 0208) de l'infrastructure du SERAM octroyé à la firme CASSIDIAN prévoyait l'acquisition de deux (2) enregistreurs (système redondant) avec quarante-huit (48) canaux chacun pour le SIM pour un total de quatre-vingt seize (96) canaux permettant une redondance mutuelle des données d'enregistrement.



Lors de l'étude plus approfondie des besoins réels, il en est ressorti que le besoin exacte en nombre de canaux à enregistrer pour le SIM est de : cinquante (50) canaux au QG et quarante (40) canaux au centre de relève pour un total de quatre-vingts dix (90) canaux au lieu des quatre-vingts seize (96) canaux originalement prévu.

L'objet de la présente DDC est d'obtenir un crédit, d'un montant de 16 586,77\$ (avant taxes), de la part de la firme CASSIDIAN pour la diminution du besoin en nombre de canaux à enregistrer pour le SIM.

#### **DDC # 16 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SPVM**

Le contrat (CG12 0208) du SERAM octroyé à la firme CASSIDIAN prévoyait l'acquisition de deux (2) enregistreurs (système redondant) avec cent quatre (104) canaux chacun pour le SPVM pour un total de deux cents huit (208) canaux permettant une redondance mutuelle des données d'enregistrement.

Lors de l'étude plus approfondie des besoins réels, il en est ressorti que le besoin exacte en nombre de canaux à enregistrer pour le SPVM est de quatre -vingt dix (90) canaux au QG et trente (30) canaux au centre de relève pour un total de cent vingt (120) canaux au lieu des deux cents huit (208) canaux initialement prévu.

L'objet de la présente DDC est d'obtenir un crédit, d'un montant de 46 279,03\$ (avant taxes), de la part de la firme CASSIDIAN pour la diminution du besoin en nombre de canaux à enregistrer pour le SPVM.

Le tableau récapitulatif des crédits par demande de changement est le suivant :

| # DDC    | Montant<br>(avant taxes) | Montant<br>(toutes taxes) |
|----------|--------------------------|---------------------------|
| 9        | 9 901,00 \$              | 11 383,67 \$              |
| 12       | 7 232,00 \$              | 8 314,99 \$               |
| 15       | 16 586,77 \$             | 19 070,64 \$              |
| 16       | 46 279,03 \$             | 53 209,31 \$              |
| Totaux : | 79 998,80 \$             | 91 978,61 \$              |

## **JUSTIFICATION**

Concernant les demandes de changement mentionnées dans le présent sommaire décisionnel, elles viennent répondre aux besoins des utilisateurs du SÉRAM suite aux analyses détaillées de ceux-ci. Les justificatifs pour chacune des DDC se résument comme suit :

#### **DDC # 13 : Enregistrement et archivage téléphonique – Centre d'urgence 911 du SPVM**

Lorsqu'une demande d'écoute est faite par une unité auprès du préposé à l'écoute de la DCOIP (Direction des communications opérationnelles et information policière), il a la responsabilité de vérifier les diverses sources d'enregistrement du SPVM, notamment, les lignes du 911. Lorsqu'il produit un document audio (extraction) on doit y retrouver (dans un même enregistrement) tous les éléments de l'enquête qu'ils s'agissent de communications radio ou téléphoniques et peu importe la provenance. Pour ce faire, le système d'enregistrement (et son logiciel) doit être commun à tous.

#### **DDC # 9 : Lignes Centrex du SIM**

L'architecture du SÉRAM proposée par Cassidian avait été basée sur les informations

opérationnelles reçues initialement du SIM. Après avoir clarifié les besoins techniques, il s'est avéré que les neuf (09) passerelles fournies dans la réponse à l'appel d'offres pouvaient être remplacée par une programmation qui a été intégrée aux consoles radio dédiées au SIM.

#### **DDC # 12 : Relocalisation du site émetteur couvrant la ZRS 05**

La tour nouvellement construite en 2012 et le local technique au Centre de Commerce offre une installation télécom de première qualité. Aussi, les coûts de location sont identiques. Les hauteurs au-dessus du sol des antennes sont semblables. L'analyse comparative par simulation logicielle indique un niveau de couverture RF semblable.

#### **DDC # 15 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SIM**

La redondance mutuelle des données d'enregistrement téléphonique avait été requise dans un contexte de téléphonie IP (Voice over IP) pour le SIM. Comme le transfert de la téléphonie Centrex vers le protocole IP ne s'est jamais concrétisé, cette redondance a été retirée des besoins opérationnels et techniques pour le SIM.

#### **DDC # 16 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SPVM**

La redondance mutuelle des données d'enregistrement téléphonique avait été requise dans un contexte de téléphonie IP (Voice over IP) pour le SPVM. Comme le transfert de la téléphonie Centrex vers le protocole IP ne s'est jamais concrétisé, cette redondance a été retirée des besoins opérationnels et techniques pour le SPVM.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle nette au contrat est de **290 402,65 \$**, taxes incluses, sera assumée, d'une part, au PTI 2014-2016 pour un montant de **132 312,02 \$** (taxes incluses) et, d'autre part, au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI) de 2015 à 2030 pour un montant de **158 090,63 \$** (taxes incluses).

- **PTI 2014-2016 au projet SÉRAM :**

#### **DDC # 13 : Enregistrement et archivage téléphonique – Centre d'urgence 911 du SPVM**

La présente DDC concerne exclusivement le SPVM. Par conséquent, le montant de **224 290,63 \$**, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Comme le crédit de **91 978,61 \$** (taxes incluses) concerne des demandes de changement (# 9, 12, 15 et 16) de la sécurité de publique (100 % agglomération) en lien avec le contrat octroyé à Cassidian (CG12 0208), il sera déduit du montant relatif à l'agglomération (224 290,63 \$ - 91 978,61 \$ = **132 312,02 \$**) du présent sommaire.

- **Budget de fonctionnement du STI :**

#### **DDC # 13 : Enregistrement et archivage téléphonique – Centre d'urgence 911 du SPVM**

Le contrat de maintenance de la DDC # 13, d'une durée de quinze (15) ans, débute à compter de 1er mai 2015 et se termine à la fin avril 2030. Il est à noter qu'une année de garantie (pièces et main d'oeuvre) débute à compter de la réception prévue en mai 2014.

| Maintenance DDC # 13           | Année                 | Montant<br>(Avant taxes) | Montant<br>(Toutes taxes) |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
|                                | Mai 2015 à Avril 2016 | 11 500,00 \$             | 13 222,13 \$              |
|                                | Mai 2016 à Avril 2017 | 11 500,00 \$             | 13 222,13 \$              |
|                                | Mai 2017 à Avril 2018 | 11 500,00 \$             | 13 222,13 \$              |
|                                | Mai 2018 à Avril 2019 | 11 500,00 \$             | 13 222,13 \$              |
|                                | Mai 2019 à Avril 2020 | 11 500,00 \$             | 13 222,13 \$              |
|                                | Mai 2020 à Avril 2021 | 9 000,00 \$              | 10 347,75 \$              |
|                                | Mai 2021 à Avril 2022 | 9 000,00 \$              | 10 347,75 \$              |
|                                | Mai 2022 à Avril 2023 | 9 000,00 \$              | 10 347,75 \$              |
|                                | Mai 2023 à Avril 2024 | 9 000,00 \$              | 10 347,75 \$              |
|                                | Mai 2024 à Avril 2025 | 9 000,00 \$              | 10 347,75 \$              |
|                                | Mai 2025 à Avril 2026 | 7 000,00 \$              | 8 048,25 \$               |
|                                | Mai 2026 à Avril 2027 | 7 000,00 \$              | 8 048,25 \$               |
|                                | Mai 2027 à Avril 2028 | 7 000,00 \$              | 8 048,25 \$               |
|                                | Mai 2028 à Avril 2029 | 7 000,00 \$              | 8 048,25 \$               |
|                                | Mai 2029 à Avril 2030 | 7 000,00 \$              | 8 048,25 \$               |
| Total maintenance sur 15 ans : |                       | 137 500,00 \$            | 158 090,63 \$             |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts sont les suivants :

### **DDC # 13 : Enregistrement et archivage téléphonique – Centre d'urgence 911 du SPVM**

En cas de refus de cette modification, le personnel de la Division des communications opérationnelles devra utiliser deux (2) systèmes différents (un pour le SÉRAM et l'autre pour le 911) avec les particularités techniques qui leurs sont propres. Il leur sera aussi impossible de produire un enregistrement commun en raison de leur incompatibilité tel qu'il est le cas actuellement pour les différents besoins des enquêtes et de la cour des sessions.

### **DDC # 9 : Lignes Centrex du SIM**

Si cette modification n'est pas mise en œuvre, le SIM perdra la capacité d'établir des communications téléphoniques à partir de leurs console radio. C'est un outil opérationnel nécessaire lorsqu'il s'agit d'établir des communications avec une personne qui n'a pas un accès direct au réseau radio. Aucun crédit monétaire ne sera accordé à la Ville si cette DDC est refusée.

### **DDC # 12 : Relocalisation du site émetteur couvrant la ZRS 05**

L'inconvénient majeur de ne pas changer de site sera au niveau de la collocation rapprochée qui apporte certains imprévus lors de l'entretien des systèmes adjacents, soit des interruptions de service ou des dégradations de service planifiées. En plus des précédents impacts, la maintenance serait plus complexe ce qui pourrait impacter les délais de rétablissement du réseau SÉRAM en cas de panne dudit site radiofréquence.

**DDC # 15 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SIM**

Aucun crédit monétaire ne sera accordé à la Ville si cette DDC est refusée.

**DDC # 16 : Enregistreur EXACOM – Diminution du nombre de canaux à enregistrer pour le SPVM**

Aucun crédit monétaire ne sera accordé à la Ville si cette DDC est refusée.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM)

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenant compte des catégories des demandes de changement (crédits et débits), seul le calendrier relatif aux débits sera présenté :

Calendrier sommaire des DDC # 13 débitant le contrat de Cassidian :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 27 mars 2014
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande pour Cassidian : 31 mars 2014
- Commande des équipements des DDC # 13 par Cassidian : Avril 2014
- Installation et configuration des équipements de la DDC # 13 : Avril 2014
- Réception de la DDC # 13 et autorisation du paiement : Mai 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI  
Contrôleur de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-25

Daniel TÊTU  
Directeur du projet SÉRAM



**Dossier # : 1135331007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 380 044,64 \$) |

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;

2- d'accorder à Lafarge Canada inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres public # 14-13219 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-26 08:02

**Signataire :** Serge OUELLETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135331007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 380 044,64 \$) |

**CONTENU****CONTEXTE**

La pierre concassée est un produit nécessaire dans le cadre des travaux en régie des arrondissements de la Ville de Montréal. La pierre sert notamment de produit de base et de fondation pour tous les projets routiers; Montréal compte environ 5 000 km de voies de circulation et 450 km de pistes cyclables. Elle sert également de matériel de base pour les projets d'horticulture en favorisant l'écoulement d'eau pour les divers arrangements paysagers. Les types de pierre ainsi que de mélanges de pierre sont déterminés en fonction des projets à être réalisés.

L'entente-cadre présentement en vigueur depuis le 4 avril 2011, d'une valeur estimée à 6 574 468,71 \$, prendra fin le 3 avril 2014 (entente 612768). L'entente-cadre actuelle a été consommée à 67% (4 420 600,00 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles.

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en pierre concassée nette et prémélangée pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que la Pépinière municipale de la Ville de Montréal située à l'Assomption, ayant signifié leur participation à ce dossier. Les requérants sont informés des ententes devant être renouvelées prochainement et sont sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

L'appel d'offres public (14-13219) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt-deux (22) jours calendriers, soit du 6 janvier 2014 au 27 janvier 2014. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 27 mai 2014.

Deux addendas ont été émis en rapport avec l'appel d'offres 14-13219. Le premier, en date du 15 janvier 2014, visait à préciser que les clauses du devis technique, lequel a été émis par le SITE, en matière d'échantillonnage, avaient préséance sur les clauses administratives particulières. Afin d'éviter toute confusion, certaines clauses parlant des procédés

d'échantillonnage dans les clauses administratives particulières ont été annulées pour donner toute la place à celle présentens dans le devis technique.

Le second addenda, émis le 20 janvier 2014, visait à modifier la durée de l'entente et à faire la mise à jour des clauses de l'appel d'offres affectées par ce changement. Cet addenda à également servi à repousser la date d'ouverture de l'appel d'offres du 22 janvier 2014 au 27 janvier 2014, afin de donner la possibilité aux soumissionnaires de revoir leur soumission en fonction des changements apportés à l'appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0104 -Le 3 avril 2008- Conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport de pierre concassée de différentes grosseurs nettes et de pierre prémélangée - appel d'offres public 07-10554 (5 soum.). Montant estimé : 4 554 506,25 \$.

CM10 0940 -14 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée nette et de pierre prémélangée - Appel d'offres public 10-11476(4 soum.) Montant estimé : 6 574 468,71 \$.

## **DESCRIPTION**

Fourniture et livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des 19 arrondissements de la Ville de Montréal et la Pépinière municipale de la Ville de Montréal située à l'Assomption. Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 84 705 tonnes métriques de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Les chantiers d'envergure qui auront lieu prochainement sur le territoire le Montréal, notamment ceux de l'autoroute Bonaventure et l'échangeur Turcot, affecteront le transport de marchandises. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas faire une entente de trop longue durée pour que le marché puisse s'ajuster à ces inconvénients majeurs. Une entente de longue durée aurait affecté les prix de transport immédiatement puisque les fournisseurs auraient dû se garder une marge de sécurité pour pallier à l'incertitude causée par les plus grandes distances à parcourir en empruntant des routes alternatives ainsi que la perte de temps dans les bouchons de circulation. Lorsque nous renouvellerons l'entente dans 12 ou 24 mois (si l'option de prolongation de 12 mois est mise de l'avant), nous aurons un meilleur portrait de la situation quant aux effets des chantiers majeurs sur la circulation automobile sur l'île de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Conclusion de l'entente pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, suite à l'appel d'offres public 14-13219. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en avril 2011, on remarque une légère variation à la hausse de 0,43 % du prix unitaire moyen de ces produits, incluant la livraison. Le prix unitaire moyen de l'adjudicataire recommandé Lafarge Canada inc. est de 14,17 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité



estimée de 84 705 tonnes métriques, pour une période 12 mois. À titre comparatif, le prix unitaire moyen de l'entente précédente est de 14,11 \$ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 412 370 tonnes métriques pour une période de 36 mois.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement du service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 585 084,98 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements participants et du prix moyen du marché (prix des soumissionnaires de l'appel d'offres précédent), avec une majoration de 1,28 %. Cette augmentation représente l'évolution de l'IPI pour les catégories des produits de pierres concassées-broyées (code v53434840), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel d'octobre 2013, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en décembre 2013.

Les prix unitaires estimés et soumis n'incluent pas la redevance résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux que les exploitants de carrières et sablières doivent payer pour les matières qui sont susceptibles d'occasionner un transit par les voies publiques municipales (selon le projet de loi 45 adopté en juin 2009 à l'Assemblée Nationale). À ces prix unitaires soumis s'ajoute donc la redevance selon les normes en vigueur. La redevance est indiquée séparément sur la facture émise par le fournisseur en fonction du tonnage requis. À titre informatif, la redevance pour la pierre concassée est de 0,54 \$ la tonne métrique en 2014, et elle a été respectivement de 0,51 \$, 0,52 \$, 0,53 \$ et 0,54 \$ en 2010, 2011, 2012, et 2013.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                 | Total           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Lafarge Canada inc.                                                                                                                     | 1 380 044,64 \$ |
| Demix Construction, une division de Holcim inc.                                                                                         | 1 489 311,59 \$ |
| Construction DJL inc.                                                                                                                   | 1 531 154,10 \$ |
| Les Pavages Chenail inc.                                                                                                                | 1 869 110,35 \$ |
| Sintra inc.                                                                                                                             | 2 238 255,12 \$ |
| Dernière estimation (réalisée à l'interne)                                                                                              | 1 585 084,98 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                               | 1 701 575,16 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 | 23,30%          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)                             | 858 210,48 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>(((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  | 62,19%          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)                                 | -205 040,34 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>(((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         | -12,94 %        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)                                       | 109 266,95 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            | 7,92%           |

\*L'écart de -12,94 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par le fait que l'adjudicataire recommandé Lafarge Canada inc. a soumis un prix unitaire moyen (14,17 \$ la t.m.) inférieur au prix unitaire moyen du marché (16,07 \$ la t.m. qui correspond aux soumissionnaires de l'appel d'offres précédent). Dans l'estimation, nous avons utilisé le prix unitaire moyen du marché, ce qui explique l'écart de plus de -10% entre la soumission Lafarge Canada inc. et la dernière estimation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de pierre concassée nette et prémélangée de divers types. Ces matériaux sont principalement utilisés par les arrondissements dans le cadre de leurs opérations.

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution et à compter du 4 avril 2011.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

SCARM - Direction de l'approvisionnement  
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no 14-13219

Titre : PIERRE CONCASSÉE

Date de lancement : 6 janvier 2014

Date d'ouverture : 22 janvier 2014

Preneurs du cahier des charges ( 12 ) :

BauVal inc.

Carrières St-Jacques inc.

Carrières St-Dominique inc.

Construction DJL inc.

Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.

Lafarge Canada inc.

Les Entreprises de Transport Charco Itée

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.  
Les Pavages Chenail inc.  
Simard-Beaudry Construction inc.  
Sintra inc.

Soumissionnaires ( 5 ) :  
Lafarge Canada inc.  
Demix Construction, une division de Holcim inc.  
Construction DJL inc.  
Les Pavages Chenail inc.  
Sintra inc.

#### Analyse des soumissions :

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise uniquement la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF (selon l'avis juridique 14-000044 émis par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière daté du 3 février 2014).

L'entreprise Lafarge Canada inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est fournie en pièces jointes.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La firme Lafarge Canada inc. est le plus bas soumissionnaire. Son offre étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

#### Montant estimé de l'entente:

1 200 299,75 \$ + TPS 60 014,99 \$ + TVQ 119 729,90 \$ = 1 380 044,64 \$

#### Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, suite à l'appel d'offres public 14-13219.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent d'approvisionnement II, section bien et  
services, projets majeurs; Division de  
l'acquisition de biens et services, collectif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-12

Richard DAGENAIS  
Chef de section, approvisionnement  
stratégique, biens et services;  
Division de l'acquisition de biens et services,  
collectif



**Dossier # : 1135331010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (1 387 897,72 \$) et Lafarge Canada inc. (204 724,49 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie.- Appel d'offres public 14-13224 (3 soum.). Montant total estimé des ententes: 1 592 622,21 \$ |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de remblai sans retrait;
2. d'accorder à Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13224 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé;
2. d'accorder à Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13224 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-26 10:46

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135331010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (1 387 897,72 \$) et Lafarge Canada inc. (204 724,49 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait servant pour les travaux en régie.- Appel d'offres public 14-13224 (3 soum.). Montant total estimé des ententes: 1 592 622,21 \$ |

**CONTENU****CONTEXTE**

Les produits de béton prémélangé et le remblai sans retrait sont des produits nécessaires aux projets d'entretien et de réfection des rues, d'aqueduc et autres en ce qui concerne les travaux en régie. L'appel d'offres fait l'objet de deux groupes. Le groupe A est composé des produits de béton prémélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (mPa) servant notamment à la construction ou réfection des rues et trottoirs. Le remblai sans retrait représenté au groupe B est un matériau utilisé afin de remblayer rapidement les tranchées des routes et rues lors de réparation ou d'installation de services publics tels que l'aqueduc, les égouts et autres. Il est particulièrement utile dans les situations où l'entrave à la circulation est un aspect prépondérant (quartiers d'affaires, rues achalandées, etc.). Sa faible résistance à la compression fait qu'il est facile à excaver au moyen d'équipements conventionnels lors d'interventions futures.

Les ententes-cadres présentement en vigueur depuis le 15 avril 2013, d'une valeur estimée à 1 354 833,21 \$, prendront fin le 11 avril 2014 (ententes 842841 et 842855). Les ententes-cadres actuelles ont été consommées à environ 70 % (935 990,00 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles.

Les ententes faisant l'objet du présent dossier visent à combler les besoins en béton prémélangé ainsi que le remblai sans retrait pour 14 arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier. Les arrondissements d'Anjou, Lachine, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Outremont et Saint-Laurent ont signifié n'avoir aucun besoin de béton prémélangé ou de remblai sans retrait en 2014. Cependant, les ententes-cadres seront disponibles en tout temps pour ces arrondissements si un besoin se présentait. Les arrondissements sont informés des ententes devant être renouvelées et sont sollicités lors de la préparation de l'appel d'offres.

L'appel d'offres public (14-13223) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 6 janvier 2014 au 22

janvier 2014. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 22 mai 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0290 - 16 avril 2012 - Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois pour la fourniture et le transport sur demande de béton prémélangé et de remblai sans retrait. Appel d'offres public 12-11974 (3 soum.) Montant estimé de l'entente : 1 186 868,50 \$

CE13 0247 - 6 mars 2013 - conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de remblai sans retrait (2 soum.).

CM13 0211 - 19 mars 2013 - Conclure avec Pro-Mix Béton inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait - Appel d'offres public 13-12488 (2 soum.).

## **DESCRIPTION**

La fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de 14 arrondissements de la Ville de Montréal.

Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits. Elles représentent, pour les 12 mois prochains, un potentiel d'approvisionnement de 7 865 mètres cubes de béton prémélangé et de 1 680 mètres cubes de remblai sans retrait, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

## **JUSTIFICATION**

Conclure des ententes pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 13-12488. La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Dans l'ensemble, comparativement aux ententes précédentes conclues l'an dernier, on remarque une variation moyenne à la baisse de -6,90 % des prix pour les produits de béton prémélangé et le remblai sans retrait, ce qui permet de dégager une économie globale avant taxes de 102 470,00 \$ en 2014.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 917 100,68 \$ incluant les taxes (1 678 630,26 \$ pour le groupe A et 238 470,42 \$ pour le groupe B) pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation de 14 arrondissements de la Ville de Montréal et du prix moyen du marché (prix des soumissionnaires de l'appel d'offres précédent) avec une diminution de -1,56 %. Cette diminution représente l'évolution de l'IPI pour la catégorie des produits minéraux non métalliques/béton préparé Québec (code v53434438), tel que publié par Statistique Canada



dans son rapport mensuel d'octobre 2013 (rapport le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en décembre 2013).  
Groupe A (Béton prémélangé)

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                | Total           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc.                                                                                      | 1 387 897,72 \$ |
| Lafarge Canada inc.                                                                                                                    | 1 521 842,44 \$ |
| Unibéton, une division de Ciment Québec inc.                                                                                           | 1 527 419,88 \$ |
| Dernière estimation (réalisée à l'interne)                                                                                             | 1 678 630,26 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              | 1 479 053,05 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 6,57 %          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)                            | 139 522,16 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  | 10,05 %         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)                                | -290 732,54 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100         | -17,32 %*       |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)                                      | 133 944,72 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100            | 9,65 %          |

\* L'écart de -17,32 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par le fait que l'adjudicataire recommandé, Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc., a soumis un prix unitaire inférieur à celui fourni dans l'entente précédente conclue l'année passée pour l'article 3. Cet article représente un volume élevé parmi les types de béton requis du groupe A (5 035 m<sup>3</sup>, soit 65 % du volume - voir le tableau de prix en pièce jointe). Dans l'estimation, nous avons prévu une diminution du prix unitaire de l'article 3 de 1,56 %, selon les données recueillies par Statistique Canada pour l'Indice des prix industriels pour la catégorie "produits minéraux non métalliques/béton préparé Québec". Toutefois, le prix unitaire de cet article a diminué beaucoup plus que cette prévision, soit de 9,21 % (14,00 \$), ce qui explique l'écart de plus de -10% entre la soumission de Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. et la dernière estimation pour ce groupe.

#### Groupe B (Remblai sans retrait)

| Firmes soumissionnaires                                                                                   | Total         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Lafarge Canada inc.                                                                                       | 204 724,49 \$ |
| Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc.                                                         | 222 361,65 \$ |
| Unibéton, une division de Ciment Québec inc.                                                              | 254 267,21 \$ |
| Dernière estimation (réalisée à l'interne)                                                                | 238 470,42 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | 227 117,78 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                                                      | 10,94 %       |

|                                                                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$                                   |               |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>                      | 49 542,72 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | 24,20 %       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                            | -28 896,16 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>        | -14,15 %*     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                                  | 17 637,16 \$  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>           | 8,62 %        |

\* L'écart de -14,15 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par le fait que Lafarge Canada inc. ne charge pas de frais (0,00 \$) pour l'ouverture de l'usine le soir, la nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés comparativement aux autres soumissionnaires (voir les articles 25 à 29 du tableau de prix du groupe B en pièces jointes). Dans l'estimation, nous avons tenus compte de ces frais, ce qui explique l'écart de plus de -10 % entre la soumission de Lafarge Canada inc. et la dernière estimation pour ce groupe.

En date du 3 mars 2014, toutes les entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, et n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour une période de 12 mois. Ces produits sont utilisés par les arrondissements dans le cadre de leurs opérations. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la résolution et à compter du 12 avril 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

SCARM - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 14-13224

Titre : Béton prémélangé et remblai sans retrait

Date de lancement : 6 janvier 2014

Date d'ouverture : 22 janvier 2014

Preneurs du cahier des charges : (3)

Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc.

Lafarge Canada inc.

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.

Soumissionnaires : (3)

Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc.

Lafarge Canada inc.

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.

### Analyse des soumissions :

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise uniquement la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visée par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF (selon l'avis juridique 14-000044 émis par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière daté du 3 février 2014).

Les entreprises Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. et Lafarge Canada inc. détiennent une attestation de l'AMF, laquelle est fournie en pièces jointes.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles. Les adjudicataires recommandés sont les plus bas soumissionnaires conformes pour un groupe donné.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Montant estimé des ententes :

Groupe A (fourniture et livraison de béton prémélangé) : Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc.

1 207 130,00 \$ + TPS : 60 356,50 \$ + TVQ : 120 411,22 \$ = 1 387 897,72 \$

Groupe B (fourniture et livraison de remblai sans retrait) : Lafarge Canada inc.

178 060,00 \$ + TPS : 8 903,00 \$ + TVQ : 17 761,49 \$ = 204 724,49 \$

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent d'approvisionnement II, section bien et services, projets majeurs; Division de l'acquisition de biens et services, collectif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-18

Richard DAGENAIS  
Conseiller(ere) en approvisionnement

CE : 20.013

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1135085004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles ,<br>Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de<br>biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans,<br>avec une option de prolongation d'une année, selon les mêmes<br>termes et conditions, avec la firme Groupe Lincora inc. pour<br>l'acquisition sur demande, de classeurs et d'armoires en métal -<br>Appel d'offres public 13-12652 - 7 soumissionnaires conformes -<br>montant estimé à 623 365,71 \$ |

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq (5) ans avec l'option de prolongation, pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal;
2. d'accorder à la firme **Groupe Lincora inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **13-12652** et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-26 10:40

**Signataire :** Serge OUELLETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135085004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation d'une année, selon les mêmes termes et conditions, avec la firme Groupe Lincora inc. pour l'acquisition sur demande, de classeurs et d'armoires en métal - Appel d'offres public 13-12652 - 7 soumissionnaires conformes - montant estimé à 623 365,71 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entente cadre collective pour la fourniture sur demande de classeurs et d'armoires de métal, en vigueur depuis le 29 septembre 2008, à la firme Global Upholstery Canada Corp. a pris fin le 30 septembre 2013. Le bilan de la dernière entente de 60 mois s'élevait à approximativement 546,664 \$ taxes incluses.

La Direction de l'approvisionnement, a procédé au lancement de l'appel d'offres public (13-12652) dans le but de conclure une entente-cadre collective éco-responsable regroupant les besoins de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Il y a eu publication dans le site SÉAO et le journal La Presse, tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours, en incluant les dates de publication et de dépôt des soumissions, soit du 21 octobre au 18 novembre 2013.

La période de validité des soumissions est de cent soixante (160) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux (2) addenda ont été publiés sur SÉAO :

| <b>Addenda</b> | <b>Date d'émission</b> | <b>Sens et portée de l'addenda</b>                                                                                                           | <b>Délai de dépôt de soumission</b> |
|----------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1              | 1 nov. 2013            | Modifications apportées au devis d'appel d'offres, sans effet pour le dépôt de soumission                                                    | 11 jours                            |
| 2              | 8 nov. 2013            | Modification d'une exigence au devis technique ce qui a eu pour conséquence le report de la date de dépôt de soumission au 18 novembre 2013. | 11 jours                            |

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre, avec la firme Groupe Lincora inc. pour la fourniture, sur demande, de classeurs et d'armoires en métal, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

D'une durée de cinq (5) ans à partir de la date d'émission de l'entente, ou selon l'option de prolongation autorisée, selon les mêmes termes et conditions.

Le montant estimé est de 623 365,71 \$ incluant les taxes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0472- 25 septembre 2008 - Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, pour la fourniture sur demande de mobilier et accessoires de bureau (groupe 2 - classeurs, armoires en métal) avec Global Upholstery - appel d'offres public 08-10661 (8 soum.) (Montant de l'offre: 1,718,396.24 \$)

## **DESCRIPTION**

L'appel d'offres 13-12652 prévoit un octroi en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La durée de l'entente a été établie à 5 ans telle que l'entente précédente, car il n'y a pas vraiment de changements technologiques pour ce type de biens.

La Direction de l'approvisionnement a rédigé l'appel d'offres à partir des types de produits demandés selon les historiques de consommations des années 2009 à 2012. L'appel d'offres compte 3 types de produits:

Classeurs latéraux en métal  
Classeurs légaux en métal  
Armoires de rangement en métal

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'ententes contractuelles.

Dans le cadre de cette entente, le fournisseur doit fournir à l'ensemble de la Ville les biens et services requis au devis pour une période de 5 ans à compter de la date d'émission de l'entente, ou selon l'option de prolongation approuvée.

## **JUSTIFICATION**

La conclusion de l'entente-cadre pour l'acquisition, sur demande de ces articles, permet de faciliter l'approvisionnement pour toutes les unités d'affaires tout en bénéficiant d'économies de volume.



| Soumissions conformes                                                                                                      | Total avant taxes | Total avec taxes |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Groupe Lincora Inc.                                                                                                        | 542 175,00 \$     | 623 365,71 \$    |
| Perfix 1993 Inc.                                                                                                           | 553 435,00 \$     | 636 311,89 \$    |
| Flexfab Inc.                                                                                                               | 637 714,65 \$     | 733 212,42 \$    |
| Global Upholstery Co. Inc. ( Le Groupe Global)                                                                             | 641 402,00 \$     | 737 451,95 \$    |
| OfficeMax div. De Grand & Toy                                                                                              | 716 887,95 \$     | 824 241,92 \$    |
| Groupe Ameublement Focus Inc.                                                                                              | 733 788,70 \$     | 843 673,56 \$    |
| Corporate Express Canada Inc. (Staples Advantage Canada)                                                                   | 796 054,80 \$     | 915 264,01 \$    |
| Coût moyen des soumissions reçues (Total du coût des soumissions reçues conformes / nombre de soumissions)                 | 660 208,30 \$     | 759 074,49 \$    |
| Dernière estimation réalisée groupe 1 (\$)                                                                                 | 650 830 \$        | 750 000,00 \$    |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (Prix de l'adjudicataire – estimation) groupe 1                 | (108 654,80) \$   | (126 634,29) \$  |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>((Prix de l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100   | -16,69%           | -16,88%          |
| Écart entre la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note – adjudicataire)                           | 11 260,00 \$      | 12 946,18 \$     |
| Écart entre la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%)<br>((2ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100 | 2%                | 2%               |

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable pour ce dossier s'élevant à 750 000.00 \$ avec taxes pour une période de 5 ans. L'estimation a été réalisée en tenant compte des derniers prix moyens payés.

Selon l'indice des prix des produits industriels, Meubles de bureau et matériel de classement en métal (V53433612), l'écart de la moyenne annuelle entre 2009 et 2013 a subi une réduction de 2.2 %. Aucune hausse de prix n'a été appliquée pour le calcul de l'estimation.

L'écart entre l'estimation et le montant soumissionné est favorable de 16,7 %.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes. Les crédits budgétaires requis au financement de ces dépenses s'il y a lieu, ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Les prix soumis demeurent fermes dans la première année suivant l'adjudication du contrat. Une clause d'indexation des prix est prévue au contrat et est applicable à tous les douze (12) mois subséquents. L'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada, tableau 2-10 - Meubles de bureau et

matériel de classement en métal (V53433612).

L'écart favorable de 16,7 % peut s'expliquer en partie par le facteur compétitif du marché. De plus, les prix de la dernière entente étaient fermes pour 5 ans, la possibilité de les indexer selon les indices de Statistiques Canada représente un risque moins élevé pour un soumissionnaire.

L'étude technique des produits proposés par la firme Groupe Lincora inc., plus bas soumissionnaire conforme, a démontré qu'ils sont conformes aux exigences et normes demandées dans le devis technique.

Comparativement à l'entente précédente, pour des articles similaires à ceux demandés dans l'appel d'offres, les articles à plus forte consommation profitent d'une baisse de prix variant de 15 à 41 %. Ceux à plus faible consommation subissent une hausse variant de 17 à 41 %. Les autres articles étant nouveaux, nous ne pouvons établir de comparatif.

| Selon les spécifications du devis d'appel d'offres 13-12652 |                                     | Entente précédente (Prix 2008) | Entente précédente Prix indexés 2013 | Prix soumissionné | % de Variation |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------|
| 1                                                           | Classeur latéral 3 tiroirs          | 451,00 \$                      | 441,08 \$                            | 349,00 \$         | -20,9%         |
| 2                                                           | Classeur latéral 4 tiroirs          | 540,38 \$                      | 528,49 \$                            | 446,00 \$         | -15,6%         |
| 3                                                           | Classeur latéral 5 tiroirs          | 697,82 \$                      | 682,47 \$                            | 516,00 \$         | -24,4%         |
| 4                                                           | Classeur latéral 2 tiroirs          | 371,46 \$                      | 363,29 \$                            | 298,00 \$         | -18,0%         |
| 5                                                           | Classeur frontal 3 tiroirs          | 260,35 \$                      | 254,62 \$                            | 379,00 \$         | 48,8%          |
| 6                                                           | Classeur frontal 4 tiroirs          | 323,49 \$                      | 316,37 \$                            | 399,00 \$         | 26,1%          |
| 7                                                           | Armoire de rangement Hauteur 72 po. | 246,40 \$                      | 240,98 \$                            | 282,00 \$         | 17,0%          |
| 9                                                           | Armoire de rangement Hauteur 66 po. | 489,95 \$                      | 479,17 \$                            | 282,00 \$         | -41,1%         |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribue à stimuler la demande de produits et de services verts par l'intégration de dispositions environnementales en privilégiant l'utilisation de matériaux réutilisés, recyclés, régionaux et rapidement renouvelables.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande de ces biens en plus de faire perdre des économies de volume à la Ville.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication "Info-achat" sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion et des modalités de l'entente. De plus, elle sera visible dans le moteur de recherche des ententes valides sur le site intranet de la Ville.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Affaires corporatives - Direction de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres no 13-12652**

**Titre : ACQUISITION SUR DEMANDE, DE CLASSEURS ET D'ARMOIRES EN MÉTAL**

**Date de lancement : 21 octobre 2013**

**Date d'ouverture : 18 novembre 2013**

**Preneurs du cahier des charges (13) :**

Artopex  
Flexfab inc.  
Groupe Ameublement Focus  
Groupe Lincora inc.  
Les Entreprises Cappco inc.  
Les Métaux Universels inc.  
Staples Advantage Canada  
Teknion Ltée  
Global Upholstery Co. inc. (Le Groupe Global)  
Novexco inc.  
OfficeMax Grand & Toy  
Perfix (1993) inc.  
Plani Bureau

**Soumissionnaires (7) :**

Flexfab inc.  
Groupe Ameublement Focus  
Groupe Lincora inc.  
Global Upholstery Co. inc. (Le Groupe Global)  
OfficeMax Grand & Toy  
Perfix (1993) inc.  
Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage Canada)

**Raisons de non dépôt de soumissions des preneurs du cahier charges (6) :** Voir le document en pièces jointes.

**Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Groupe Lincora inc., ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 30 janvier 2014.

L'offre de la firme Groupe Lincora inc., plus bas soumissionnaire a été jugée conforme

administrativement et techniquement.

**Évaluation budgétaire: voir pièce jointe**

**Tableau de prix : voir pièces jointes**

**Remarques :**

**Montant approximatif de l'entente:**

**542 175,00 \$ + TPS (5 %) 27 108,75 \$ + TVQ (9,975 %) 54 081,96 \$ = 623 365,71 \$**

**Adjudicataire recommandé:**

L'adjudicataire recommandé, **Groupe Lincora inc.** est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat en entier, au montant approximatif de **623 365,71 \$** au **Groupe Lincora inc.**, pour l'acquisition sur demande, de classeurs et d'armoires en métal, le tout conformément à l'appel d'offres no 13-12652, pour une période de cinq (5) ans avec l'option d'une année de prolongation, selon les mêmes termes et conditions.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette entente-cadre sera valide à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relèvera du service demandeur.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne LANGLOIS  
Agente Approvisionnement Niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET  
C/s ress.matérielles

Le : 2014-02-20



**Dossier # : 1144822005**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital. Arrondissement: Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 1 960 882,25 \$ (contrat: 1 837 882,25 \$ + incidences: 123 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257705 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 960 882,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 837 882,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257705 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

---

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144822005**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital. Arrondissement: Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel).<br>Dépense totale de 1 960 882,25 \$ (contrat: 1 837 882,25 \$ + incidences: 123 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257705 - 5 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

### Étape préalable :

|                                                                                                                                                                                                                       | <b>Coûts</b>    | <b>Date de début</b> | <b>Date de fin</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|
| Reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs là où requis sur l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin.<br>Appel d'offres public 906 | 1 912 942,85 \$ | Mai 2014             | Août 2014          |

**Étape faisant l'objet du présent dossier :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Coûts           | Date de début | Date de fin    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital. Arrondissement: Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel) | 1 960 882,25 \$ | Juillet 2014  | Septembre 2014 |

**Étape à venir :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Coûts         | Date de début  | Date de fin  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|--------------|
| Planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, sur le boulevard Henri-Bourassa Est (Côté sud) entre les rues Wilfrid-Saint-Louis et Lausanne. Arrondissement : Montréal-Nord (P.R.R. - Artériel)<br>Appel d'offres public 257702<br>Résolution CE12 1542 (Louisbourg SBC, S.E.C. maintenant Groupe Hexagone s.e.c.) | 455 340,21 \$ | Septembre 2014 | Octobre 2014 |

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences, des contrôleurs et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 150 000 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis dans le cadre de cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);  
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres



public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001);

CE12 1542 - 19 septembre 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, sur le boulevard Henri-Bourassa Est (Côté sud) entre les rues Wilfrid-Saint-Louis et Lausanne. Arrondissement : Montréal-Nord (P.R.R. 2012 – Artériel). Dépense totale de 493 340,21 \$ (Contrat 455 340,21 \$ + Incidences: 38 000 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 257702 – 7 soumissionnaires (1126013034);

CE11 2141 - 21 décembre 2011- Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005);

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, ainsi que des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 196 849,54 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 12,1% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour des travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblages dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1258002038, 1358002040 et 1259002110).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 257705 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants et deux (2) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 257701 a été annulé en raison d'un écart défavorable à la Ville de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme déposée par Mivela Construction Inc. dont le prix était de 907 699\$. Cet appel d'offres avait été publié du 6 au 22 août 2012 et quatre (4) soumissions conformes furent déposées.

Étant donné le prix trop élevé, l'appel d'offres fut annulé et remplacé par l'appel d'offres 257703, lequel fut publié du 24 septembre au 10 octobre 2012. Parmi les quatre (4) soumissions conformes déposées, celle de Pavages CSF Inc. fut la plus basse au prix de 890 902\$. Cet appel d'offres a été annulé en raison de l'application de la loi sur l'intégrité en matière de contrats public.

En remplacement de l'appel d'offres 257703 et conformément au décret 206-2013 du 20 mars 2013, l'appel d'offres 257704 a été publié du 15 avril au 8 mai 2013, auquel ont été ajoutés les travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, travaux de planage/revêtement, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa (Côté Nord), de l'avenue Leblanc au boulevard Saint-Vital. Sur les sept (7)

entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Construction DJL Inc. était la plus basse au montant de 1 754 087\$.

Cet appel d'offres a été annulé pour la raison suivante. À l'échéance de la validité des soumissions le 5 septembre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'AMF étaient Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., Routek Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., à conclure des contrats publics par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 257704 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 257705 faisant l'objet du présent dossier. Les résultats d'ouverture des appels d'offres annulés (257704, 257703 et 257701) se retrouvent en pièces jointes.

Aucune modification majeure n'a été ajoutée entre le dernier appel d'offres annulé et l'actuel. Une fluctuation possible des prix du marché explique notamment l'écart de prix des plus bas soumissionnaires conformes entre les appels d'offres 257704 et 257705, soit de 83 795,39 \$ (4,6%).

## JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des transports a également inscrit ce projet via son *Programme des travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                  | <i>(taxes incluses)</i> |                      |                        |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                        | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b>  | <b>TOTAL</b>           |
| <b>1</b> Groupe Hexagone s.e.c.                                 | 1 641 032,71 \$         | 196 849,54 \$        | 1 837 882,25 \$        |
| <b>2</b> Demix Construction ,une division de Holcim (Canada)inc | 1 700 903,36 \$         | 203 715,00 \$        | 1 904 618,36 \$        |
| <b>3</b> Routek Construction inc.                               | 1 745 025,58 \$         | 209 465,66 \$        | 1 954 491,24 \$        |
| <b>4</b> Construction Soter inc                                 | 1 750 498,97 \$         | 207 796,16 \$        | 1 958 295,13 \$        |
| <b>5</b> Les Construction et Pavages Jeskar inc.                | 1 762 015,47 \$         | 209 338,73 \$        | 1 971 354,20 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                     | <b>1 603 198,01 \$</b>  | <b>192 552,00 \$</b> | <b>1 795 750,01 \$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                        |                         | <b>(\$)</b>          | <b>1 925 328,24 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>         |                         | <b>(%)</b>           | <b>4,8%</b>            |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>      |                         | <b>(\$)</b>          | <b>133 471,95 \$</b>   |
|                                                                 |                         | <b>(%)</b>           | <b>7,3%</b>            |

|                                                                     |  |             |                     |
|---------------------------------------------------------------------|--|-------------|---------------------|
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |  | <b>(\$)</b> | <b>42 132,24 \$</b> |
|                                                                     |  | <b>(%)</b>  | <b>2,3%</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |  | <b>(\$)</b> | <b>66 736,11 \$</b> |
|                                                                     |  | <b>(%)</b>  | <b>3,6%</b>         |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 42 132,24 \$ (2,3%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 26 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., est le suivant: 5582-4288-01.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 837 882,25 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 641 032,71 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 196 849,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 960 882,25 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 123 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 768 771,22 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 82,8% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 17,2% est prévu au budget triennal de la Direction du transport.

Dans le cadre de sa planification annuelle des travaux, la Direction des transports a analysé en début d'année les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis

de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire au projet - 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant net de ristourne de 303 907,70 \$. Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau "Incidences et ristournes" en pièce jointe au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Septembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESPAROIS  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-28

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux



**Dossier # : 1144822007**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre. Arrondissement: Lachine. Dépense totale de 901 722,30 \$ (contrat: 764 722,30 \$ + incidences: 137 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264412 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 901 722,30\$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 722,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264412 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-26 08:56

**Signataire :** Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144822007**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre. Arrondissement: Lachine. Dépense totale de 901 722,30 \$ (contrat: 764 722,30 \$ + incidences: 137 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264412 - 5 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Ces travaux ne s'inscrivent pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.



Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 10 janvier 2014: Modification du délai d'exécution et retrait de l'article 26. Conditions d'hiver;

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et au revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, au planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et au planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 69 520,20 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 264412 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes (30%) sont connues comme sous-traitants, sept (7) fournisseurs (70%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 264410 a été publié du 11 mars au 3 avril 2013 et six (6) soumissions conformes furent déposées. La plus basse soumission conforme fut déposée par Construction DJL inc. dont le prix était de 720 190,38 \$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes.

À l'échéance de la validité des soumissions le 1<sup>er</sup> août 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) étaient Les Pavages Chenail inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 264410 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 264412 faisant l'objet du présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                      | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                      |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                            | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>         |
| <b>1</b> Groupe Hexagone s.e.c.                                     | 695 202,10 \$           | 69 520,20 \$        | 764 722,30 \$        |
| <b>2</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.                              | 727 602,45 \$           | 72 760,25 \$        | 800 362,70 \$        |
| <b>3</b> Roxboro Excavation inc.                                    | 792 120,20 \$           | 79 212,02 \$        | 871 332,22 \$        |
| <b>4</b> Construction Soter inc.                                    | 871 384,04 \$           | 87 138,40 \$        | 958 522,44 \$        |
| <b>5</b> Les Pavages Dorval inc.                                    | 876 951,12 \$           | 87 695,11 \$        | 964 646,23 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                         | 706 072,69 \$           | 70 607,27 \$        | <b>776 679,96 \$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |                         | <b>(\$)</b>         | <b>871 917,18 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |                         | <b>(%)</b>          | <b>14%</b>           |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>199 923,93 \$</b> |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>26,1%</b>         |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |                         | <b>(\$)</b>         | <b>-11 957,66 \$</b> |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>-1,5%</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>35 640,40 \$</b>  |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>4,7%</b>          |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -11 957,66 \$ (-1,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 14 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 26 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., est le suivant: 5582-4288-01.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 764 722,30 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 695 202,10 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 69 520,20 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 901 722,30 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 137 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 813 379,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des infrastructures.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-30

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux



**Dossier # : 1144822006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth. Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 6 405 190,48 \$ (contrat: 5 650 130,48 \$ + incidences: 755 060,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 263201 - 6 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 405 190,48 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 650 130,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263201 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis entre projets et entre compétences, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-26 10:29

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

---

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144822006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth. Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 6 405 190,48 \$ (contrat: 5 650 130,48 \$ + incidences: 755 060,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 263201 - 6 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 23 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront

effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

Aussi, dans le cadre de l'action 4.4 du plan d'action Municipalités amies des aînées (MADA), la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel investit pour réaliser un projet-pilote de plaques toponymiques de plus grandes dimensions sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 décembre 2013 au 22 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEA0. La durée de publication a été de 45 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 19 décembre 2013: Modifications d'articles dans le devis technique de voirie (conduit souterrain d'électricité enrobé de béton et raccordement aéro-souterrain), modifications dans le devis technique spécifique - Éclairage aux items de luminaires et ajout de l'item «Cabinet Gateway - Fourniture et installation»,
- Addenda no 2 émis le 9 janvier 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 15 au 22 janvier 2014;
- Addenda no 3 émis le 14 janvier 2014: Retrait dans le devis spécifique - Éclairage des paragraphes traitant de luminaires fonctionnels et décoratifs et du Cabinet Gateway, modification dans le devis technique de voirie d'items de fondation en pierre et de coussin de pierre.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);  
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001);

CM12 0850 - 24 septembre 2012 - Adopter le projet de « Plan d'action municipal pour les aînés », élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) (1120706004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; la construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; l'installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le



boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 560 400,16 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 11% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour des travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblages dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1458002001, 1458002002, 1459002002 et 1459002003).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de nivellement de regard de la CSEM, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux de plantation, d'un système de protection d'arbres, de pavés de béton pour fosses de plantations, de plaques toponymiques, de mobilier urbain ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 263201 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 22 janvier 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 27% et 73%. En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes sont connues comme sous-traitants et six (6) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via ses *Programmes de réfection du réseau routier artériel et d'acquisition de mobilier d'éclairage* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans les interventions de la Direction des transports.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>       |                                                          | <i>(taxes incluses)</i> |                            |                        |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</u></b>       |                                                          | <b><u>PRIX</u></b>      | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b>    |
| <b><u>CONFORMES</u></b>                     |                                                          |                         |                            |                        |
| <b>1</b>                                    | Les Constructions et Pavage Jeskar inc.                  | 5 089 730,32 \$         | 560 400,16 \$              | 5 650 130,48 \$        |
| <b>2</b>                                    | Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. | 5 112 484,38 \$         | 558 421,08 \$              | 5 670 905,46 \$        |
| <b>3</b>                                    | Construction Soter inc.                                  | 5 209 097,60 \$         | 578 431,18 \$              | 5 787 528,78 \$        |
| <b>4</b>                                    | Maskimo Construction inc.                                | 5 270 128,74 \$         | 587 125,24 \$              | 5 857 253,98 \$        |
| <b>5</b>                                    | Charex inc.                                              | 5 517 323,72 \$         | 608 174,98 \$              | 6 125 498,70 \$        |
| <b>6</b>                                    | Groupe Hexagone s.e.c.                                   | 5 712 866,59 \$         | 618 454,58 \$              | 6 331 321,17 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$) |                                                          | 5 796 824,27 \$         | 639 305,73 \$              | <b>6 436 130,00 \$</b> |

|                                                                     |  |      |                       |
|---------------------------------------------------------------------|--|------|-----------------------|
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |  | (\$) | <b>5 903 773,10</b>   |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |  | (%)  | <b>\$ 4,5%</b>        |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |  | (\$) | <b>681 190,69 \$</b>  |
|                                                                     |  | (%)  | <b>12,1%</b>          |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |  | (\$) | <b>-785 999,52 \$</b> |
|                                                                     |  | (%)  | <b>-12,2%</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |  | (\$) | <b>20 774,98 \$</b>   |
|                                                                     |  | (%)  | <b>0,4%</b>           |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -785 999,52 \$ (-12,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de Licence RBQ de Les Constructions et Pavage Jeskar inc. est : 8006-8455-97 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 19 décembre 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 650 130,48 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 5 089 730,32 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 560 400,16 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 6 405 190,48 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 755 060,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 5 777 662,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement, toutefois, des virements budgétaires

entre projets et entre compétences sont requis pour les projets 58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne:

- 77,75 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 22,25 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire au projet - 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 108 898,56 \$.

Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Aussi, un virement budgétaire de 958 042,06 \$ est nécessaire vers le projet 58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage afin de permettre la réfection du système d'éclairage et de réaliser l'ensemble du projet intégré. La provenance déterminée dont le budget est disponible se trouve dans le projet 55845 - Programme de réfection du réseau routier artériel.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Octobre 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Carole CHOUINARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-05



**Dossier # : 1134822075**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, saillies, bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin.<br>Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 489 254,49 \$ (contrat: 443 254,49 \$ + incidences: 46 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 263304 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 489 254,49 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, saillies, bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 443 254,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263304 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-26 16:46

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1134822075**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, saillies, bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin.<br>Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 489 254,49 \$ (contrat: 443 254,49 \$ + incidences: 46 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 263304 - 3 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal, il est prévu au 17<sup>e</sup> chantier de sécuriser un total de 500 intersections en dix ans (2007 à 2016) sur le réseau artériel de la Ville, à raison d'environ 50 intersections par année. Dans le cadre de ce programme de sécurisation, divers moyens sont utilisés pour sécuriser les intersections, dont notamment le réaménagement de l'infrastructure routière. Ces réaménagements permettent de mieux adapter la géométrie des rues et des trottoirs afin de réduire les accidents et d'assurer une meilleure convivialité surtout pour les clientèles vulnérables, tels les piétons et cyclistes. Le présent appel d'offres vise justement à réaliser des travaux de réaménagements géométriques à 4 intersections.

De manière générale, les intersections sont retenues dans le programme de sécurisation soit à la suite :

- d'une étude interne basée sur l'analyse de la base de données des accidents;
- d'une recommandation de la part des arrondissements ou de partenaires (la Société de Transport de Montréal (STM), le Service de Police de la Ville de Montréal, le Ministère des Transports du Québec et autres);
- d'une opportunité d'intégrer des mesures de sécurisation dans le cadre de divers programmes (mise aux normes des feux de circulation, programme de réfection routière, réfection d'aqueduc, etc.) ou de projets particuliers (implantation d'une piste cyclable, aménagement d'une voie réservée, etc.).

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis à la suite de l'appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);  
CE11 1015 - Le 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser des travaux de sécurisation à diverses intersections de la Ville de Montréal dans le cadre du programme de sécurisation de 500 intersections en 10 ans tel que prévu au 17<sup>e</sup> chantier du Plan de transport (1110777001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de trottoirs, saillies, bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 40 295,86 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 263304 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. Aucune firme n'a motivé son désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 263301 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme qui fut déposée par BP Asphalte inc. dont le prix était de 474 929,53 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 30 juillet au 15 août 2012 et quatre (4) soumissions conformes furent déposées.

Étant donné le prix trop élevé, l'appel d'offres fut annulé et remplacé par l'appel d'offres 263303, lequel fut publié, conformément au décret 1226-2012 du 19 décembre 2012, du 28 janvier au 20 février 2013. Parmi les sept (7) soumissions conformes déposées, celle de Pavage C.S.F. inc. fut la plus basse au prix de 449 502,24 \$. Ce dernier ayant retiré sa demande d'accréditation de l'AMF, Excavation A.M. ltée. est devenu le plus bas soumissionnaire conforme mais n'a pas accepté de prolonger sa soumission.

La soumission du nouveau plus bas soumissionnaire, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., au montant de 476 716,91 \$, présentant un écart défavorable de plus de 15% avec l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres, la Direction des infrastructures a décidé d'annuler l'appel d'offres 263303 et de se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 263304 faisant



l'objet du présent dossier.

Les résultats d'ouverture des appels d'offres annulés 263301 et 263303 se retrouvent en pièces jointes.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                      | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                      |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                            | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>         |
| <b>1</b> Les Entreprises de Construction Ventec inc.                | 402 958,63 \$           | 40 295,86 \$        | 443 254,49 \$        |
| <b>2</b> Les Pavages Chenail inc.                                   | 484 273,21 \$           | 48 427,32 \$        | 532 700,53 \$        |
| <b>3</b> Les Constructions et Pavage Jeskar inc.                    | 500 037,67 \$           | 50 003,76 \$        | 550 041,43 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                         | 357 768,26 \$           | 35 776,83 \$        | 393 545,09 \$        |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |                         | <b>(\$)</b>         | <b>508 665,48 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |                         | <b>(%)</b>          | <b>14,8%</b>         |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>106 786,94 \$</b> |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>24,1%</b>         |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |                         | <b>(\$)</b>         | <b>49 709,40 \$</b>  |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>12,6%</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>89 446,04 \$</b>  |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>20,2%</b>         |

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 49 709,40 \$ (12,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 11 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., est le suivant: 8210-9299-08.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 443 254,49 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 402 958,63 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 40 295,86 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 489 254,49 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 46 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 441 321,38 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et favoriser les déplacements actifs le tout en conformité avec l'action 14 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Août 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Samuel BUJOLD)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert LINTEAU  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-17

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux



**Dossier # : 1143334006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE - 3 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1265-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-25 18:26

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE - 3 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les structures de régulation situées sur les intercepteurs nord et sud sont équipées de vannes régulatrices manœuvrées par des actionneurs électriques pour le contrôle des débits.

Depuis plus de 20 ans, les actionneurs électriques ont été très sollicités en raison de la nécessité de moduler les vannes en temps réel et de la pression d'eau élevée en amont des vannes. Malgré un entretien rigoureux et régulier, ces actionneurs ont atteint la fin de leur cycle de vie et nécessitent des efforts de réparation et d'entretien de plus en plus considérables. De plus, les pièces de rechange prennent de plus en plus de temps à obtenir car le fournisseur ne les tient plus en inventaire en raison de la vétusté des modèles utilisés.

L'expérience d'opération et d'entretien des deux types d'actionneur installés sur les intercepteurs (à savoir électrique et hydraulique) a démontré que les actionneurs hydrauliques sont plus robustes et plus fiables pour moduler fréquemment les vannes de taille importante qui sont soumises à une pression d'eau élevée en amont.

En même temps que le remplacement des actionneurs, les vannes régulatrices en fonte seront remplacées en raison de leur usure et dommages structurels par des vannes en acier inoxydable.

Un appel d'offres a été lancé le 5 décembre 2013 et publié sur le site SEAO et dans le

journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 février 2014. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0212 - 21 juin 2012 - Accorder à la firme Wainbee limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture et de livraison des systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 640 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1260-AE;

-CE12 0274 - 7 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de 39 actionneurs et de 53 vannes sur le réseau des intercepteurs

CG11 0159 - 19 mai 2011- Accorder à Cegertec Experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de 651 066,19 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le remplacement de 42 actionneurs et de 53 vannes sur le réseau des intercepteurs de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11500.

## **DESCRIPTION**

Les travaux du contrat comprennent :

- Installation de 39 actionneurs hydrauliques et de 53 vannes en acier inoxydable.

## **JUSTIFICATION**

Les structures de régulation sont des points de contrôle importants pour les débordements d'eaux usées en temps de pluie sur les intercepteurs nord et sud. En effet, ces structures contrôlent les surverses aux endroits qui sont soumis à des exigences et des objectifs de rejet élevés du Ministère du développement durable, de l'environnement, des parcs et de la faune (MDDEPF). Ainsi, des actionneurs robustes et des vannes fiables contribueront à assurer un contrôle plus adéquat des débordements des eaux d'orage à ces endroits et conséquemment à minimiser l'impact environnemental des surverses.

De plus, de par sa conception et son fonctionnement, un actionneur hydraulique nécessite moins d'entretien et le temps de réparation est moindre en comparaison avec un actionneur électrique. Ainsi, ce type de technologie permet des économies appréciables en terme de coût d'entretien.

De plus, les vannes de fonte seront remplacées par des vannes en acier inoxydable dont la durée de vie est beaucoup plus longue.

Six entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

| <b>Tableau d'analyse des soumissions</b> |                          |                                  |                           |
|------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
|                                          |                          |                                  |                           |
| <b>Firmes soumissionnaires</b>           | <b>Prix (avec taxes)</b> | <b>Contingences (avec taxes)</b> | <b>Total (avec taxes)</b> |

|                                                                 |                        |                      |                        |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>1. Les Constructions RRN inc.</b>                            | <b>3 632 060,26 \$</b> | <b>363 206,02 \$</b> | <b>3 995 266,28 \$</b> |
| 2. Construction Arcade                                          | <b>3 960 083,93 \$</b> | <b>396 008,39 \$</b> | <b>4 356 092,32 \$</b> |
| 3. Socomec Industriel inc.                                      | 4 114 364,28 \$        | 411 433,44 \$        | 4 525 797,72 \$        |
| Estimation externe des professionnels (note 1)                  | 4 499 776,57 \$        | 449 977,65 \$        | 4 949 754,22 \$        |
| Coût moyen des soumissions reçues                               |                        |                      | 4 292 385,44 \$        |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)            |                        |                      | 7,44%                  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)        |                        |                      | 530 531,44 \$          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)         |                        |                      | 13,28%                 |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) |                        |                      | (954 487,94 \$)        |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)  |                        |                      | -19,28%                |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)        |                        |                      | 360 826,04 \$          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)         |                        |                      | 9,03%                  |

Note 1 : L'estimation a été effectuée par la firme Cegertec WorsleyParson

L'écart de prix entre l'estimation externe et le plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 19,28 %. Cet écart est attribuable à une surévaluation des coûts à presque tous les articles du bordereau et à la courbe d'apprentissage expérimentée par l'entrepreneur lors des travaux laquelle peut difficilement être quantifiable.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Les Constructions RRN inc. 812 Boul. Queen Saint-Lambert (Québec) J4R 1J8 Québec - no de licence 2153-0878-87 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec avec sa soumission en date du 11 février 2014.

Conformément au Décret 800- 2013 - 10 juillet 2013, Les Constructions RRN inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 26 août 2013 portant le numéro 2013-CPSM-0185.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les travaux de mise à niveau d'actionneurs et vannes de régulation est de 3 995 266,28 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 3 603 843,12 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Ces travaux sont prévus au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Ce projet est admissible à une subvention estimée à 1 922 049,66 \$ dans le cadre du programme de subvention Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 720 768,62 \$ est à la charge spécifique des villes reconstitués.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$)                                | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Investissements nets                            | 3 604        |
| Subvention : part Ville de Montréal             | 1 922        |
| Réserve de l'eau locale: part ville de Montréal | 961          |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Actuellement, en raison du délai d'obtention des pièces de rechange, la réparation d'un actionneur existant à ces structures de régulation nécessite beaucoup de temps. La non disponibilité d'un actionneur pendant une longue période de temps ne permet pas un contrôle efficace des débordements d'orage et pourrait entraîner un impact environnemental.

Le vieillissement des actionneurs entraîne des bris de plus en plus fréquents et une augmentation importante des coûts d'entretien.

Les vannes ont atteint leur durée de vie utile et pourraient ne pas ouvrir ou fermer dans des situations d'urgence de contrôle des débits aux intercepteurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 27 mars 2014

Début des travaux : avril 2014

Fin des travaux : décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)



Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Philippe BRILLANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-18

Richard FONTAINE  
Directeur - Direction de l'épuration des eaux  
usées



**Dossier # : 1144822016**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | <p>Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry.</p> <p>Arrondissement : Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq.</p> <p>Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 944 584,49 \$ (contrat: 2 657 584,49 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258004 - 6 soumissionnaires</p> |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 944 584,49 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry, dans l'arrondissement Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, dans les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 657 584,49\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258004 ;

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-28 09:34

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

---

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144822016**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry.<br>Arrondissement : Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq.<br>Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 944 584,49 \$ (contrat: 2 657 584,49 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258004 - 6 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Ce projet comporte des travaux sur le boulevard Lacordaire et sur l'avenue Papineau. Dans le cadre des travaux sur le boulevard Lacordaire, la Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'avenue Papineau, quant à elle, est appelée à devenir la principale porte d'entrée du parc du Complexe environnemental Saint-Michel. La nouvelle intersection située dans l'avenue

Papineau, à l'extrémité est de l'avenue Lecocq, s'inscrit au programme de réaménagement géométrique du réseau artériel. Ces travaux ont également pour but d'améliorer les infrastructures municipales et d'augmenter le niveau de sécurité des usagers de la route qui empruntent le réseau routier de la Ville de Montréal.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés pour la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 81 500,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 janvier au 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 22 janvier 2014: Retrait de la liste d'appareils de la liste de rappel, ajout du type de géogrille à l'article 36. «Géogrille», et marquage permanent une fois les travaux terminés retiré des travaux incluent de l'article 1.2. «Étendue des travaux de signalisation temporaire»;
- Addenda no 2 émis le 27 janvier 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 29 janvier au 5 février 2013, en prévision d'un nouvel addenda à venir;
- Addenda no 3 émis le 30 janvier 2014: Modifications au devis technique voirie - Cahier V (l'article de réhabilitation environnementale a été remplacé, la modification concerne principalement la gestion des sols AB et les méthodes de paiement).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001);

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 253 884,86\$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour des travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblages dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1359002115, 1259002056, 1359002103 et 1359009013). Étant donné que la faible valeur des travaux du sous-projet 1359009012 - Éclairage de rue à l'intersection Papineau/Lecocq, un pourcentage de contingences de 25% a été établi afin d'obtenir un montant pour contingences adéquat. Ces pourcentages furent déterminés en fonction de la complexité du projet.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration de conduites d'eau, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 258004 s'est déroulé du 6 janvier au 5 février 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 27% et 73%. En ce qui concerne les motifs de désistement, sept (7) preneurs sont connus comme sous-traitants et neuf (9) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 258001, visant des travaux au boulevard Lacordaire, publié du 13 au 29 août 2012, a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Cinq (5) soumissions conformes furent déposées.

Il fut remplacé par l'appel d'offres 258002, lequel fut publié du 11 mars au 3 avril 2013, conformément au décret 96-2013 adopté le 13 février 2013. Sur les dix (10) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Construction DJL inc. était la plus basse au montant de 1 780 391,98 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions, le 2 juillet 2013, les soumissionnaires conformes qui détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) étaient Routek Construction inc., Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., ZS Travaux et Gerance inc. et Ramcor Construction inc. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue cet été, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 258002 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 258004 faisant l'objet du présent dossier.

Le présent appel d'offre comprend également des travaux à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, de l'appel d'offres initial 214001, publié du 29 avril au 22 mai 2013 qui a été annulé puisqu'aucun soumissionnaire n'a déposé de prix. Il a été remplacé par l'appel

d'offres 214002, lequel fut publié du 22 juillet au 14 août 2013, conformément au décret 800-2013 du 10 juillet 2013. Une (1) seule entreprise a déposée une soumission, Les Constructions et Pavage Jeskar inc. au montant de 456 715,35 \$. Ce dernier appel d'offres a été annulé en raison d'un prix trop élevé du soumissionnaire.

Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que des appels d'offres précédents (214001, 258001 et 258002), se retrouvent en pièces jointes.

Prendre note qu'étant donné l'état détérioré des trottoirs, la reconstruction de sections supplémentaires a été prévue dans le présent appel d'offres pour les travaux du boulevard Lacordaire. Dans le cadre des travaux de l'avenue Papineau, la reconstruction de la bordure et l'aménagement d'un trottoir en enrobé bitumineux ont été ajoutés entre l'avenue Émile-Journault et la rue de Louvain. Ces travaux supplémentaires, ainsi qu'une fluctuation possible des prix du marché, expliquent notamment l'écart de prix des plus bas soumissionnaires conformes entre les appels d'offres 258002, 214002 et celui du présent dossier 258004, soit de 420 477,16 \$ (18,8%).

## JUSTIFICATION

Pour les travaux du boulevard Lacordaire, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La Direction des transports a également inscrit ce projet via son *Programme des travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Pour les travaux de l'avenue Papineau, la justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>                             | <i>(taxes incluses)</i> |                            |                        |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>                   | <b><u>PRIX</u></b>      | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b>    |
| <b>1</b> Les Constructions et Pavage Jeskar inc                   | 2 403 699,63 \$         | 253 884,86 \$              | 2 657 584,49 \$        |
| <b>2</b> Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. | 2 484 105,24 \$         | 263 807,98 \$              | 2 747 913,22 \$        |
| <b>3</b> Construction Soter inc.                                  | 2 575 714,22 \$         | 273 744,53 \$              | 2 849 458,75 \$        |
| <b>4</b> Groupe Hexagone, s.e.c.                                  | 2 601 286,18 \$         | 273 858,32 \$              | 2 875 144,50 \$        |
| <b>5</b> Roxboro Excavation inc.                                  | 2 620 617,21 \$         | 279 218,23 \$              | 2 899 835,44 \$        |
| <b>6</b> Les Pavages Chenail inc.                                 | 2 872 531,26 \$         | 307 626,85 \$              | 3 180 158,11 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                       | 2 656 961,54 \$         | 278 804,64 \$              | <b>2 935 766,18 \$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                          |                         | <b>(\$)</b>                | <b>2 868 349,09 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>           |                         | <b>(%)</b>                 | <b>7,9%</b>            |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>        |                         | <b>(\$)</b>                | <b>522 573,62 \$</b>   |
|                                                                   |                         | <b>(%)</b>                 | <b>19,7%</b>           |

|                                                                     |  |                                          |                                     |
|---------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |  | <b>(<math>\text{\\$}</math>)<br/>(%)</b> | <b>-278 181,69<br/>\$<br/>-9,5%</b> |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |  | <b>(<math>\text{\\$}</math>)<br/>(%)</b> | <b>90 328,73 \$<br/>3,4%</b>        |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -278 181,69 \$ (-9,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec, le 19 décembre 2013, fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 657 584,49 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 403 699,63 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 253 884,86 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 944 584,49 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 287 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 656 098,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 33,1% est prévu au budget triennal de la Direction du transport;
- 66,9% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures.

Dans le cadre de sa planification annuelle des travaux, la Direction des transports a analysé en début d'année les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis



de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire du projet 40501 au projet - 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 150 219,57 \$. Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financières du Service des finances.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau "Incidences et ristournes" en pièce jointe au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date d'échéance de la validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Stéphane PAPINEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Richard C GAGNON)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESPAROIS  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-18



**Dossier # : 1144551002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal secteur Est. Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses (contrat 8 851 619,88 \$ + incidences 133 000,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires. |

d'autoriser une dépense de 8 984 619,88 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14296 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

1. d'accorder à la firme Sanexen Services Environnementaux inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat UX14296, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 851 619,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10136 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés en pièces jointes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,3 % par la ville-centre et 8,7 % par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-26 10:44

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144551002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal secteur Est. Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses (contrat 8 851 619,88 \$ + incidences 133 000,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations PTI 2014-2016.

Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques sont une solution économique et environnementale. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelle avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation durant l'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les riverains lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. De plus, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 16 janvier 2014 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le quotidien La Presse le 17 janvier 2014. La séance publique

d'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 février 2014 et les soumissions sont valides 210 jours suivant la date d'ouverture. Période de soumission : 32 jours  
Un premier addenda a été émis le 5 février 2014 pour les raisons suivantes :

- ajouter une rue à la soumission (Boulevard des sciences)
- modifier le bordereau des prix
- ajout d'un plan
- modifier la page 6 de la section G (clauses techniques particulières)
- modifier la dernière page du tableau dans l'annexe A du cahier des prescriptions spéciales sur le maintien de la circulation et signalisation temporaire

Un deuxième addenda a été émis le 10 février 2014 pour la raison suivante :

- modifier le bordereau des prix

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0337 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc (UX-13-192) pour une dépense totale de 18 129 853.31 \$, taxes incluses et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) pour une dépense totale de 33 513 827.89 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public 10072 (2 soumissionnaires pour chacun des contrats)

CG12 0122 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage, le premier pour le secteur Est d'une dépense totale de 13 062 136,26 \$, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 818 424,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10033 (2 soum.).

## **DESCRIPTION**

Les techniques de réhabilitation des conduites d'aqueduc sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;
- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter prévue par chemisage structural est de 6.3 km.

Le contrat UX14296 vise les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Ville-Marie. Toutes les rues à réhabiliter sont identifiées aux devis et présentées au tableau en pièces jointes.

Conformément au devis, les travaux prévus au contrat UX14196 devront être terminés au plus tard le 15 novembre 2014.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de

chemisage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérés aux documents d'appel d'offres.

Des contingences, correspondant à 6 % du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le contrat UX14296 est de 501 035,09 \$ (taxes incluses).

Les dépenses incidentes pour le contrat UX14296 sont de 133 000,00 \$ (taxes incluses). Ces incidences peuvent comprendre des dépenses en matière de communication, de distribution d'avis, de gestion des impacts, d'éventuels travaux effectués par des tiers ainsi que des analyses de laboratoires et de contrôle de matériaux.

Dans le cadre de ce contrat, des clauses sont prévues aux documents d'appels d'offres permettant le retrait, la modification ou l'ajout de tronçons d'aqueduc pour des raisons techniques obtenu après l'octroi du contrat (ex.: la capacité hydraulique de l'égout situé dans la même tranchée est insuffisante, etc.).

## JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016. Ils sont admissibles au programme de subvention TECQ.

Dans les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté en général un historique de bris important. La réhabilitation est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme. Les tronçons sélectionnés rencontrent les critères d'admissibilité du programme de subvention gouvernementale TECQ. De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 240 entrées de service en plomb est prévu.

À la suite du processus d'appel d'offres, cinq (5) compagnies ont pris possession des documents. Deux (2) d'entre elles (40%) œuvrant dans le domaine de la réhabilitation d'aqueduc ont soumis des prix. La liste des commandes du SEAO est présentée en pièces jointes.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes :

- Insituform Technologies Limitée, compagnie œuvrant dans la réhabilitation d'égout;
- L'Écuyer et fils Ltée est un fabricant de regards d'égout et chambre de vanne pour les entrepreneurs de réhabilitation d'aqueduc;
- Réhabilitation DUO inc. compagnie œuvrant dans le domaine de la réhabilitation d'aqueduc (nouvelle compagnie depuis 2013). Cette société n'a pas encore obtenue l'autorisation de l'AMF.

Résultats des deux soumissionnaires conformes :

| Contrat: UX14296<br>Nom soumissionnaires   | Taxes incluses  |               |                  |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------|------------------|
|                                            | Prix            | Contingences  | Total            |
| 1. Sanexen Services Environnementaux inc.  | 8 350 584,79 \$ | 501 035,09 \$ | 8 851 619,88 \$  |
| 2. Aquaréhab (Canada) inc                  | 9 530 295,00 \$ | 571 817,70 \$ | 10 102 112,70 \$ |
| Estimation interne des professionnels (\$) | 9 086 675,46 \$ | 545 200,53 \$ | 9 631 875,98 \$  |

|                                                                                                                                                   |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Coût moyen des soumissions conformes<br>( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )                                | 9 476 866,29 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>( <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> ) | 7,063 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>( <i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i> )                           | 1 250 492,82 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>( <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> )  | 14,127 %        |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)<br>( <i>la plus basse conforme – estimation</i> )                                         | (780 256,10 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)<br>( <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> )                   | -8,10 %         |

Le montant de la soumission de Sanexen Services Environnementaux inc. a été corrigé de 0,02 \$ à la suite des erreurs d'arrondis dans les calculs.

Le montant de la soumission d'Aquaréhab (Canada) inc. a été corrigé de 26 812,17 \$ à la suite des erreurs d'addition dans les calculs.

### **Explication des écarts**

L'analyse des soumissions permet de constater que pour le contrat UX14296, le montant de la plus basse soumission est de 8,1% inférieur au montant de l'estimation détaillée.

L'estimation pour les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc a été préparée par le chargé de projet de la DGSRE.

Comme les années précédentes, seules deux compagnies ont déposé une soumission. Ceci peut s'expliquer par l'ampleur des travaux à réaliser en 2014 dans un court délai.

### **Octroi de contrat**

La DGSRE recommande d'octroyer le contrat UX14296 au plus bas soumissionnaire soit, Sanexen services environnementaux inc., et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 du 23 octobre 2013, chapitre V.2 de la loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé, Sanexen Services Environnementaux inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 15 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été effectuées. Sanexen services environnementaux inc. a déposé avec sa soumission une attestation valide délivrée par Revenu Québec. Celle-ci sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 8 851 619,88 \$ taxes incluses comprenant un montant de 8 350 584,79 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 501 035,09 \$ taxes incluses pour les contingences.

La dépense totale de 8 984 619,88 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 133 000,00 \$ taxes incluses pour les incidences qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des analyses de laboratoire, la distribution d'avis, etc.

La dépense de 8 984 619,88 \$ soit un coût net de 8 104 381,10 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 7 964 063,61 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 140 317,49 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$)                    | Total |
|-------------------------------------|-------|
| Investissements nets                | 8 104 |
| Subventions: part Ville de Montréal | 7 964 |
| Emprunt net                         | 140   |

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

La dépense totale est assumée à 8,7 % par l'agglomération, et à 91,3 % par la Ville Centrale.

La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.* »

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu des longueurs de conduites d'eau potable à réhabiliter pour le contrat UX14296 d'ici au 15 novembre 2014, il est primordial d'octroyer le contrat en mars 2014, afin de pouvoir débiter la planification pour l'exécution des travaux au début juin et permettre l'exécution des travaux sur une période cumulative de six mois et demi avant l'hiver.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites d'aqueduc existantes.



De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : mars 2014  
Début des travaux : juin 2014  
Fin des travaux : novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

George DEL RIO  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

Le : 2014-02-19



**Dossier # : 1144822004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec Inc., pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est. Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 7 445 607,65 \$ (contrat: 6 626 607,65 \$ + incidences: 819 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 225904 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 445 607,65 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 626 607,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 225904 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-25 17:46

**Signataire :** Chantal AYLWIN

\_\_\_\_\_  
Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144822004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec Inc., pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est. Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 7 445 607,65 \$ (contrat: 6 626 607,65 \$ + incidences: 819 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 225904 - 5 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, d'inspection(s) télévisée(s) et en considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large et sont préalables à l'aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame.

### Étape faisant l'objet du présent dossier :

|  | <b>Dépense totale</b> | <b>Date de début prévue</b> | <b>Date de fin</b> |
|--|-----------------------|-----------------------------|--------------------|
|  |                       |                             |                    |

|                                                                                                           |                 |          |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|---------------|
| Travaux d'égout et de conduites d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est. | 7 445 607,65 \$ | Été 2014 | Décembre 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|---------------|

### Étapes à venir :

|                                                                                                                                                                                                                                    | Date de début                          | Date de fin                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|
| Aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame                                                                                                       | Janvier 2015<br>Printemps 2017<br>2021 | Décembre 2015<br>Automne 2020<br>2021 |
| <b>Tronçon Rosemont / Jean-Talon</b> (incluant le segment de Bélanger à Beaubien) <ul style="list-style-type: none"> <li>plans et devis Ville - AMT</li> <li>début des travaux Ville - AMT</li> <li>mise en service SRB</li> </ul> |                                        |                                       |

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002)

### DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 1 385 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 750 mm, et de 1 515 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm, dans le boulevard Pie-IX, entre les rues Bélanger et Beaubien.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 602 418,88 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés et la chloration des conduites d'eau existantes. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 225904 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur dix-huit (18) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 28% et 72%. Divers motifs de désistement nous ont été fournis: une (1) firme (8%) est connue

comme sous-traitant, deux (2) firmes (15%) affirment avoir un carnet de commandes complet, deux (2) firmes (15%) nous indiquent manquer de temps et sept (7) firmes (54%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 225901 a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et la plus basse soumission conforme fut déposée par Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.) dont le prix était de 5 141 865,95 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 1<sup>er</sup> au 24 octobre 2012 et dix (10) soumissions conformes furent déposées. Il fut remplacé par l'appel d'offres 225902.

Conformément au décret 1226-2012 du 19 décembre 2012, l'appel d'offres 225902 a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. Sur les dix (10) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.) était la plus basse, au montant de 5 485 871,16 \$. Cependant, s'étant vu refuser son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il fut déclaré non conforme et la soumission de Nordexco Inc., d'un montant de 6 257 732,83 \$, devint la plus basse conforme. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que pour l'appel d'offres précédent (225901) se retrouvent en pièces jointes.

À l'échéance de la validité des soumissions le 30 septembre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'AMF étaient Les Excavations Gilbert Théorêt Inc., Pavages D'Amour Inc., Paysagiste S. Forget Inc. et Les Entreprises Michaudville Inc. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Nordexco Inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 225902 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 225904 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme entre l'appel d'offres précédent 225902 et l'actuel 225904 est de 368 874,82\$ (5,89%) et s'explique notamment par l'ajout d'un mail central et par une fluctuation possible des prix du marché.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>                |                    | <i>(taxes incluses)</i>    |                     |
|------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|
| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>      | <b><u>PRIX</u></b> | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b> |
| <b>1</b> Les Entreprises de Construction Ventec inc. | 6 024 188,77 \$    | 602 418,88 \$              | 6 626 607,65 \$     |
| <b>2</b> Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.        | 6 162 315,07 \$    | 616 231,51 \$              | 6 778 546,58 \$     |
| <b>3</b> Les Entrepreneurs Bucaro                    | 6 226 241,17 \$    | 622 624,12 \$              | 6 848 865,29 \$     |
| <b>4</b> Les Entreprises Michaudville inc            | 6 300 000,00 \$    | 630 000,00 \$              | 6 930 000,00 \$     |

|   |                                                                     |                 |               |                        |
|---|---------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|------------------------|
| 5 | Groupe Hexagone, s.e.c                                              | 7 099 626,92 \$ | 709 962,69 \$ | 7 809 589,61 \$        |
|   | Estimation des professionnels internes (\$)                         | 5 999 193,77 \$ | 599 919,37 \$ | <b>6 599 113,14 \$</b> |
|   | <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |                 | <b>(\$)</b>   | <b>6 998 721,83 \$</b> |
|   | <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |                 | <b>(%)</b>    | <b>5,6%</b>            |
|   | <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |                 | <b>(\$)</b>   | <b>1 182 981,96 \$</b> |
|   |                                                                     |                 | <b>(%)</b>    | <b>17,9%</b>           |
|   | <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |                 | <b>(\$)</b>   | <b>27 494,51 \$</b>    |
|   |                                                                     |                 | <b>(%)</b>    | <b>0,4%</b>            |
|   | <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |                 | <b>(\$)</b>   | <b>151 938,93 \$</b>   |
|   |                                                                     |                 | <b>(%)</b>    | <b>2,3%</b>            |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 27 494,51 \$ (0,4%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 11 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., est le suivant: 8210-9299-08.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 626 607,65 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 024 188,77 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 602 418,88 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 7 445 607,65 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 819 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 6 716 148,57 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 6 716 148,57 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera

aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la DGSRE du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la DGSRE du Service de l'eau.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du développement durable de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) pour la réalisation de ces travaux. Ce certificat d'autorisation a été délivré à la Ville et est daté du 8 février 2013.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 14 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

**La réalisation de ce projet est préalable au futur projet du SRB Pie-IX (système rapide par bus sur Pie IX). Afin de pouvoir réaliser le projet du SRB dans un horizon à court terme, tous les travaux préalables sont requis.**

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux prévu : Été 2014

Fin des travaux : Décembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Martin SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon GAUTHIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-28

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux





**Dossier # : 1144822008**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 284 799,24 \$ (contrat: 1 994 253,80 \$ + incidences: 290 545,44 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 267801 - 7 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 284 799,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 994 253,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267801 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-28 07:57

**Signataire :**

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144822008**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 284 799,24 \$ (contrat: 1 994 253,80 \$ + incidences: 290 545,44 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 267801 - 7 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Selon les analyses des inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1929 et 1923) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1923 et 1954) dans la rue Sainte-Claire ainsi que la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1913) dans la rue De Contrecoeur, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Ces travaux ne s'inscrivent pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 12 décembre 2013: Corrections apportées à la formule de soumission en version pdf.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 165 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 750 mm à 1350 mm et de 155 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm dans la rue de Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, la reconstruction de 64 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 900 mm et de 120 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Sainte-Claire, entre les rues Liébert et Saint-Émile, ainsi que la reconstruction de 70 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 900 mm et de 96 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Sainte-Claire, entre les rues Lapointe et Saint-Donat.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 181 295,79 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de gestion des sols excavés, de chloration des conduites d'eau, de surveillance environnementale des matériaux excavés, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 267801 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur dix huit (18) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 39% et 61%. Une seule firme a motivé son désistement a soumissionné, celle-ci ayant pris les documents à des fins de sous-traitance. La liste des preneurs des cahiers des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>           | <i>(taxes incluses)</i> |                            |                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b> | <b><u>PRIX</u></b>      | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b> |

|                                                                     |                                             |                 |               |                        |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|---------------|------------------------|
| <b>1</b>                                                            | Les Entrepreneurs Bucaro inc.               | 1 812 958,00 \$ | 181 295,90 \$ | 1 994 253,90 \$        |
| <b>2</b>                                                            | Les Entreprises Michaudville inc.           | 1 816 363,64 \$ | 181 636,36 \$ | 1 998 000,00 \$        |
| <b>3</b>                                                            | Les Entreprises de Construction Ventec inc. | 1 857 871,43 \$ | 185 787,14 \$ | 2 043 658,57 \$        |
| <b>4</b>                                                            | Les Excavations Gilbert Théorêt inc.        | 2 315 694,23 \$ | 231 569,42 \$ | 2 547 263,65 \$        |
| <b>5</b>                                                            | Pavages D'Amour inc.                        | 2 563 942,50 \$ | 256 394,25 \$ | 2 820 336,75 \$        |
| <b>6</b>                                                            | Construction S. Forget inc.                 | 3 487 480,34 \$ | 348 748,03 \$ | 3 836 228,37 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                         |                                             | 1 576 747,72 \$ | 157 674,77 \$ | <b>1 734 422,49 \$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |                                             |                 | ( <b>\$</b> ) | <b>2 539 956,86 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |                                             |                 | ( <b>%</b> )  | <b>27,4%</b>           |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |                                             |                 | ( <b>\$</b> ) | <b>1 841 974,58 \$</b> |
|                                                                     |                                             |                 | ( <b>%</b> )  | <b>92,4%</b>           |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |                                             |                 | ( <b>\$</b> ) | <b>259 831,30 \$</b>   |
|                                                                     |                                             |                 | ( <b>%</b> )  | <b>15%</b>             |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |                                             |                 | ( <b>\$</b> ) | <b>3 746,21 \$</b>     |
|                                                                     |                                             |                 | ( <b>%</b> )  | <b>0,2%</b>            |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

| <b><u>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</u></b> | <b><u>PRIX</u></b> | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b> |
|--------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|
| <b>1</b> Les entreprises Claude Chagnon inc.     | 2 594 020,46 \$    | 259 402,06 \$              | 2 853 422,52 \$     |

Veuillez noter que la firme Les entreprises Claude Chagnon inc. est déclarée non conforme puisqu'elle ne possédait pas son accréditation de l'Autorité des marchés financiers au moment de l'ouverture des soumissions le 15 janvier 2014.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 259 831,30 \$ (15%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences

restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 14 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant: 1136-8271-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 994 253,80 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 812 958,00 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 181 295,90 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 284 799,24 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 290 545,44 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 060 953.50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ces travaux sont entièrement admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). Des subventions anticipées de 2 060 953,59 \$ laisseront un impact global nul à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Août 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert LAFONTAINE  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-14

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

CE : 20.024

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.025

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1140461002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Artificiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 janvier 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-26 07:16

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140461002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Espace pour la vie Montréal a entrepris, en 2009, un plan d'affaires visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Ce vaste plan d'affaires contribuera, d'ici 2017, à accroître l'achalandage de ses institutions, augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada.

Ce renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs passe par une bonification de l'offre, notamment par des propositions plus immersives et plus sensorielles, soutenues par des directions artistiques fortes et distinctives. En conjuguant de manière inédite l'art, la science et l'émotion, ces propositions font vivre l'Espace pour la vie et contribuent à raviver nos liens avec la nature.

Le spectacle Continuum, conçu par les artistes montréalais de renommée internationale Michel Lemieux et Victor Pilon est un bel exemple de cette direction artistique que privilégie Espace pour la vie Montréal. Depuis l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan, en avril 2013, ce spectacle a suscité un enthousiasme unanime, obtenant la faveur des médias, des visiteurs et des pairs du milieu muséal. Il a ainsi directement contribué à établir la notoriété de cette institution mais aussi à accroître sa fréquentation et, conséquemment, ses revenus autonomes.

Désireux de déployer pour la première fois une programmation dans ses quatre institutions sous une seule et même thématique, Espace pour la vie Montréal propose en 2014 une programmation sous le thème «Prendre son temps», inspiré du mouvement « Slow life ». Apparu en Italie en 1986, le mouvement « Slow life» s'inscrit en réaction à l'accélération générale de nos modes de vie et à la consommation à outrance qui caractérisent nos sociétés modernes. Aujourd'hui, plus de 120 villes dans le monde y adhèrent. Le « Slow life » favorise la création d'espaces verts, le commerce de proximité, les transports actifs, la protection de l'environnement et de la biodiversité; des actions qui trouvent un écho particulier auprès de notre direction. Par sa programmation, ses actions éducatives et culturelles originales, Espace pour la vie Montréal désire faire ralentir ses visiteurs pour qu'ils apprécient mieux la nature, pour qu'ils la comprennent mieux. Ralentir aussi pour

diminuer leur impact sur l'environnement et améliorer leur qualité de vie.

Cette programmation apparaît pour la première fois comme un fil conducteur unissant les quatre institutions d'Espace pour la vie. Au Biodôme, l'artiste Marie-Claire Lagacé fera un éloge à la lenteur grâce à une rencontre inédite avec les paresseux, dans un univers immersif complètement audacieux. Le Jardin botanique conviera les visiteurs à des grands rendez-vous musicaux, prétextes enchanteurs pour découvrir et redécouvrir les floraisons. L'Insectarium proposera quant à lui des moments de détente aux univers sonores inusités. Enfin, au Planétarium Rio Tinto Alcan, la programmation en regard de cette thématique comprendra une nouvelle production multimédia dans le théâtre du chaos offrant une réflexion sur le temps, une exposition sur les cadrans solaires intitulée « L'Art du temps » et des soirées d'observation du ciel étoilé pour offrir aux participants de prendre le temps de découvrir les objets célestes en milieu urbain.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation et production du spectacle multimédia, le Planétarium Rio Tinto Alcan désire retenir les services de l'entreprise ARTIFICIEL INC., représentant les artistes Alexandre Burton et Jimmy Lakatos.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0047 - 27 janvier 2014

Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. Dossier # 1135034004

CM11 0353 - 16 mai 2011

Octroyer un contrat de services professionnels à 9229-3976 Québec inc. pour la réalisation, la production et la direction artistique du premier spectacle immersif qui sera présenté dans le théâtre multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan - Dépense totale de 903 995 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (gré à gré). Dossier # 1110186001

### **DESCRIPTION**

En décembre 2013, messieurs Alexandre Burton et Jimmy Lakatos ont présenté un préconcept préliminaire du spectacle multimédia intitulé « Vertiges » établissant les orientations artistiques pour celui-ci. Ce préconcept (joint en annexe) a été favorablement accueilli par les équipes du Planétarium Rio Tinto Alcan et d'Espace pour la vie. Celui-ci est unique et présente un scénario original, moderne qui incitera le public à mieux apprécier la notion du temps et à réfléchir sur le sujet. Le présent mandat vise à confier la direction artistique, la réalisation et la production du spectacle multimédia à Alexandre Burton et Jimmy Lakatos dans le but de réaliser un produit d'appel fort, qui assurera une continuité dans les fréquentations du Planétarium Rio Tinto Alcan et un rayonnement médiatisé fort important.

L'offre de service d'Alexandre Burton et de Jimmy Lakatos pour « Vertiges » est un projet clé en main qui comprend, en plus de la direction artistique, la conception, la réalisation et la production du spectacle multimédia. Ils se sont entourés d'une équipe multidisciplinaire constituée de professionnels qui ont une solide expérience dans la production de spectacles multimédia, la réalisation d'animations 2D/3D et d'expertise scientifique.

### **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à des artistes, comme le prévoit l'article 573.3, alinéa 4, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Bien que le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan n'en soit qu'à sa première année

d'existence, il est nécessaire de renouveler sa programmation pour créer des produits d'appel pour d'abord maintenir la clientèle locale, déjà conquise, et en attirer une nouvelle. Sachant qu'une proportion de 80% des visiteurs du Planétarium en 2013 provenaient de la province de Québec (et près de la moitié de la région de Montréal), le renouvellement de la programmation s'avère essentiel. Dans les marchés comparables, que ce soit à Boston, Chicago ou Houston, les planétariums renouvellent également leur programmation sur une base annuelle.

C'est dans cette optique que l'institution désire développer une nouvelle production multimédia à compter de l'automne 2014. Cette proposition artistique s'inscrira en complémentarité avec l'offre culturelle du milieu muséal montréalais. Espace pour la vie Montréal désire faire vivre à ses visiteurs une expérience culturelle mémorable, dans une ambiance forte, émouvante et signifiante permettant de renouer nos liens avec la nature. Pour cette raison, il s'avère essentiel d'avoir une direction artistique forte qui donnera un angle inédit aux activités et une cohérence dans leur déploiement.

#### Processus de sélection des artistes

Espace pour la vie Montréal travaille en étroite collaboration avec le Conseil des arts de Montréal dans le repérage et l'identification d'artistes, qu'ils soient émergents ou confirmés. Ainsi, les professionnels responsables de la programmation dans les quatre institutions d'Espace pour la vie Montréal, consultent régulièrement les experts du Conseil, dans le but de bénéficier de leur expertise et de leur capacité à reconnaître l'excellence artistique. Aux recommandations du Conseil, s'ajoutent les propositions des concepteurs et muséologues qui œuvrent au sein des institutions d'Espace pour la vie Montréal puisqu'ils sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à effectuer une veille constante des tendances dans le milieu muséal, tant au niveau national qu'international.

Dans le cadre du présent mandat, plusieurs artistes ou équipes de création ont été contactés pour le projet de production d'un spectacle multimédia au Planétarium Rio Tinto Alcan. Déjà, à compter de 2012, deux équipes, celle de la Fondation One Drop (pour une production sur la thématique de l'eau) et celle de l'équipe Spectra/X3 Productions (pour une production sur la thématique de la relativité et du temps) ont été approchées. Une équipe du Musée des Beaux-Arts de Montréal (thématique de la peinture et l'astronomie), un cinéaste (thématique de la lumière) et le duo d'artistes Lakatos/Burton (thématique du temps) ont aussi été approchés tour à tour. Malgré l'intérêt marqué des divers partenaires, seuls le duo Lakatos/Burton a été en mesure de respecter l'échéancier proposé et de déposer un préconcept à la fin de l'année 2013. L'octroi du contrat de services professionnels pour le développement du préconcept a été effectué en respectant les règles administratives et les pouvoirs de délégation en vigueur, par l'instance appropriée sous forme de bon de commande.

Pour être retenu, ce préconcept devait non seulement répondre aux exigences de qualité artistique fixées par les équipes de muséologie, de programmation, d'éducation, de collections vivantes des quatre institutions qui composent Espace pour la vie Montréal mais doit aussi s'inscrire adéquatement dans la thématique annuelle retenue en 2014, soit celle du temps. Enfin, le concept choisi doit contribuer à soutenir la mission d'Espace pour la vie Montréal, c'est-à-dire « d'accompagner l'humain à mieux vivre la nature ».

Le préconcept déposé par Alexandre Burton et Jimmy Lakatos a été accueilli favorablement par l'ensemble des responsables d'Espace pour la vie Montréal, un panel d'experts, composé de muséologues, de scientifiques, de spécialistes de la programmation, de l'éducation et de l'environnement. En plus de répondre aux exigences et contraintes du Planétarium Rio Tinto Alcan, la qualité du travail rendu, la force immersive de sa proposition artistique et sa capacité à s'approprier la mission d'Espace pour la vie Montréal ont été soulignées. Les artistes ont aussi su donner une dimension artistique unique et nouvelle qui donnera à

l'événement une envergure sans précédent, le spectacle multimédia immersif « Vertiges » s'annonçant comme un incontournable à Montréal pour l'automne 2014 (préconcept en annexe).

### À propos d'Alexandre Burton et de Jimmy Lakatos

Réunis au sein du studio de création ARTIFICIEL, Alexandre Burton et Jimmy Lakatos explorent comment les technologies, et particulièrement celles dites numériques, peuvent être intégrées dans leurs œuvres. Les environnements où sont présentées leurs créations sont très variés; de la salle d'exposition, à la scène ou aux lieux publics, leurs modes d'expression oscillent librement de la simple installation à la performance artistique. Dans tous les cas, ils intègrent dans leurs œuvres des volets technologiques, sonores et visuels qui exigent une grande rigueur quant aux pratiques artistiques et une recherche poussée sur l'approche technologique privilégiée.

Compositeur, luthier numérique, chercheur, Alexandre Burton s'intéresse à la technologie afin de dévoiler une nouvelle sensibilité propre au numérique. Minimal et épuré, son travail porte essentiellement sur l'écriture et l'organisation des relations entre des modes d'expression différents (sonore, visuel et somatique). Ses œuvres sont régulièrement présentées dans des manifestations internationales d'art numérique et de musique (Sonar, Ars Electronica, Transmediale et Cervantino). Il s'est vu remettre, entre autres, un premier prix au festival électroacoustique de Bourges pour Cecilia, un logiciel de traitement sonore, et une mention honorable à Ars Electronica pour l'installation sonore condemned\_bulbes, ainsi qu'un prix au festival FILE, à Sao Paulo, pour le projet POWER. En plus de ses activités au sein du groupe Artificiel, il collabore avec d'autres entités artistiques et culturelles à titre de conseiller en intégration technologique.

Issu du milieu des arts visuels, Jimmy Lakatos a emprunté un parcours inusité qui l'a mené jusqu'à la scénographie vidéo, dont il fait aujourd'hui sa spécialité au sein d'Artificiel, groupe de création numérique multidisciplinaire. Saltimbanque technique, il est un pionnier montréalais de l'utilisation de la vidéo dans les spectacles et les espaces publics et collabore depuis longtemps avec des metteurs en scène, des muséologues et d'autres artistes. Jimmy Lakatos a conçu des installations multimédias d'expositions muséales ainsi que les projections vidéo de nombreux spectacles. Le Cirque du Soleil, le Cirque Éloize, l'Orchestre symphonique de Montréal, le Musée de la culture populaire de Trois-Rivières et le Musée des civilisations de Québec figurent parmi les entreprises du milieu culturel en Amérique du Nord qui ont fait appel à ses services. Le spectre large de ses réalisations professionnelles lui donne une perspective unique sur le milieu artistique et sur l'impact social des technologies numériques.

Complémentaires l'un et l'autre par leur démarche et leur parcours artistique, Alexandre Burton et Jimmy Lakatos imaginent et conçoivent des univers numériques et des environnements narratifs qui font vivre des expériences totalement inédites aux spectateurs ou participants. Comme peu d'artistes, ils réussissent à donner une ampleur émotive qui provoque l'émerveillement et stimule l'imaginaire. C'est exactement l'angle artistique que le Planétarium Rio Tinto Alcan désire développer pour le spectacle multimédia immersif « Vertiges ».

### Pièces jointes

- CV et portfolio des artistes;
- Offre de service d'Alexandre Burton et de Jimmy Lakatos;
- Préconcept du spectacle multimédia « Vertiges »;
- Convention de services professionnels;
- Charte d'engagement en développement durable d'Espace pour la vie Montréal;

- Charte de la participation citoyenne d'Espace pour la vie Montréal;
- Termes de référence pour les services professionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est d'une valeur de 355 000\$ avant taxes, soit de 408 161,25 \$, taxes incluses. La dépense sera imputée comme suit :

|                                                                                                                                                                                                    | 2014       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2107-010000-101405-07251.54390-00000-0000<br>Ville centrale, Espace pour la vie, Direction de l'Espace pour la vie, Musées et centres d'expositions, Services professionnels, techniques et autres | 355 000 \$ |

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement « Vertiges » au Planétarium Rio Tinto Alcan, couplé à la programmation 2014 d'Espace pour la vie Montréal, contribuera directement aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. Il encouragera les citoyens à réaliser des actions concrètes pour la gestion responsable des ressources, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de la biodiversité; ces enjeux étant au coeur des orientations du Plan de développement.

Les termes de référence qui encadrent l'offre de service d'Alexandre Burton et de Jimmy Lakatos indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté Espace pour la vie Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par sa qualité et son caractère distinctif, la programmation d'Espace pour la vie Montréal contribue à établir la notoriété de chacune d'elles et participe à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle : ville de savoir, de créativité et d'innovation.

La présentation du spectacle multimédia au Planétarium Rio Tinto Alcan est prévue à l'automne 2014. En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie Montréal, ce projet fera la démonstration de l'expertise du Planétarium Rio Tinto Alcan dans la présentation de productions multimédia originales et contribuera à l'établir comme référence internationale dans le domaine de la production de spectacles multimédia immersifs conjuguant de manière novatrice l'art et la science.

La qualité de la programmation aura des répercussions directes sur l'expérience proposée aux visiteurs. Projet générateur de recettes, cette programmation aura des répercussions directes sur la performance du Planétarium Rio Tinto Alcan et d'Espace pour la vie. La programmation développée dans le cadre de ce projet vise à maintenir élevé l'enthousiasme du public pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et constitue un produit d'appel nécessaire pour maintenir et accroître la fréquentation de l'institution. 325 000 visiteurs sont attendus en 2014 au Planétarium Rio Tinto Alcan (prévisions de fréquentation), une fréquentation qui devrait permettre de générer des recettes de près de 2,925 M\$ (cette évaluation repose sur les résultats réels de 2013, soit 9\$ par visiteur).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication à cette étape-ci du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Première du spectacle multimédia « Vertiges » au Planétarium Rio Tinto Alcan - Octobre 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie JODOIN  
conseiller(ere) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-19

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium





**Dossier # : 1131029006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses - Contrat 13555. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs;
2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 4,79 % par l'agglomération, pour un montant de 12 226,21 \$.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-03-05 12:48

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131029006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses - Contrat 13555. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La valeur du contrat initial faisant l'objet de ce dossier était de 959 254,56 \$ et a été octroyé le 23 août 2012 pour mettre en oeuvre le programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Le mandat confié aux professionnels comporte différentes phases allant des expertises parfois nécessaires à la définition détaillée des projets, à la conception des plans et devis, à la surveillance et au suivi des travaux de construction. Sur les huit projets engagés, quatre sont terminés et les quatre autres sont à différentes phases d'avancement (voir tableau de suivi des projets en pièces jointes) et devraient être complétés au courant de l'année 2014.

L'estimation préliminaire du coût des travaux pour reloger les ateliers de menuiserie du 200 Bellechasse dans une partie du garage des Carrières a été réévaluée au cours des phases d'élaboration des plans et devis qui, par ailleurs, ont nécessité de nombreux relevés et expertises. Des travaux en structure et en plomberie non prévus initialement ont été ajoutés afin de répondre aux préoccupations des occupants et de maintenir les installations sanitaires fonctionnelles.

Les contingences, incluses au contrat de services professionnels, ont servi aux relevés et aux différentes expertises rendus parfois nécessaires pour définir la portée des travaux en cours et à venir. Le solde des incidences est insuffisant (voir tableau de suivi des projets) pour envisager de les transférer au contrat.

Les honoraires des professionnels sont payés à pourcentage du coût réel des travaux et à ce titre les imprévus reliés à la nature des projets ont été conséquents pour les projets de toiture Dickson (maçonnerie et mécanique au toit) et pour l'entrepôt double Dickson (forte

contamination du terrain et dégradation de la structure de l'entrepôt difficilement envisageable à l'étape de la conception).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0263 le 23 août 2012 Autoriser une dépense de 999 254,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Cima+ et Héloïse Thibodeau Inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 254,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à approuver l'avenant au contrat de Héloïse Thibodeau et Cima pour leur permettre d'assurer les services professionnels durant les travaux de construction notamment pour la surveillance de chantier du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières pour lequel l'appel d'offres a déjà eu lieu et le dossier est en attente de la décision des instances concernant les présentes.

Toutes les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du budget maximum qui augmente de 255 244,50 \$, le faisant passer de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

L'augmentation du contrat d'honoraires professionnels permettra à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) d'assurer la surveillance des travaux de construction du projet visant à reloger les ateliers de menuiserie actuellement au 200 Bellechasse dans une partie du garage des Carrières. Ce projet s'inscrit dans l'alignement stratégique de la DSTI visant à consolider les espaces appartenant à la Ville, tout en facilitant la prise de décision pour un meilleur usage du secteur du 200 Bellechasse qui serait plus profitable à la Ville.

Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre le budget préliminaire attribué à chaque projet avant même de mandater les professionnels et les prix soumis suite aux appels d'offres de construction :

1. Au moment d'établir un budget préliminaire, trop d'inconnus subsistent, ce qui limite la précision de l'estimation;
2. Au cours des phases de conception, l'énoncé du contenu du projet se raffine, évolue avec l'ajout de travaux connexes requis pour le maintien de l'actif est mis en évidence grâce à la collaboration des contremaîtres à l'entretien de la Direction des immeubles et au client (occupant);
3. Les conditions de marché évoluent entre le début du projet et l'ouverture des soumissions; il semble que certains entrepreneurs spécialisés ne soient pas intéressés par de petits projets, ce qui ne favorise pas la compétition;
4. Les professionnels peuvent avoir sous-estimé le coût des travaux dans certaines disciplines.

Le contrat-cadre permet à la DSTI une certaine flexibilité de mise en oeuvre de projets et la responsabilité du gestionnaire immobilier est de s'assurer, entre autres, de la disponibilité des fonds pour chaque projet engagé. Cependant, il arrive qu'après l'ouverture des soumissions, le coût réel des travaux des différents projets sur lesquels sont basés les honoraires à pourcentage soit plus élevé. Le budget d'honoraires devient alors insuffisant

pour permettre la surveillance des travaux.

Il est alors préférable d'augmenter le budget d'honoraires pour les raisons suivantes :

1. Il serait impossible de débiter les travaux, si les professionnels n'étaient pas disponibles pour assurer la surveillance;
2. Repartir un appel d'offres de services professionnels uniquement pour la surveillance de chantier ne ferait que retarder de plusieurs mois le début du chantier visant à reloger les ateliers de menuiserie au garage des Carrières;
3. Un tel appel d'offres risque de n'attirer que peu de soumissionnaires car les firmes d'architectes et d'ingénieurs sont très réticentes à endosser la responsabilité des chantiers dont elles n'ont pas fait la conception;
4. La surveillance de chantier par la même firme qui a préparé les plans et devis est gage d'une plus grande qualité dans la réalisation des travaux et ne dilue pas la responsabilité professionnelle des concepteurs.

De plus, dans le cas du contrat présent de Héroïse Thibodeau et Cima, les pourcentages d'honoraires pour les services de base sont concurrentiels.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coût de la dépense additionnelle 255 244,50 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 230 237,75 \$.

Les crédits requis pour amender le contrat composé des firmes Héroïse Thibodeau et Cima sont disponibles au budget PTI 2014-2016 de la DSTI.

La dépense sera assumée à 4,79 % par l'agglomération et à 95,21 % par la Ville centre (voir interventions informations financières).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville a été mise en oeuvre par les professionnels, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans augmentation du contrat d'honoraires professionnels, les travaux visant à reloger les ateliers de menuiserie du 200 Bellechasse au garage des Carrières ne pourront avoir lieu, faute de réserves suffisantes pour la surveillance et le suivi de chantier des professionnels. Les autres projets en cours pourront néanmoins être menés à terme.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de l'avenant modifiant la convention de services professionnels : Mai 2014.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2014-02-10

CE : 20.028

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134386001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à des fins d'assemblage commerciales, à la Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., une ruelle située à l'est de la 9e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 11 970 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 092 812 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4680-02 |

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 092 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., à des fins d'assemblage commerciales, une ruelle constituée du lot 1 092 812 du cadastre du Québec, d'une superficie de 117,06 m<sup>2</sup>, située à l'est de la 9e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 11 970 \$, plus les taxes applicables, laquelle vente comportera une servitude réelle et perpétuelle de non-construction aux fins d'utilités publiques, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-02-26 09:19

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134386001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à des fins d'assemblage commerciales, à la Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., une ruelle située à l'est de la 9e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 11 970 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 092 812 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4680-02 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 31 octobre 2012, la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a reçu une demande de FCHT Holdings (Québec) inc. ci-après nommée « l'Acquéreur » signifiant son intérêt d'acquérir une ruelle appartenant à la Ville, connue et désignée comme étant le lot 1 092 812 du cadastre du Québec et illustrée par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints. La Corporation FCHT Holdings (Québec) inc. est propriétaire du Centre commercial Place Pointe-aux-Trembles situé au 1300-1400 boul. Saint-Jean-Baptiste et limitrophe à ladite ruelle et utilisée comme aire de circulation et de stationnement par le centre commercial.

La Ville de Montréal est propriétaire de la ruelle aux termes d'une cession publiée le 20 janvier 1914 sous le numéro 263 949.

La vente de ce terrain à Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., aux fins d'assemblage commerciales, permettra au requérant de remembrer ce passage à sa propriété. Le Service des infrastructures, transport et environnement est favorable à la vente, mais la totalité du lot 1 092 812 devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie en raison de réseaux aériens. De plus, ce lot n'est pas utilisé, ni occupé comme ruelle par les deux autres propriétaires riverains qui ont été informés par écrit, le 25 février 2013, du processus entrepris pour la vente de la ruelle.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes, pour approbation, le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., le lot 1 092 812 du cadastre du Québec, pour la somme de 11 970 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte signé et joint en annexe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

De fermer et retirer du registre du domaine public la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 092 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. La ruelle faisant l'objet de la présente transaction est située à l'est de la 9e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est et couvre une superficie de 117,06 m<sup>2</sup>, tel qu'identifiée au plan C. Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

## **JUSTIFICATION**

La présente vente est recommandée pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu.
- Ce terrain est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés, lesquels sont favorables à cette vente.
- La Ville se dégage de ses responsabilités sur ce terrain non requis à des fins publiques.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La DSTI a négocié la vente de ce terrain sur la base de la juste valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière, soit entre 9 450 \$ et de 11 970 \$, plus les taxes applicables, représentant un taux unitaire de 80,73 \$/m<sup>2</sup> à 102,26 \$/m<sup>2</sup>. Cette valeur a été ajustée à 50 % afin de tenir compte de la servitude d'utilités publiques à créer sur l'entièreté du lot. De plus, l'Acquéreur a signé une promesse d'achat à cet effet, le 14 mai 2013 et remis un dépôt de 1 197 \$. Le solde du prix sera payé à la signature de l'acte de vente.

Le coût aux livres du lot 1 092 812 est de 0,00\$

Le produit de cette transaction au montant de 11 970,00 \$ devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières au compte budgétaire suivant :

Cession-Autres actifs à long terme- Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une demande a été faite au chef de la Division de la géomatique afin d'entreprendre les procédures prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour se libérer des restrictions qui affectent ses titres de propriété. La publication de cet avis se fera ultérieurement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique\_ressources humaines\_financières et matérielles (Michel LEGAULT)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne BOULANGER  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2013-05-30



**Dossier # : 1130521001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan d'action en habitation 2010-2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la «COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE» un terrain vacant localisé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables. |

Je recommande:

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE, un terrain vacant, d'une superficie de 966 m<sup>2</sup>, localisé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables;
2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
3. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2014-02-25 14:21

**Signataire :**

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1130521001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan d'action en habitation 2010-2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la «COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE» un terrain vacant localisé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 24 août 2011, le Comité exécutif a confirmé la mise en réserve d'un terrain municipal constitué du lot 5 198 061, d'une superficie de 966 m<sup>2</sup>, situé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et ce, en vue de sa vente ultérieure à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE pour la construction de logements sociaux et communautaires. La coopérative y vise la construction de 20 logements pour familles dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis. Ce programme est administré par la Direction de l'habitation sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Le 29 août 2013, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé «*Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec*», qui autorise la réalisation de ce projet en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre notamment l'usage « habitation » sur l'emplacement.

Le présent dossier vise la vente de cet emplacement, à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG13 0361** (2013-08-29) à l'effet d'adopter le règlement intitulé «*Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec*».

**CA13 250236** (2013-06-03) à l'effet de fermer comme domaine public et de retirer du registre tenu à cette fin toute emprise de parc contenue dans le lot 5 198 061.

**D1130941004** (2013-03-26) à l'effet d'approuver le plan de remplacement du lot 1 443 859 du cadastre du Québec pour créer les lots 5 198 061 (pour fins de vente) et 5 198 062 (qui reste inscrit dans le registre du domaine public comme parc).

**CE11 1347** (2011-08-24) à l'effet de réserver trois immeubles municipaux excédentaires localisés dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, aux fins de la construction d'environ 150 logements sociaux et communautaires dont notamment un terrain situé au coin sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet.

**CE02 0095** (2002-02-20) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération et de réserver plusieurs emplacements municipaux à cette fin dont notamment celui faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE, un terrain vacant, d'une superficie de 966 m<sup>2</sup>, localisé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Le prix de vente du terrain faisant l'objet du présent dossier décisionnel est conforme à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le Comité exécutif le 20 février 2002 (CE02 0095).

La coopérative s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 3 étages devant comporter 20 logements sociaux dont la construction devrait débuter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard 16 mois après cette même date.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'habitation recommande la vente de ce terrain pour les motifs suivants:

- le comité exécutif a réservé le terrain à des fins de vente pour la construction de logements sociaux et communautaires par cette coopérative;
- elle est appuyée par l'arrondissement qui a confirmé son affectation pour du logement social en demandant au Conseil de l'agglomération de Montréal d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social sur le lot 5 198 061;
- le projet de construction proposé est admissible au programme de subvention AccèsLogis de la SHQ et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois d'avril 2014;
- ce projet de 20 logements contribue à atteindre les objectifs du Plan d'action en habitation 2010 - 2013 et augmente l'offre de logements pour familles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur marchande du terrain, telle qu'établie le 26 juillet 2012 par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), est de 1 255 000 \$ pour une superficie de

975,8 m<sup>2</sup> (1 286 \$ / m<sup>2</sup>). Ce terrain a fait l'objet d'une correction de superficie à la suite de l'approbation d'une opération cadastrale de remplacement du lot 1 443 859 en mars 2013, faisant passer sa superficie réelle à 966 m<sup>2</sup> (D1130941004).

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente des terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 12 000 \$ par logement pour les projets destinés aux familles ou aux personnes seules. À 75 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 941 250 \$. Dans le cas présent, puisque le plafond de 12 000 \$ par logement s'applique, le prix de vente serait de 240 000 \$ (12 000 \$ / logement x 20 unités). De ce prix sont déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols.

Le terrain est peu contaminé et ne présente aucune contrainte géotechnique. Les coûts de réhabilitation environnementale ont été estimés à environ 55 491,52 \$. Ces coûts sont des coûts nets, c'est-à-dire qu'ils comprennent toutes les taxes et les ajustements de ristourne applicables et ils ont été validés par la Division du développement résidentiel de la Direction de l'habitation.

|                                        |                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Prix de vente du lot 5 198 061</b>  |                                                  |
| Prix de vente selon la politique       | 240 000 \$ (20 logements x 12 000 \$ / logement) |
| Moins surcoûts géotechniques           | 0 \$ (aucune contrainte géotechnique)            |
| Moins coûts de réhabilitation des sols | 55 491,52 \$ (montant forfaitaire)               |
| <b>Prix de vente ajusté</b>            | <b>184 508,48 \$</b>                             |

L'emplacement est vendu avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie quant à l'état et à la qualité des sols. Attendu que l'engagement définitif des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis aura été confirmé au moment de la signature de l'acte, ce dernier ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à quelque 3 991 472 \$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 2 500 000 \$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 19 700 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2013).

La valeur au rôle d'évaluation 2014-2015-2016 du lot cédé 5 198 061 est de 1 352 400 \$. Par ailleurs, la valeur aux livres du lot 5 198 061 de 157 556,40 \$ et le produit de la vente de 184 508,48 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la DSTI aux comptes budgétaires suivants:

- **Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente et**
- **Cession- propriétés destinées à la revente- Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal**

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La vente de ce terrain municipal à LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA FAMILIALE permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés aux familles ayant des revenus faibles ou modestes. Le développement de ce terrain permettra la consolidation de la trame urbaine, l'utilisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité ainsi que la réhabilitation d'un terrain contaminé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de ce terrain permettra la construction d'un bâtiment comprenant 20 logements sociaux, ce qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. Il permettra également d'augmenter le nombre de logements pour familles dans l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Engagement définitif des subventions: avril 2014

- Début des travaux: avril 2014
- Livraison: janvier 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Olivier GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-07-09

Julia DAVIES  
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

Bernard CYR  
Chef de division





**Dossier # : 1135840003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 m <sup>2</sup> situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2014 au 28 février 2019. La dépense totale est de 554 226,02 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3299 |

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, un espace d'une superficie de 423,19 m<sup>2</sup> situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 554 226,02 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-02-25 10:58

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135840003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles ,<br>Direction des stratégies et transactions immobilières , Division<br>Évaluation et transactions immobilières , Section Locations                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 m <sup>2</sup> situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1 <sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2019. La dépense totale est de 554 226,02 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3299 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste de quartier 45 (le « PDQ 45 ») du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1999, un local d'une superficie de 423,17 m<sup>2</sup> (4 555 pi<sup>2</sup>) situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis. Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur. Le bail, qui a été renouvelé en 2009 et qui comporte une deuxième option de renouvellement, est arrivé à échéance le 28 février 2014. Dans le cadre du schéma de couverture de services du SPVM, la possibilité de relocaliser le PDQ 45 sur un terrain appartenant à la Ville est présentement analysée par la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »). Il est nécessaire de renouveler le bail jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés, advenant le cas où le projet de construction se concrétise. La durée de ce renouvellement serait de 5 ans et une option de résiliation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, avec 6 mois de préavis, a été négociée afin d'avoir la possibilité d'arrimer la fin du bail à la fin des travaux.

Le délai dans les négociations avec le bailleur explique le fait que l'entente n'a pu être finalisée dans les délais prescrits.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0410 - 24 septembre 2009 - Approbation de la première convention de modification de bail pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2014, pour un montant total approximatif de 502 644,25 \$ taxes incluses.

5552 (ex-Cum) - 19 août 1998 - Approbation du bail de 10 ans.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du PDQ 45 du SPVM, pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2014 au 28 février 2019. Le bail inclut 13 espaces de stationnement exclusifs extérieurs.

## JUSTIFICATION

Le renouvellement de l'entente consiste en l'exercice de la deuxième option de renouvellement qui a été prévue au bail original. Cette option d'une durée de 5 ans comprenait un loyer prédéterminé de 12,50 \$/pi<sup>2</sup> ainsi qu'une allocation pour travaux de 13 665 \$ (3 \$/pi<sup>2</sup>). Cependant, compte tenu de l'ajout de la clause de résiliation, un loyer de 11,90 \$ a été négocié et l'allocation pour travaux a été retirée de l'entente. Le loyer actuellement payé est de 10,50 \$/pi<sup>2</sup> et le loyer projeté est de 11,90 \$/pi<sup>2</sup>, ce qui représente une augmentation de 13 %. Cette augmentation est acceptable étant donné que le loyer de 10,50 \$/pi<sup>2</sup> a été fixe depuis les 5 dernières années et que le loyer projeté de 11,90 \$/pi<sup>2</sup> sera également fixe pour la durée du terme, soit les 5 prochaines années. Le loyer net marchand pour un espace du même type dans ce secteur, oscille entre 11 \$/pi<sup>2</sup> et 15 \$/pi<sup>2</sup>.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

| Superficie locative<br><b>4 555 pi<sup>2</sup></b>   | <b>Loyer actuel</b>  | <b>Loyer projeté 2014 (10 mois)</b> | <b>Loyer annuel projeté 2015-2018 (4 ans)</b> | <b>Loyer projeté 2019 (2 mois)</b> | <b>Loyer total terme (5 ans)</b> |
|------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Loyer incluant frais exploitation (pi <sup>2</sup> ) | 10,50 \$             | 11,90 \$                            | 11,90 \$                                      | 11,90 \$                           |                                  |
| Frais d'exploitation                                 | 3,15 \$              | 3,21 \$                             | 3,34 \$                                       | 3,47 \$                            |                                  |
| Taxes foncières et scolaires                         | 5,49 \$              | 5,63 \$                             | 5,99 \$                                       | 6,37 \$                            |                                  |
| Loyer unitaire brut (pi <sup>2</sup> )               | 19,14 \$             | 20,74 \$                            | 21,23 \$                                      | 21,74 \$                           |                                  |
| <b>Loyer total</b>                                   | <b>87 182,70 \$</b>  | <b>78 725,58 \$</b>                 | <b>96 702,65 \$</b>                           | <b>16 504,28 \$</b>                |                                  |
| TPS                                                  | 4 359,14 \$          | 3 936,28 \$                         | 4 835,13 \$                                   | 825,21 \$                          |                                  |
| TVQ                                                  | 8 696,47 \$          | 7 852,88 \$                         | 9 646,09 \$                                   | 1 646,30 \$                        |                                  |
| <b>Loyer annuel incluant les taxes</b>               | <b>100 238,31 \$</b> | <b>90 514,74 \$</b>                 | <b>111 183,87 \$</b>                          | <b>18 975,80 \$</b>                | <b>554 226,02 \$</b>             |
| Ristourne TPS                                        | 4 359,14 \$          | 3 936,28 \$                         | 4 835,13 \$                                   | 825,21 \$                          |                                  |
| Ristourne TVQ (62.8 %)                               | 5 461,39 \$          | 4 931,61 \$                         | 6 057,74 \$                                   | 1 033,88 \$                        |                                  |
| Loyer net                                            | 90 417,79 \$         | 81 646,85 \$                        | 100 291,00 \$                                 | 17 116,71 \$                       |                                  |

Les frais d'exploitation ainsi que les taxes foncières et scolaires sont remboursés au locateur, selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 554 226,02 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Pour les années 2014 à 2019, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que la demande d'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location et devra investir pour des travaux d'aménagement. Cette démarche nécessiterait un délai d'environ 18 mois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-02-12



**Dossier # : 1142912001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut, pour l'année 2014, en provenance du budget de fonctionnement. |

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut de recherche en biologie végétale, pour l'année 2014;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-19 17:09

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur - Muséums nature de Montréal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142912001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut, pour l'année 2014, en provenance du budget de fonctionnement. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1989, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal créaient l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Par cette collaboration, les deux partenaires s'assuraient d'une meilleure synergie dans leurs activités de recherche, d'un meilleur réseautage et de possibilités de financement accrues.

L'IRBV compte maintenant plus de 200 personnes (chercheurs, étudiants, personnel administratif et de recherche) qui touchent à toutes les disciplines de la biologie végétale. Sa vocation porte principalement dans le développement d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué, la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie, la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité, à la maîtrise, au doctorat et au niveau post-doctoral, le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers les usagers du milieu socio-économique.

Annuellement, depuis sa création, la Ville de Montréal a versé à l'Institut un fond de recherche assurant une base financière minimale. En 2014, la contribution de la Ville à l'IRBV sera de 95 000 \$, soit le même montant que les années précédentes. Cette somme a été prévue au budget 2014 du Jardin botanique, lequel a été approuvé par l'administration municipale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0121 - 28 février 2013 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale

CM12 0292 - 19 avril 2012 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale

CM11 0153 - 21 mars 2011 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale  
CM10 0199 - 23 mars 2010 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale  
CM09 0287- 27 avril 2009 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'IRBV, le présent dossier décisionnel vise à accorder une contribution de 95 000 \$ pour l'année 2014 à l'IRBV. Cette somme servira d'abord à soutenir des programmes de recherche de pointe en biologie végétale et en horticulture pour les chercheurs du Jardin botanique. De plus, l'IRBV assignera une responsable à la comptabilité qui verra à la bonne gestion des projets, à soutenir les activités de secrétariat et à payer les frais fixes. La contribution accordée par la Ville correspond à environ 10% du budget global de l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

Comme dans tout musée d'envergure internationale, la recherche est un volet fondamental de la mission du Jardin botanique. De ce fait, le développement des activités de recherche est intimement reliée à celle du Jardin botanique.

En effet, les activités de recherche au Jardin botanique sont réalisées par les membres de la Division de la recherche et du développement scientifique qui œuvrent en association avec d'autres chercheurs de l'Université de Montréal, au sein de l'IRBV, sur le site du Jardin botanique.

Non seulement cette association est profitable aux chercheurs du Jardin botanique (celui-ci assume la rémunération de 6 professeurs et chercheurs de l'IRBV) en ce qu'elle offre un cadre de développement stimulant, propice à l'avancement des connaissances, mais elle leur est profitable également dans le sens où, s'ils ne travaillaient pas au sein de cette structure de recherche, de nature universitaire, ils ne seraient pas éligibles aux subventions extérieures nécessaires au financement de leurs travaux. Les contrats de recherche des chercheurs du Jardin botanique au sein de l'IRBV représentent environ 500 000\$ par année.

Ces subventions leur ont permis de développer, au cours des dernières années, des expertises reconnues dans plusieurs domaines, notamment en foresterie urbaine, en phytopathologie, en renaturation, en conservation de plantes rares et menacées et en décontamination de sites pollués par l'utilisation de végétaux.

Ainsi, par le biais de l'IRBV, la recherche au Jardin botanique est reconnue nationalement et internationalement, ce qui contribue significativement à sa renommée et à sa crédibilité.

Aussi, en plus des bénéfices scientifiques de ces savoirs pour les activités du Jardin botanique et pour celles de la Ville de Montréal, l'IRBV, en favorisant la formation d'étudiants ou de contractuels, constitue un apport significatif au développement de la main d'oeuvre spécialisée à Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Depuis la création de l'Institut de recherche en biologie végétale, la Ville de Montréal a versé chaque année une base financière minimale. De ce fait, une dépense de 95 000 \$ est encore prévue au budget 2014 de la Direction du Jardin botanique, soit le même montant que les années précédentes.

Les crédits provenant du budget 2107-0010000-101110-07251-61130-016208 concernant

la "contribution à des organismes, Musées et Centre d'exposition" ont été réservés par un bon de commande numéro 936209 et seront versés en un seul versement.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présente décision est en lien avec les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment au niveau des orientations suivantes:

- "Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions"
- "Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts"

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accorder cette subvention à l'IRBV mettrait en péril la participation historique de la Ville à l'IRBV et rendrait difficile, voir impossible, l'obtention par les chercheurs du Jardin botanique des subventions essentielles à leur travail. Ceci aurait des conséquences néfastes pour le volet recherche de la mission du Jardin botanique, la réputation et la crédibilité de celui-ci.

Il est important de ne pas retarder le versement de la subvention à l'IRBV, pour que celui-ci puisse faire face à ses obligations financières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-10



Gilles VINCENT  
Chef du jardin botanique

Gilles VINCENT  
Chef du Jardin botanique


**Dossier # : 1141197001**

|                                           |                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine ,<br>Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38<br>organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals<br>et aux événements culturels 2014. |

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

|                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>                                                      |           |
| Alchimies, Créations et Cultures / 15e Festival du Monde Arabe de Montréal                                                               | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 6e Festival Art Souterrain                                                                                              | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Biennale internationale d'art numérique (BIAN) - 2e édition | 25 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 15e Festival Elektra                                        | 30 000 \$ |
| Coup de coeur francophone - 28e édition                                                                                                  | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 19e édition                                                                              | 15 000 \$ |
| Festi Blues - 17e édition                                                                                                                | 5 000 \$  |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 19e édition                                                                                 | 25 000 \$ |
| Festival Fantasia - 18e Festival international de films Fantasia                                                                         | 32 500 \$ |
| Festival international de la littérature (FIL) - 20e édition                                                                             | 25 000 \$ |

|                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Festival international de musique Pop Montréal - 13e édition                                                | 40 000 \$ |
| Festival international de théâtre Jeune public (1992) inc. / 13e Coups de théâtre                           | 25 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 16e édition                               | 20 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 16e Festival littéraire international Métropolis Bleu                           | 25 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 16e Festival MEG Montréal                                   | 15 000 \$ |
| Mutek - 15e édition                                                                                         | 40 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 10e édition        | 15 000 \$ |
| Productions Nuits d'Afrique / 28e Festival Nuits d'Afrique                                                  | 40 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 17e édition                                        | 35 000 \$ |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 24e édition      | 40 000 \$ |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30e édition                              | 30 000 \$ |
| <b>Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$</b>                         |           |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 8e édition                                                      | 10 000 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 9e édition                                                     | 12 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 6e édition                        | 5 000 \$  |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 27e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 3e édition                                                                        | 3 000 \$  |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 7e édition                                                          | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 13e édition                                                                         | 12 500 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 15e édition                                                            | 13 500 \$ |
| Les Escapes Improbables de Montréal - 11e édition                                                           | 15 000 \$ |

|                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les Filles Électriques / 3e Festival Phénoména                                                      | 13 500 \$ |
| Maison de la poésie / 15e Festival de la poésie                                                     | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 12e Festival Montréal Baroque                                               | 15 000 \$ |
| OFFTA (Le) / OFFTA - 8e édition                                                                     | 7 500 \$  |
| Société des Arts Libres et Actuels / 14e Festival Suoni Per Il Popolo                               | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 22e édition | 10 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 24e Festival St-Ambroise Fringe Montréal                                         | 15 000 \$ |
| Usine C / 9e Festival international Temps d'images/Montréal                                         | 12 500 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-02-21 08:07

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141197001**

|                                           |                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine ,<br>Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE13 0256 - 6 mars 2013 : Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013*.
- CE12 0308 - 7 mars 2012 : Accorder un soutien financier de 770 000 \$ à 44 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012*.

**DESCRIPTION**

À la date de tombée du 6 décembre 2013, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 56 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 630 978 \$, alors que le budget prévu au programme est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. 38 de ces demandes font l'objet du présent dossier décisionnel pour une aide financière de la Ville de 50 000 \$ et moins, et doivent donc être soumises pour décision au comité exécutif.

Répartition des demandes :

- Volet 1 - Festivals et événements artistiques (budget supérieur à 500 000 \$) : 21
- Volet 2 - Festivals et événements artistiques (budget inférieur à 500 000 \$) : 17

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville à chaque organisme est de 50 000 \$ et moins. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels de la Direction de la culture et du patrimoine et de deux représentants du milieu culturel à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Les projets recommandés sont répartis comme suit :

|                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>                                                      |           |
| Alchimies, Créations et Cultures / 15e Festival du Monde Arabe de Montréal                                                               | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 6e Festival Art Souterrain                                                                                              | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Biennale internationale d'art numérique (BIAN) - 2e édition | 25 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 15e Festival Elektra                                        | 30 000 \$ |
| Coup de coeur francophone - 28e édition                                                                                                  | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 19e édition                                                                              | 15 000 \$ |
| Festi Blues - 17e édition                                                                                                                | 5 000 \$  |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 19e édition                                                                                 | 25 000 \$ |
| Festival Fantasia - 18e Festival international de films Fantasia                                                                         | 32 500 \$ |
| Festival international de la littérature (FIL) - 20e édition                                                                             | 25 000 \$ |
| Festival international de musique Pop Montréal - 13e édition                                                                             | 40 000 \$ |
| Festival international de théâtre Jeune public (1992) inc. / 13e Coups de théâtre                                                        | 25 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 16e édition                                                            | 20 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 16e Festival littéraire international Métropolis Bleu                                                        | 25 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 16e Festival MEG Montréal                                                                | 15 000 \$ |
| Mutek - 15e édition                                                                                                                      | 40 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 10e édition                                     | 15 000 \$ |
| Productions Nuits d'Afrique / 28e Festival Nuits d'Afrique                                                                               | 40 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 17e édition                                                                     | 35 000 \$ |

|                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone /<br>Présence autochtone - 24e édition      | 40 000 \$ |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30e<br>édition                              | 30 000 \$ |
| <b>Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à<br/>500 000 \$</b>                        |           |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 8e édition                                                         | 10 000 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 9e édition                                                        | 12 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue -<br>6e édition                        | 5 000 \$  |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 27e Festival<br>international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 3e édition                                                                           | 3 000 \$  |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 7e édition                                                             | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 13e édition                                                                            | 12 500 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 15e édition                                                               | 13 500 \$ |
| Les Escales Improbables de Montréal - 11e édition                                                              | 15 000 \$ |
| Les Filles Électriques / 3e Festival Phénoména                                                                 | 13 500 \$ |
| Maison de la poésie / 15e Festival de la poésie                                                                | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 12e Festival Montréal Baroque                                                          | 15 000 \$ |
| OFFTA (Le) / OFFTA - 8e édition                                                                                | 7 500 \$  |
| Société des Arts Libres et Actuels / 14e Festival Suoni Per Il Popolo                                          | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La<br>Grande Rencontre - 22e édition         | 10 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 24e Festival St-Ambroise Fringe Montréal                                                    | 15 000 \$ |
| Usine C / 9e Festival international Temps d'images/Montréal                                                    | 12 500 \$ |

## JUSTIFICATION

La Direction de la culture et du patrimoine recommande un soutien financier pour les festivals et événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent les secteurs d'excellence des principales disciplines artistiques de la métropole. Ces

événements contribuent à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle de premier plan.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 777 000 \$ à accorder aux 38 organismes culturels susmentionnés dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 - volets 1 - 2*.

Les événements visés par le présent sommaire nécessitent pour certains un soutien technique important de la Ville. Un protocole de soutien technique spécifique pour chacun d'entre eux sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles concernées.

**Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.**

| <b>Imputer cette dépense comme suit :</b>                                                                                                         | <b>2014</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals<br>- Contrib. et sout. Ville / Autres - act.cult. / Contrib.<br>autres org. / Autres org. | 777 000 \$  |

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Les demandes dont l'octroi financier est supérieur à 50 000 \$, et qui en conséquence doivent être présentées au Conseil municipal, font l'objet du dossier décisionnel (1141197002) et vise exclusivement la Biennale de Montréal et le Festival international du film sur l'art.

Les demandes relatives à la Parade de la St-Patrick (United Irish Society of Montréal), à la Carifesta, au Comité de la fête nationale et à DiversCité feront l'objet de sommaires décisionnels distincts (total de 170 000 \$) préparés par la Division des événements publics puisque ces événements sont gérés par cette même division. La demande relative à Danse Imédia pour son festival Quartiers Danses sera traitée ultérieurement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroisement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Séance du comité exécutif du 12 mars 2014 pour les 38 organismes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-18

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et événements

**Dossier # : 1141197002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine ,<br>Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et à la Biennale de Montréal afin de contribuer à la promotion des événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014. |

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

| <b>Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b> |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Biennale de Montréal / BNL MTL 2014                                              | 70 000 \$ |
| - Festival international du film sur l'art / 32e FIFA                              | 60 000 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

|                  |                        |                            |
|------------------|------------------------|----------------------------|
| <b>Signé par</b> | Jean-Robert<br>CHOQUET | <b>Le</b> 2014-02-21 08:06 |
|------------------|------------------------|----------------------------|

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141197002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et à la Biennale de Montréal afin de contribuer à la promotion des événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

Afin de répondre plus adéquatement aux attentes des organismes culturels qui présentent des festivals et des événements sur le territoire montréalais, la Direction de la culture et du patrimoine gère le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Le Programme se décline en deux volets : volet 1 - festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$; volet 2 - festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ (voir pièce jointe).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM13 0217 - 18 mars 2013 - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ au festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013
- CM12 0210 - 19 mars 2012 : Accorder un soutien financier de 215 000 \$ à trois organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012
- CM 11 0154 - 21 mars 2011 : Accorder un soutien financier de 165 000 \$ à deux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2011

**DESCRIPTION**

À la date de tombée du 6 décembre 2013, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 56 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 630 978 \$, alors que le budget prévu au programme de soutien aux festivals et aux événements culturels est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. L'évaluation

des demandes se fait par un jury formé de professionnels de la Direction de la culture et du patrimoine et de deux représentants du milieu culturel, à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Le présent dossier décisionnel fait donc l'objet d'une recommandation au conseil municipal, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville est supérieure à 50 000 \$. Il vise donc exclusivement la Biennale de Montréal et le Festival international du film sur l'art. Ces événements récurrents et prestigieux revêtent un caractère incontournable pour Montréal aux plans des retombées culturelles, sociales, économiques et touristiques. La contribution financière tient compte de la croissance des événements et permet une plus grande visibilité à la Ville.

Plusieurs partenaires publics des paliers des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs partenaires privés contribuent à ces événements.

| <b>Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b> |             |             |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| - Biennale de Montréal / BNL MTL 2014                                              |             |             | 70 000 \$   |
| - Festival international du film sur l'art / 32e FIFA                              |             |             | 60 000 \$   |
| <b>Soutien financier</b>                                                           | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
| - Biennale de Montréal                                                             |             |             | 70 000 \$   |
| - Festival international du film sur l'art                                         | 50 000 \$   | 60 000 \$   | 60 000 \$   |

## JUSTIFICATION

La Direction de la culture et du patrimoine recommande un soutien financier pour ces événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent des secteurs d'excellence de la métropole. Ces événements positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan, tant au niveau de son rayonnement international qu'à celui des retombées culturelles, sociales et économiques importantes qu'ils génèrent, ainsi en va-t-il de la Biennale de Montréal et du Festival international du film sur l'art.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 130 000 \$ à accorder aux organismes culturels susmentionnés dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels - 2014, volet 1*.

| <b>Fournisseurs</b>                      | <b>Montants</b> |
|------------------------------------------|-----------------|
| Biennale de Montréal                     | 70 000 \$       |
| Festival international du film sur l'art | 60 000 \$       |

Ce montant sera octroyé aux organismes dès l'approbation du Conseil municipal.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.**

38 autres demandes, dont l'aide financière accordée est de 50 000 \$ et moins, font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1141197001) destiné au comité exécutif.

L'organisme Biennale de Montréal comporte un statut particulier. Auparavant, l'événement était produit par le Centre international d'art contemporain de Montréal (CIAC) qui a réalisé les sept précédentes éditions, soit de 1998 à 2011. En 2012, le CIAC a réorienté sa mission vers la diffusion de l'art contemporain québécois et canadien à l'international et, sous la

recommandation de son conseil d'administration, a délaissé la production de la Biennale de Montréal, souhaitant que l'événement devienne complètement autonome. Ainsi, un conseil d'administration composé d'anciens membres du CIAC et de nouveaux membres influents du milieu des affaires et de l'art contemporain ont créé l'organisme Biennale de Montréal, qui existe maintenant comme OBNL depuis un an. Il est à noter le partenariat important entre l'organisme et le Musée d'art contemporain. Dans le contexte où l'événement a plus de quinze ans d'existence à titre de biennale et en regard du rayonnement essentiel qu'il a pour Montréal et de son impact majeur dans le domaine de l'art contemporain, la Direction de la culture et du patrimoine recommande de considérer la demande au volet 1, malgré le fait que l'organisme n'a pas cinq ans d'existence.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroisement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionne et renforce Montréal comme «*La ville de festivals*»; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréo-touristiques et économiques importantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du comité exécutif du 12 mars 2014 et de l'assemblée du conseil municipal du 24 mars 2014.

Communiqué de presse de la Ville de Montréal et autres mesures, si nécessaire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-02-18

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et  
événements



**Dossier # : 1140340001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014                               |

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ aux 36 organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014 :

| <b>Organismes</b>                                                          | <b>Montant</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| À deux mains                                                               | 7 485 \$       |
| Alchimies, créations et cultures                                           | 7 500 \$       |
| Alliance Familles-École                                                    | 5 163 \$       |
| Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)                        | 5 850 \$       |
| Amis du monde                                                              | 7 400 \$       |
| Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal                       | 5 919 \$       |
| Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord                                      | 5 713 \$       |
| CARI St-Laurent                                                            | 7 500 \$       |
| Centre africain de développement et d'entraide inc.                        | 4 338 \$       |
| Centre d'aide aux familles latino américaines                              | 4 063 \$       |
| Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville        | 7 500 \$       |
| Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.) | 4 888 \$       |
| Communauté Sépharade Unifiée du Québec                                     | 7 500 \$       |
| Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec                        | 5 025 \$       |
| Solidarités Villeray                                                       | 7 000 \$       |
| Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges              | 2 700 \$       |
| Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.                 | 4 200 \$       |

|                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des jeunes et Adultes) | 7 431 \$          |
| Fondation jeunes étoiles                                              | 7 500 \$          |
| Fondation LatinArte                                                   | 5 575 \$          |
| Himalaya Séniors du Québec                                            | 3 000 \$          |
| HIPPY-Québec                                                          | 4 200 \$          |
| Institut du film ciné-asie                                            | 5 575 \$          |
| Jeunesse en action Communauté Penuel                                  | 7 500 \$          |
| La Ligue des Noirs du Quebec                                          | 7 500 \$          |
| La Maison des jeunes "par la grand'porte"                             | 5 438 \$          |
| Le Centre communautaire iraqien                                       | 2 000 \$          |
| L'Organisation des jeunes de Parc Extension Inc                       | 3 925 \$          |
| Programme action réfugiés Montréal                                    | 7 500 \$          |
| Projet Refuge                                                         | 5 850 \$          |
| PROMIS (promotion - intégration - société nouvelle)                   | 7 500 \$          |
| Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)                  | 3 925 \$          |
| Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée             | 7 500 \$          |
| Trans-Art 2000                                                        | 5 300 \$          |
| Unis pour l'Afrique                                                   | 4 475 \$          |
| Un itinéraire pour tous                                               | 4 000 \$          |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>205 438 \$</b> |

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2014-02-11 15:03

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140340001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014                               |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, conformément aux recommandations du rapport « Bilan sommaire du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » la Ville a conçu et mis en œuvre le « Programme Montréal Interculturel » (PMI) — anciennement le « Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » (PSICDE) – tel qu'approuvé par le comité exécutif (CE13 0007), Avec le PMI, la Ville actualise le PSICDE, six ans après sa création, en apportant des modifications à l'appellation, aux objectifs et au fonctionnement. Le Bilan sommaire du PSICDE et les documents du PMI sont annexés au dossier.

L'ancien PSICDE, adopté en 2006, visait à soutenir des projets s'inscrivant dans les orientations municipales en matière de relations interculturelles. La première édition a permis de répondre positivement à 47 organismes sur les 95 ayant déposé une demande. La seconde édition, en 2007, a retenu 56 projets sur 99, celle de 2008, 39 sur 64 et celle de 2009, 41 sur 65. En 2010, 80 demandes de soutien financier ont été soumises et 56 ont été retenues. En 2011, 39 projets ont été retenus parmi 56 projets déposés.

En ce qui a trait à l'édition 2012, la Direction de la diversité sociale (DDS) a utilisé les mêmes balises et encadrements qu'antérieurement, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation par un jury. Les principales opérations de communications, d'appel de soumissions, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées de novembre 2011 à avril 2012. Sur les 126 demandes reçues, 87 ont été retenues.

Pour l'édition 2013, la DDS a utilisé de nouvelles balises et de nouveaux encadrements nouveaux, annexés au dossier, tel qu'approuvés par le comité exécutif (CE13 0007). Les principales opérations de communication, d'appel de projets, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées de janvier 2013 à avril 2013. Sur les 53 demandes

déposées, 32 projets ont été retenus.

Pour l'édition 2014, la DDS utilise des balises et encadrements de 2013. Les principales opérations de communication, d'appel de projets, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées d'octobre 2013 à janvier 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE13 0878 - 12 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes, pour l'année 2013, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2013

### **CE13 0007 - 9 janvier 2013**

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

### **CE12 0870 - 6 juin 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 195 500 \$ à 87 organismes, pour l'année 2012, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2012

### **CE11 0639 - 4 mai 2011**

Accorder un soutien financier total de 165 000 \$ pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2011 - 2012

### **CE10 0971 - 16 juin 2010**

Accorder un soutien financier total de 134 000 \$ à 56 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2010

## **DESCRIPTION**

La DDS a reçu 56 demandes de soutien financier pour l'année 2014. Le budget prévu pour le PMI en 2014 est de 205 438 \$. Des 56 demandes déposées, 36 projets ont été retenus. Le jury a sélectionné des organismes qui ont la capacité de réaliser les projets proposés. Ces projets correspondent à l'objectif du programme, à savoir :

- Favoriser le développement des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais

## **JUSTIFICATION**

Les soutiens financiers accordés aident à la mise en œuvre des orientations et des actions de la Ville en matière de relations interculturelles. Ce programme est élaboré conformément aux recommandations du bureau du vérificateur interne. Les éléments suivants sont considérés dans l'évaluation des projets.

1. Organisme (situation générale, capacité de gestion, réalisations antérieures)
2. Contenu de l'initiative (qualité, caractère novateur, pertinence compte tenu des objectifs du programme)
3. Rayonnement de l'initiative (moyens, impacts)
4. Effets structurants (collaboration avec d'autres organismes ou institutions)

Les projets sont analysés en considérant les nouveaux paramètres contextuels sociaux et politiques liés aux relations interculturelles. Un suivi est fait en cours de réalisation des

projets. Ces soutiens financiers permettent la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DDS dispose des crédits nécessaires dans son budget 2014 pour la dépense de 205 438 \$ relativement au PMI 2014. Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Ces crédits de 205 438 \$ \$ sont alloués selon la répartition suivante :

| Organismes                                                                 | Budget global | Montant accordé | % du budget global |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|--------------------|
| À deux mains                                                               | 12 685 \$     | 7 485 \$        | 59%                |
| Alchimies, créations et cultures                                           | 40 000 \$     | 7 500 \$        | 19%                |
| Alliance Familles-École                                                    | 33 137 \$     | 5 163 \$        | 16%                |
| Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)                        | 19 900 \$     | 5 850 \$        | 29%                |
| Amis du monde                                                              | 11 450 \$     | 7 400 \$        | 65%                |
| Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal                       | 10 993 \$     | 5 919 \$        | 54%                |
| Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord                                      | 17 750 \$     | 5 713 \$        | 32%                |
| CARI St-Laurent                                                            | 15 090 \$     | 7 500 \$        | 50%                |
| Centre africain de développement et d'entraide inc.                        | 14 000 \$     | 4 338 \$        | 31%                |
| Centre d'aide aux familles latino américaines                              | 8 635 \$      | 4 063 \$        | 47%                |
| Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville        | 11 000 \$     | 7 500 \$        | 68%                |
| Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.) | 28 794 \$     | 4 888 \$        | 17%                |
| Communauté Sépharade Unifiée du Québec                                     | 30 000 \$     | 7 500 \$        | 25%                |
| Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec                        | 14 000 \$     | 5 025 \$        | 36%                |
| Solidarités Villeray                                                       | 10 250 \$     | 7 000 \$        | 68%                |
| Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges              | 3 650 \$      | 2 700 \$        | 74%                |
| Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.                 | 11 300 \$     | 4 200 \$        | 37%                |
| Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des jeunes et Adultes)      | 62 679 \$     | 7 431 \$        | 12%                |
| Fondation jeunes étoiles                                                   | 29 900 \$     | 7 500 \$        | 25%                |
| Fondation LatinArte                                                        | 24 000 \$     | 5 575 \$        | 23%                |
| Himalaya Séniors du Québec                                                 | 6 300 \$      | 3 000 \$        | 48%                |
| HIPPY-Québec                                                               | 9 521 \$      | 4 200 \$        | 44%                |
| Institut du film ciné-asie                                                 | 19 500 \$     | 5 575 \$        | 29%                |
| Jeunesse en action Communauté Penuel                                       | 56 050 \$     | 7 500 \$        | 13%                |
| La Ligue des Noirs du Québec                                               | 16 500 \$     | 7 500 \$        | 45%                |
| La Maison des jeunes "par la grand'porte"                                  | 18 412 \$     | 5 438 \$        | 30%                |
| Le Centre communautaire iraquien                                           | 3 600 \$      | 2 000 \$        | 56%                |
| L'Organisation des jeunes de Parc Extension Inc                            | 6 499 \$      | 3 925 \$        | 60%                |
| Programme action réfugiés Montréal                                         | 15 000 \$     | 7 500 \$        | 50%                |
| Projet Refuge                                                              | 27 050 \$     | 5 850 \$        | 22%                |

|                                                           |                   |                   |     |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----|
| PROMIS (promotion - intégration - société nouvelle)       | 24 156 \$         | 7 500 \$          | 31% |
| Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)      | 44 810 \$         | 3 925 \$          | 9%  |
| Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée | 15 000 \$         | 7 500 \$          | 50% |
| Trans-Art 2000                                            | 31 087 \$         | 5 300 \$          | 17% |
| Unis pour l'Afrique                                       | 7 050 \$          | 4 475 \$          | 63% |
| Un itinéraire pour tous                                   | 6 750 \$          | 4 000 \$          | 59% |
| <b>TOTAUX</b>                                             | <b>716 498 \$</b> | <b>205 438 \$</b> |     |

Certains de ces organismes ont reçu un soutien financier dans les années antérieures de la Ville via le PMI et l'ancien PSICDE. La liste des organismes qui ont obtenu un soutien financier entre 2006 et 2013 est en pièces jointes.

Les crédits nécessaires au versement de ce soutien financier sont réservés par la demande d'achat 326032.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier met en évidence le volet social de la politique de développement durable notamment les aspects touchant l'équité (l'intégration des personnes immigrantes), la relève (engagement des jeunes) et l'égalité femmes/hommes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce programme permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie.

De manière générale, le programme vise à appuyer les projets et les actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine à court et à moyen terme. De plus, ce programme soutient des organismes dont la capacité de gestion et mobilisation est reconnue par la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a eu lieu au lancement de l'appel de projets en octobre 2013 avec l'affichage de l'appel sur le site internet de la Ville et la réalisation d'une séance d'information publique. Une fois que le dossier sera accepté par le comité exécutif, un communiqué de presse sera publié. Chaque organisme doit souligner la participation de la Ville dans ses documents promotionnels lors des événements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2014** Présentation au comité exécutif pour approbation

**Mars 2014** Envoi des réponses aux organismes et des chèques

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna-Maria FIORE  
conseillère en affaires interculturelles

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2014-02-06



**Dossier # : 1136352002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 35 000 \$ annuellement pendant 4 ans (de 2014 à 2017) à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ par an pendant 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2017, à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation des éditions 2014 à 2017 du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-26 08:55

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1136352002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 35 000 \$ annuellement pendant 4 ans (de 2014 à 2017) à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Festival Eurêka!, ci-après appelé Festival, est une activité qui s'inscrit dans la démarche de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal intitulée « Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation ». Le Festival est réalisé par la CRÉ, l'Île du Savoir et le Centre des sciences de Montréal.

Le Festival est une grande célébration de la science qui s'adresse à un large public. La mission de cet événement consiste à rendre accessible l'activité scientifique, à mettre en valeur sa richesse, sa diversité et son extraordinaire créativité. Cet événement gratuit rapproche ceux qui font la science de ceux qui la vivent au quotidien en proposant une centaine d'activités originales offertes gratuitement dans des kiosques tenus par un réseau de partenaires institutionnels, scolaires, communautaires et privés.

Dans une lettre datée du 5 août 2013 adressée au directeur général de la Ville de Montréal, la CRÉ demande à la Ville de contribuer financièrement à la prochaine édition du Festival qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2014.

La Ville de Montréal a participé à titre d'exposant aux 7 éditions du Festival par l'entremise des Museums nature (Espace pour la vie) et de la Direction associée des bibliothèques. Ces derniers seront présents en 2014. La Ville a également versé une contribution de 50 000 \$ pour l'édition 2012.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE12 0388 - 21 mars 2012 : Octroi d'un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à la CRÉ de Montréal, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival Eurêka!, du 15 au 17 juin 2012.

CE11 0975 - 22 juin 2011 : Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## **DESCRIPTION**

Le Festival se déroule chaque année durant une fin de semaine de juin sur le site du Vieux-Port de Montréal. En 2013, l'événement a attiré plus de 85 000 visiteurs en 3 jours, dont environ 22 % étaient des touristes (voir l'estimation de l'achalandage en pièce jointe). Il obtient toujours une couverture médiatique intéressante. Le Festival a été le lauréat du prix Innovation-Relève 2008 de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), a obtenu en 2013 le prestigieux prix Cascade de l'Association canadienne des centres de science (ACCS) pour le meilleur programme offert, et a été finaliste en 2008, 2009 et 2011 dans le cadre des Grands Prix du tourisme québécois dont la finale régionale est administrée par Tourisme Montréal. Depuis sa création, le Festival Eurêka! a toujours été soutenu par plusieurs ministères provinciaux. L'achalandage global a été de 85 770 visiteurs en 2013, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2012.

Plusieurs villes prônant la créativité et le savoir se dotent de festivals scientifiques afin d'assurer une relève dans les secteurs scientifiques et innovants. Certaines villes financent et même organisent elles-mêmes des festivals scientifiques telles les villes de Genève, Édimbourg, Dublin, Seattle et San Diego.

## **JUSTIFICATION**

La démarche de « Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation » correspond aux objectifs de la Stratégie de développement économique (SDÉ) 2011-2017 de la Ville de Montréal et de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017. Son but est de susciter un intérêt plus fort pour les sciences et la technologie chez les jeunes en leur faisant connaître les perspectives de carrières prometteuses dans ces domaines. Cette démarche vise aussi à favoriser la persévérance scolaire en proposant des approches pédagogiques amusantes et stimulantes.

Le Festival Eurêka! répond à plusieurs objectifs de la SDÉ 2011-2017, dont :

- Accroître le taux d'emploi en encourageant la persévérance scolaire;
- Accroître le taux de diplomation au secondaire et universitaire;
- Valoriser le talent, le savoir et la recherche comme facteurs de prospérité, notamment en multipliant les espaces d'échanges et les projets liés au savoir;
- Stimuler la créativité et l'innovation.

Le Festival répond aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. En effet, le projet obtient l'appui du milieu et contribue au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation. Le Festival est reconnu comme étant un des plus grands festivals dans sa catégorie en Amérique du Nord. Le Festival est également membre de la Science Festival Alliance qui contribue au renforcement des festivals scientifiques et technologiques.



Un appui financier réparti sur une période de quatre ans est proposé afin d'assurer la pérennité de l'événement et de faciliter la levée d'autres financements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'essentiel du financement de l'événement a toujours été assuré par la CRÉ de Montréal et le Centre des sciences de Montréal. Toutefois, les récentes coupes budgétaires subies par les deux organismes ont un impact majeur sur le montant pouvant être dédié à ce festival, soit une diminution de 80 000 \$ pour la CRÉ et de près de 260 000 \$ pour le Centre des sciences de Montréal. Le budget prévu pour le Festival en 2014 subit donc une baisse de 300 000 \$. De nouvelles sources de revenus sont toutefois recherchées. Le Centre des sciences pourra éventuellement offrir davantage de services au Festival.

Voici la projection des coûts et du financement du Festival pour l'édition 2014 :

| COÛTS DU PROJET                                       |                   | FINANCEMENT DU PROJET                      |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|-------------------|
| Aménagement et programmation                          | 245 000 \$        | Centre des sciences de Montréal (services) | 77 000 \$         |
| Ressources humaines                                   | 230 000 \$        | Commandites privées                        | 100 000 \$        |
| Promotion, marketing et relations de presse           | 92 000 \$         | Partenaires gouvernementaux / Ville        | 150 000 \$        |
| Activités offertes par les collaborateurs (exposants) | 200 000 \$        | Collaborateurs (services)                  | 200 000 \$        |
| Contingences                                          | 10 000 \$         | Collaborateurs                             | 20 000 \$         |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>777 000 \$</b> | Revenus autonomes                          | 10 000 \$         |
|                                                       |                   | CRÉ de Montréal                            | 120 000 \$        |
|                                                       |                   | CRÉ de Montréal (services)                 | 100 000 \$        |
|                                                       |                   | <b>TOTAL</b>                               | <b>777 000 \$</b> |

Un consultant sera embauché afin d'obtenir le maximum de commandites privées possibles.

Voici les projections des contributions financières des partenaires pour l'édition 2014 :

| ORGANISME                                                                                  | MONTANT           | STATUT               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------|
| Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie | 35 000 \$         | Confirmé             |
| Tourisme Québec                                                                            | 35 000 \$         | Montant prévisionnel |
| Ministère des Ressources naturelles                                                        | 15 000 \$         | Confirmé             |
| Secrétariat à la région métropolitaine                                                     | 30 000 \$         | Montant prévisionnel |
| Ville de Montréal                                                                          | 35 000 \$         | Montant prévisionnel |
| <b>TOTAL</b>                                                                               | <b>150 000 \$</b> |                      |

En 2013, le gouvernement du Québec a donné 145 000 \$ pour l'événement sur un budget total de près de 1 M\$. En 2012, le gouvernement du Québec a investi une somme globale de 60 000 \$, la Ville de Montréal 50 000 \$, pour un budget total d'environ 1 M\$. La contribution financière des partenaires publics serait de 19 % pour l'édition 2014 dont 4,43 % pour la Ville de Montréal.

Il est proposé que la Ville accorde à la CRÉ de Montréal une contribution financière de 35 000 \$ par an pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2017 pour un total de 140 000 \$, dont le premier versement sera remis dans les 30 jours suivant la signature de l'entente par les deux parties. Les autres versements s'effectueront lorsque l'ensemble des documents exigés seront remis et conformes aux objectifs.

Le projet est admissible aux conditions de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. La somme nécessaire au versement de la contribution sera prélevée dans l'enveloppe budgétaire de cette entente. Le financement sera dédié à la réalisation du Festival Eurêka! Cette contribution financière ferait suite à celle de 50 000 \$ versée par la Ville pour l'édition 2012 du Festival. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

| Orga-<br>nisme | Montant<br>accordé<br>2011 | Montant<br>accordé<br>2012 | Montant<br>accordé<br>2013 | Montant<br>recom-<br>mandé<br>2014 | Montant<br>recom-<br>mandé<br>2015 | Montant<br>recom-<br>mandé<br>2016 | Montant<br>recom-<br>mandé<br>2017 | Événe-<br>ment      | Soutien<br>financier<br>prorata<br>au<br>projet<br>global |
|----------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------|
| CRÉ            | S. O.                      | 50 000 \$                  | S. O.                      | 35 000 \$                          | 35 000 \$                          | 35 000 \$                          | 35 000 \$                          | Festival<br>Eurêka! | 4,43 %<br>(2014)                                          |

La Ville de Montréal contribue en argent ou en services pour 3 400 \$ afin d'avoir deux kiosques au Festival (Espace pour la vie et la Direction associée des bibliothèques). Ce montant n'est pas inclus dans la contribution proposée.

Le Festival Eurêka! croit pouvoir augmenter ses revenus autonomes au cours des prochaines années, assurant ainsi la pérennité du Festival. Des actions sont ou seront entreprises relativement au financement participatif (*crowdsourcing*), à la vente de produits dérivés, à des activités de financement (spectacle-bénéfice) et à la tarification de certaines activités.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les programmations antérieures du Festival comportaient de nombreuses activités portant sur des thèmes reliés au développement durable. Il est prévu que le développement durable conserve une place de choix dans les éditions à venir.

La Société du Vieux-Port de Montréal a pris des engagements clairs en ce qui concerne la protection de l'environnement. Quant à la CRÉ de Montréal et L'île du savoir, elles se sont dotées en 2009 d'une politique environnementale qui favorise la tenue d'événements écoresponsables. Cette politique est disponible sur le site Internet de la CRÉ (<http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Politique-Environnementale-20111122-LR.pdf>).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus de la contribution de la Ville sont les suivants :

- Renforcer la position de Montréal comme ville de savoir, d'innovation et de création et permettre un rayonnement international;
- Permettre au Festival de continuer d'exister, de croître et d'offrir une programmation forte;
- Participer à la persévérance scolaire en permettant aux jeunes de connaître les perspectives de carrières prometteuses en sciences et technologies;
- Rendre visibles la contribution et la participation de la Ville à un événement « grand public » dédié à la vulgarisation scientifique et technologique ainsi qu'aux carrières créatives et passionnantes dans ces domaines;
- Accélérer la croissance de l'événement afin de s'assurer que le Festival reste l'un des plus grands festivals en sciences en Amérique du Nord.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville sera assurée par le plan de visibilité convenu avec la CRÉ (voir le document « Visibilité offerte à la Ville en tant que partenaire institutionnel majeur » joint au sommaire). La visibilité offerte répondra également aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information). La convention englobe le protocole de visibilité convenu dans l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La Ville sera systématiquement identifiée comme partenaire de l'événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le 1<sup>er</sup> mars de 2014 à 2017 : recevoir les prévisions budgétaires et faire état des subventions obtenues;

- Chaque printemps de 2014 à 2017 : réaliser les opérations de communication prévues dans le plan de visibilité joint au sommaire;
- À la mi-juin de 2014 à 2017 : participer aux activités prévues dans le plan de visibilité afin de souligner la contribution de la Ville au Festival;
- Le 31 décembre de 2014 à 2016 : obtenir le plan de réalisation du projet de l'année suivante, préciser les opérations de visibilité convenues avec la CRÉ et recevoir le bilan des activités de l'année en cours.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

Le : 2014-01-21



**Dossier # : 1146352002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Attribuer une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

1. d'attribuer une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette bourse;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-26 17:53

**Signataire :** Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1146352002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Attribuer une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal a indiqué en octobre 2011, lors du dévoilement du plan d'action *Entreprendre - Collaborer - Réussir dans l'Est de Montréal* (Plan de l'Est), qu'elle comptait créer le programme PRAM-Est afin de soutenir des projets porteurs et novateurs pour l'Est de Montréal.

Plus spécifiquement, les projets soutenus doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants soit :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels de l'Est;
- l'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est;
- l'attraction et la rétention des entreprises de l'Est;
- le renforcement du savoir et de l'innovation;
- l'adoption de meilleures pratiques durables des entreprises de l'Est;
- la promotion et l'amélioration de l'image de l'Est;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur;
- la valorisation et le renforcement de l'économie sociale;
- le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal;
- le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.).

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de bourses, d'un maximum de 250 000 \$, versées aux lauréats pour leur permettre de réaliser leur projet.

Comme convenu dans les termes de référence adoptés par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0418), les projets admissibles ont été soumis à un jury externe composé de sept (7) membres votants provenant de sept (7) milieux spécifiques (capital de

risque, économie sociale, ordre professionnel, milieu privé, milieu académique, milieu des affaires, comité de développement de l'Est de Montréal).

Afin de choisir les membres du jury, la Ville de Montréal a consulté différents partenaires de l'Est de Montréal, dont des conseillers du ministère des Finances et de l'Économie du Québec et de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

Les critères retenus pour la sélection des jurés ont été les suivants :

- un juré représentant chacun des sept (7) milieux spécifiques;
- bonne connaissance des enjeux de l'Est de Montréal;
- bonne capacité d'analyse des projets;
- expérience en tant que membre d'un jury;
- juré membre d'un organisme impliqué dans le développement économique de l'Est de Montréal.

Par la suite, la division du développement économique et des initiatives stratégiques de la Ville a étudié les profils des différents candidats invités afin de sélectionner les plus pertinents.

La liste des membres du jury et l'entente de confidentialité prévenant notamment les conflits d'intérêt sont en pièces jointes. Chaque juré a signé l'entente avant la tenue des délibérations.

Le premier appel de projets a été lancé le 29 octobre 2013 pour un dépôt de candidatures le 13 décembre 2013.

L'appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les partenaires (arrondissements, CLD-CDEC) et auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

La Ville de Montréal a évalué l'admissibilité des projets soumis par les organismes et a transféré au jury les 14 dossiers admissibles le 24 février 2014. Le choix des projets retenus a été convenu lors des délibérations du jury qui ont eu lieu le 4 février 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adopter les modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CG12 0321 (23 août 2012) : Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- CE12 1131 (4 juillet 2012): Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclarer le conseil municipal compétent relativement au

financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adopter le plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal a reçu 23 demandes de soutien pour l'appel de projets 2013 du PRAM-Est. soumises par 20 organismes.

La Ville de Montréal a étudié les différents dossiers en fonction des critères d'admissibilité reter

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme dont la charte est sans but lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q, c. C-11.4), à la Loi sur les compétences municipales l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20

De plus, les projets retenus devaient répondre aux objectifs du programme.

Sur les 23 projets reçus, neuf (9) projets ne répondaient pas aux critères du programme pour l

- 4 projets ne pouvaient bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville
- 4 projets ne répondaient pas aux objectifs du programme;
- 1 organisme a retiré sa candidature.

Quatorze (14) dossiers ont été jugés admissibles en fonction des critères et soumis au jury. Ce projets, dont un (1) fait l'objet du présent sommaire décisionnel. Quatre autres projets font l'ol distinct (1146352001).

Le jury a analysé les projets admissibles selon les critères d'évaluation entérinés par le conseil dans l'appel de projets. Ces critères et leur pondération sont les suivants (voir les détails en pi

|                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Pertinence du projet                                                              |
| Impact attendu du projet sur le développement économique de l'Est                 |
| Dimension innovante du projet                                                     |
| Plan de travail, budget et viabilité financière                                   |
| Capacité du projet à s'inscrire dans le territoire ou à mobiliser les partenaires |

Chacun des jurés a reçu les dossiers des projets admissibles, en a pris connaissance, les a noté des critères mentionnés plus haut.

La moyenne des notes données par les 7 jurés, qui pouvaient être modifiées lors des délibérations final de chacun des projets. Conformément aux règles établies dans l'appel de projets, ceux ay été retenus et sont présentés aux instances pour approbation.

Voici le projet retenu soumis dans le cadre du présent sommaire :

| Organisme                             | Projet                                                                                                                                                                                                                                                       | Bourse PRAM-Est | Montant total projet |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|
| Corporation de développement de l'Est | Fermeture de MABE : un site à requalifier                                                                                                                                                                                                                    | 42 000 \$       | 70 000               |
| Description du projet                 | Étude de requalification du site de l'entreprise MABE qui fera ses port validation de certaines hypothèses, la recherche et l'analyse pour la conce requalification du site de 1,6 million de p2. Le développement d'un conce environnementales sera validé. |                 |                      |

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. En l'additionnant aux sommes reçues de (excluant les CLD-CDEC), elle ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet. L'organ dossier de candidature, l'ensemble des coûts nécessaires à la concrétisation du projet ainsi que le montant de la bourse PRAM-Est demandé. Le jury a le pouvoir de revoir le montant des bour qui n'a pas été le cas lors de l'appel de projets 2013.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et versement des bourses sont liées à l'avancement des activités prévues par les organismes et p afin de suivre les projets sans entraver leur réalisation.

## JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014 - 2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense de 42 000 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution d'une bourse à la Corporation de développement de l'Est.

L'organisme recevra sa bourse par le versement de deux sommes, dont une après le dépôt du bilan final du projet.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les bourses versées dans le cadre du PRAM-Est permettront de mettre en œuvre le Plan de l'Est et de répondre aux demandes des différents acteurs du territoire afin de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION



Les opérations de communication prévues répondront aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Les conventions englobent le protocole de visibilité convenu dans l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Mise en oeuvre de la stratégie de communication;
- Lancement du prochain appel de projets : printemps 2014;
- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

Le : 2014-02-19



**Dossier # : 1146352001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Attribuer quatre (4) bourses totalisant la somme de 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre (4) projets de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

1. d'attribuer quatre (4) bourses totalisant la somme de 250 363 \$, à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

| <b>Organisme</b>                                                    | <b>Projet</b>                                                                                                             | <b>Montant</b> |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard | Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.                               | 74 423 \$      |
| Comité musique Maisonneuve                                          | Montréal côté cours.                                                                                                      | 65 000 \$      |
| Société Château Dufresne inc.                                       | Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri. | 60 000 \$      |
| S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité                                | Forum de développement durable, Est de Montréal.                                                                          | 50 940 \$      |

2. d'approuver quatre (4) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces bourses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-26 17:56

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

---

Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146352001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Attribuer quatre (4) bourses totalisant la somme de 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre (4) projets de convention à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a indiqué en octobre 2011, lors du dévoilement du plan d'action *Entreprendre - Collaborer - Réussir dans l'Est de Montréal* (Plan de l'Est), qu'elle comptait créer le programme PRAM-Est afin de soutenir des projets porteurs et novateurs pour l'Est de Montréal.

Plus spécifiquement, les projets soutenus doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants soit :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels de l'Est;
- l'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est;
- l'attraction et la rétention des entreprises de l'Est;
- le renforcement du savoir et de l'innovation;
- l'adoption de meilleures pratiques durables des entreprises de l'Est;
- la promotion et l'amélioration de l'image de l'Est;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur;
- la valorisation et le renforcement de l'économie sociale;
- le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal;
- le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.).

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de bourses, d'un maximum de 250 000 \$, versées aux lauréats pour leur permettre de réaliser leur projet.

Comme convenu dans les termes de référence adoptés par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0418), les projets admissibles ont été soumis à un jury externe composé de sept (7) membres votants provenant de sept (7) milieux spécifiques (capital de risque, économie sociale, ordre professionnel, milieu privé, milieu académique, milieu des affaires, comité de développement de l'Est de Montréal).

Afin de choisir les membres du jury, la Ville de Montréal a consulté différents partenaires de l'Est de Montréal, dont des conseillers du ministère des Finances et de l'Économie du Québec et de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

Les critères retenus pour la sélection des jurés ont été les suivants :

- un juré représentant chacun des sept (7) milieux spécifiques ;
- bonne connaissance des enjeux de l'Est de Montréal;
- bonne capacité d'analyse des projets;
- expérience en tant que membre d'un jury;
- juré membre d'un organisme impliqué dans le développement économique de l'Est de Montréal.

Par la suite, la division du développement économique et des initiatives stratégiques de la Ville a étudié les profils des différents candidats invités afin de sélectionner les plus pertinents.

La liste des membres du jury et l'entente de confidentialité prévenant notamment les conflits d'intérêt sont en pièces jointes. Chaque juré a signé l'entente avant la tenue des délibérations.

Le premier appel de projets a été lancé le 29 octobre 2013 pour un dépôt de candidatures le 13 décembre 2013.

L'appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les partenaires (arrondissements, CLD-CDEC) et auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

La Ville de Montréal a évalué l'admissibilité des projets soumis par les organismes et a transféré au jury les 14 dossiers admissibles le 24 février 2014. Le choix des projets retenus a été convenu lors des délibérations du jury qui ont eu lieu le 4 février 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adopter les modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CG12 0321 (23 août 2012) : Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- CE12 1131 (4 juillet 2012): Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement

d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclarer le conseil municipal compétent relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adopter le plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal a reçu 23 demandes de soutien pour l'appel de projets 2013 du PRAM-Est. soumises par 20 organismes.

La Ville de Montréal a étudié les différents dossiers en fonction des critères d'admissibilité reter

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme dont la charte est sans but lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q, c. C-11.4), à la Loi sur les compétences municipales l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-2)

De plus, les projets retenus devaient répondre aux objectifs du programme.

Sur les 23 projets reçus, neuf (9) projets ne répondaient pas aux critères du programme pour l

- 4 projets ne pouvaient bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville
- 4 projets ne répondaient pas aux objectifs du programme;
- 1 organisme a retiré sa candidature.

Quatorze (14) dossiers ont été jugés admissibles en fonction des critères et soumis au jury. Ce projets, dont quatre (4) font l'objet du présent sommaire décisionnel. Un autre projet fait l'obje distinct (1146352002).

Le jury a analysé les projets admissibles selon les critères d'évaluation entérinés par le conseil dans l'appel de projets. Ces critères et leur pondération sont les suivants (voir les détails en pié

|                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Pertinence du projet                                                              |
| Impact attendu du projet sur le développement économique de l'Est                 |
| Dimension innovante du projet                                                     |
| Plan de travail, budget et viabilité financière                                   |
| Capacité du projet à s'inscrire dans le territoire ou à mobiliser les partenaires |

Chacun des jurés a reçu les dossiers des projets admissibles, en a pris connaissance, les a noté des critères mentionnés plus haut.

La moyenne des notes données par les 7 jurés a constitué le pointage final de chacun des proje établies dans l'appel de projets, ceux ayant obtenu plus de 70 % ont été retenus et sont prései approbation.

Voici la liste des projets retenus soumis dans le cadre du présent sommaire :

| Organisme                                                           | Projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Bourse PRAM-Est | Montant total projet |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|
| Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard | Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 74 423 \$       | 142 82               |
| Description du projet                                               | Planification et mise en oeuvre du plan d'action afin d'améliorer la gestion des entreprises léonardoises. Préconiser une approche d'information (auprès des entreprises) et d'éducation afin d'augmenter la collecte des matières résiduelles et la collaboration entre les entreprises. Mise en place d'outils afin de faciliter la gestion des matières résiduelles.                          |                 |                      |
| Comité musique Maisonneuve                                          | Montréal côté cours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 65 000 \$       | 109 00               |
| Description du projet                                               | Mettre en valeur des lieux inédits ou oubliés de l'Est de Montréal en y associant dans 20 vidéoclips qui seront diffusés sur Internet / Créer une plateforme d'événements culturels ayant lieu à l'est de Pie-IX, notamment par un calendrier.                                                                                                                                                   |                 |                      |
| Société Château Dufresne inc.                                       | Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.                                                                                                                                                                                                                                                                        | 60 000 \$       | 100 00               |
| Description du projet                                               | Promotion à l'échelle québécoise, canadienne et américaine du nouveau complexe muséal (Studio Nincheri / Château Dufresne) et consolidation du partenariat avec les acteurs de la région.                                                                                                                                                                                                        |                 |                      |
| S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité                                | Forum de développement durable, Est de Montréal.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 50 940 \$       | 84 900               |
| Description du projet                                               | Réalisation d'un événement majeur qui réunira 150 acteurs de l'Est de Montréal pour discuter des défis mondiaux en matière de développement durable. Maillage, promotion du développement durable, création d'une plateforme centralisée où les organismes peuvent obtenir des informations, outils et accompagnement pour se conformer aux normes locales, régionales, nationales et mondiales. |                 |                      |

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas destinée à servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. En l'additionnant aux sommes reçues de la région (excluant les CLD-CDEC), elle ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet. Chaque organisme doit indiquer dans son dossier de candidature, l'ensemble des coûts nécessaires à la concrétisation du projet, le montant de la bourse PRAM-Est demandé. Le jury a le pouvoir de revoir le montant accordé si nécessaire, ce qui n'a pas été le cas lors de l'appel de projets 2013.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la région. Les versements des bourses sont liés à l'avancement des activités prévues par les organismes et p

## JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014 - 2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de 250 363 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution de quatre (4) bourses aux organismes suivants :

| Organisme                                                           | Bourse demandée |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard | 74 423 \$       |
| Comité musique Maisonneuve                                          | 65 000 \$       |
| Société Château Dufresne inc.                                       | 60 000 \$       |
| SERIC Coopérative de solidarité                                     | 50 940 \$       |

Chaque organisme recevra sa bourse par le versement d'au moins deux sommes, dont une après le dépôt du bilan final du projet.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les bourses versées dans le cadre du PRAM-Est permettront de mettre en œuvre le Plan de l'Est et de répondre aux demandes des différents acteurs du territoire afin de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication prévues répondront aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Les conventions englobent le protocole de visibilité convenu dans l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)



- Mise en oeuvre de la stratégie de communication;
- Lancement du prochain appel de projets : printemps 2014;
- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - developpement economique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-20

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division



**Dossier # : 1134815004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.                                                                                                                   |

Il est recommandé :

1. D'adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2014-02-18 08:34

**Signataire :** Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1134815004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.                                                                                                                   |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan directeur des équipements aquatiques, un instrument de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités et de sports aquatiques qui reflète ses caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif.

Le plan directeur des équipements aquatiques de la Ville de Montréal comprend :

- le portrait des dix-neuf arrondissements;
- le diagnostic qui présente l'état de la situation pour l'ensemble de la Ville de Montréal, une analyse des éléments du système ainsi que de l'offre de services offerts aux Montréalais et de leur participation aux différentes activités aquatiques dans un contexte de grande disparité entre les arrondissements;
- le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 qui présente les objectifs, les engagements et les actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique montréalais multiforme, au bénéfice de tous les Montréalais.

Le Plan d'intervention aquatique de Montréal a été adopté par le conseil municipal le 22 avril 2013 (CM13 0340). Il prévoit notamment la mise en place d'un programme afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

CM13 0471 - 28 mai 2013 - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations

2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif.

## **DESCRIPTION**

Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants pour la période 2014-2016.

L'objectif spécifique de ce programme est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. Les arrondissements qui bénéficieront d'un soutien financier dans le cadre de ce programme devront donner accès à leurs installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents.

L'évaluation des projets permettra de déterminer les demandes les plus appropriées parmi celles déjà reçues. L'appréciation de chaque demande sera effectuée en fonction de l'adéquation du projet avec les objectifs du programme et les besoins du milieu, de la localisation du projet, de la qualité du projet (technique, financier, etc.) et de l'état actuel des équipements. La priorité sera accordée aux patageoires de type empli vide. Plus du tiers des patageoires montréalaises sont de type empli vide (40 sur 116).

En fonction de la disponibilité budgétaire annuelle pour chacune des phases triennales et du nombre de demandes, la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) se réserve le droit de prioriser les projets retenus et de proposer un phasage de ceux-ci sur la base des résultats de l'évaluation des projets et de leur état d'avancement. La DSAP informera les arrondissements des recommandations retenues.

Un guide technique pour le secteur aquatique sera élaboré conjointement par la DSAP, la Direction des stratégies et transactions immobilières, la Direction des immeubles et la Direction de l'environnement au cours de l'année 2014. On y retrouvera notamment des informations sur les aspects fonctionnels, techniques et économiques des équipements aquatiques, des éléments normatifs et réglementaires ainsi que des exemples de bonnes pratiques. Lorsqu'il sera finalisé, le guide deviendra la référence municipale pour les projets de mise aux normes d'équipements aquatiques et les arrondissements devront y référer.

D'autre part, afin de s'assurer la mise en oeuvre des projets et d'accompagner les arrondissements dans la gestion de leur projet, l'allocation d'une ressource additionnelle à la Direction des sports et de l'activité physique pour une période de trois ans est nécessaire.

Une description détaillée du PAM – volet Mise aux normes et du formulaire de demande sont présentés en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles.

Plusieurs équipements aquatiques municipaux sont en mauvais état et nécessitent des investissements majeurs pour la réalisation de travaux de mise aux normes ou de mise à niveau :

- Certaines piscines intérieures et extérieures répondent difficilement aux nouvelles réglementations relatives à la qualité de l'eau, ce qui nuit à leur utilisation;
- Le déficit d'investissement de plusieurs équipements est tel que certains seraient menacés de fermeture à court et moyen terme. Ces fermetures auraient un impact sur l'offre de services aux citoyens. En raison de la nature compétitive du sport lié à un réseau d'équipements, les impacts ne se limiteraient pas seulement aux arrondissements concernés, mais plutôt à une bonne partie du territoire montréalais;
- 34 % des pataugeoires montréalaises sont toujours de type emplis vides (soit 40 pataugeoires). Celles-ci devront être converties et avoir un système de filtration, être transformées en jeux d'eau ou démolies, en vertu du futur règlement révisé sur la qualité de l'eau dans les piscines et autres bassins artificiels du gouvernement du Québec qui pourrait interdire leur utilisation à court ou moyen terme.

D'autre part, la date de tombée du premier dépôt est prévue pour le 28 mars 2014. Malgré que cet échéancier soit très serré, il est réaliste puisque les arrondissements attendent la mise en oeuvre du PAM - volet Mise aux normes depuis l'adoption du Plan d'intervention aquatique de Montréal en avril 2013. À cet effet, plusieurs d'entre eux ont amorcés la planification de leurs projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant disponible pour la mise en oeuvre du PAM – volet Mise aux normes pour la phase 2014-2016 s'élèvera à 11 M\$. Cette somme proviendra du PTI prévu pour 2014, 2015 et 2016 de la Direction des sports et de l'activité physique (2,5 M\$ en 2014, 2,5 M\$ en 2015 et 6,0 M\$ en 2016). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Pour les phases ultérieures, un investissement provenant du PTI de la DSAP de 5 M\$ par année est prévu au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

La répartition des sommes disponibles au PAM – volet Mise aux normes sera la plus équitable possible. La détermination de l'aide financière accordée à un arrondissement prendra en compte une quote-part établie en fonction de sa population totale, de l'indice de défavorisation, du nombre de jeunes de moins de 15 ans et de la proportion de résidents nés à l'étranger. La quote-part minimale pouvant être allouée à chaque arrondissement pour la phase 2014-2016 sera fixée à 400 000 \$ alors que le maximum sera établi à 800 000 \$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal (la quote-part à laquelle chaque arrondissement a droit est présentée en pièce jointe).

L'aide financière maximale de la Ville par projet correspondra à 50 % des coûts admissibles à l'intérieur des paramètres de la quote-part. Cette aide devra s'appliquer aux coûts reliés à la mise aux normes ainsi qu'à l'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques.

L'aide financière se fera par virement budgétaire à l'arrondissement concerné suivant les modalités du programme et la dépense sera imputée à même un règlement d'emprunt corporatif. Le versement de l'aide financière pour un projet se fera en deux étapes :

- 25 % de l'aide financière est virée à l'octroi du contrat de services professionnels pour aider à la réalisation des plans et devis;
- 75 % de l'aide financière est virée à l'octroi du contrat de travaux.

Un arrondissement pourra présenter plus d'une demande au PAM – volet Mise aux normes. Pour la période 2014-2016, l'aide financière totale à l'arrondissement ne pourra toutefois pas dépasser la valeur de la quote-part qui lui sera allouée.

Pour la période 2014-2016, si un arrondissement n'a présenté aucune demande à la dernière date de tombée de la phase, ou si l'aide demandée ne correspond pas au maximum de la quote-part à laquelle il a droit, la quote-part qui devait lui être attribuée sera diminuée et répartie équitablement entre les arrondissements dont les projets ont été retenus. De plus, dans l'éventualité où un arrondissement ne pourrait pas ou renoncerait à réaliser un projet retenu lors d'une phase triennale, il devrait, s'il y a lieu, remettre à la DSAP du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal l'aide financière reçue entièrement au plus tard le 31 décembre 2016.

Les projets pourront également faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre gouvernement, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral ou d'un autre partenaire (OBNL, privé, etc.)

D'autre part, la ressource additionnelle, nécessaire à la mise en oeuvre du PAM – volet Mise aux normes, sera financé à même le PTI de la Direction des sports et de l'activité physique et planifiée lors du processus budgétaire 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le PAM – volet Mise aux normes est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir, ajuster et/ou améliorer l'offre de services aquatique aux Montréalais et rendre les équipements municipaux sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers.

Sans aide financière de la Ville centre, les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la mise aux normes de leurs installations aquatiques, notamment leurs patinoires de type empli vide, et des fermetures sont anticipées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2014 - Envoi du programme aux arrondissements.

- 28 mars 2014 - Date de tombée du premier dépôt des demandes d'aide financière par les arrondissements.
- Avril 2014 - Évaluation et priorisation des projets pour 2014 par un comité d'évaluation.
- Au plus tard le 30 avril 2014 - Envoi aux arrondissements de la recommandation retenue par le comité d'évaluation.
- Hiver 2017 - Dépôt du bilan de la période 2014-2016 du PAM - volet Mise aux normes au comité exécutif.
- En continu - Accompagnement des arrondissements par la Direction des sports et de l'activité physique dans la réalisation de leurs projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le PAM – volet Mise aux normes est cohérent avec :

- La Charte montréalaise des droits et responsabilités dans laquelle la Ville de Montréal s'engage, aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à aménager des infrastructures de sport et d'activités physiques de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie et à favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs;
- La Déclaration sur le sport régional "La collaboration au bénéfice de nos jeunes", adoptée en 2010 par le conseil municipal et les conseils des dix-neuf arrondissements;
- La Déclaration de Québec, le loisir essentiel au développement des communautés adoptée en 2012 par le conseil municipal et les conseils des dix-neuf arrondissements;
- Les objectifs poursuivis par "Imaginer-Réaliser Montréal", notamment de faire de Montréal un milieu de vie exceptionnel en renforçant la pratique du sport amateur.
- La Politique familiale "Pour grandir à Montréal" et le plan d'action famille 2008-2012 de Montréal qui a notamment pour engagement d'offrir aux familles des équipements collectifs sportifs et de loisirs qui se démarquent, en bon état, situés à proximité, où elles peuvent bouger, jouer et se divertir.
- La Politique d'accessibilité universelle qui confirme la volonté de la Ville de poursuivre ses efforts pour faire de Montréal une ville universellement accessible.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Anne-Marie BERNIER-BRIÈRE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Johanne ROUILLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Denis LABERGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEMAY  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2013-08-30





**Dossier # : 1133231034**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4. |

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4.

**Signé par** Véronique DOUCET **Le** 2014-01-22 15:01

**Signataire :**

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1133231034

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le numéro de lot correspondant à la rue Wilfrid-Reid dans laquelle des travaux de construction d'aqueduc et d'égout débuteront au printemps 2014 est le suivant : 5 256 489 (voir plan cadastral ci-joint). Le présent sommaire vise à demander l'autorisation de l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour ces travaux.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie COMTOIS)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133231034**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le promoteur immobilier, Groupe Mach, débutera au printemps 2014, la construction d'infrastructures municipales (souterraines et de surfaces) dans la rue Wilfrid-Reid faisant partie de la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, Groupe Mach ou son consultant mandaté, devra obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de réaliser ses ouvrages. De plus, selon l'article 32.3 de cette loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEFP.

Une demande d'autorisation de la signature de l'entente de ce projet sera présentée au conseil d'arrondissement, à sa séance du mois de février 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Afin de permettre au promoteur immobilier d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question. Le présent sommaire décisionnel vise d'accorder cette autorisation.

En outre la Ville confirme qu'elle acceptera que ces infrastructures lui soient cédées lorsque les travaux auront été effectués, et ce, sous sa supervision, et qu'elle les aura vérifiés et approuvés.

Pour ce qui est de la conformité de la présente demande d'un point de vue technique,

mentionnons que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau, aura à se prononcer sur la conformité de la demande en vertu de la réglementation qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des plans directeurs de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

La délivrance du certificat de non-objection et de la résolution d'engagement pour l'entretien et le maintien des ouvrages, visée par le présent dossier, est requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les principes de développement durable tel qu'illustré dans le tableau qui suit :

| Orientations                                                                          | Objectifs                                                                                                               | Action du plan de développement durable 2010-2015                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels                                    | Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012                                            | Aménager des quartiers durables :<br>Accès aux transports collectifs<br>Parcs et verdissement                                                                                                                 |
| Pratiquer une gestion responsable des ressources                                      | Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau                                    | Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie: Infrastructure verte de captage                                                                                                       |
| Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts | Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 | Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain :<br>Création de promenade verte<br>Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais |

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2014

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dang NGUYEN  
Chef de division  
Études techniques et ingénierie  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Secrétaire: Dina El-Karen (514-855-6000  
poste 4260)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-10

François LAPALME  
Directeur des travaux publics  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Secrétaire: Carole Castonguay (514-855-6000  
poste 4504)



**Dossier # : 1143710001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la SHDM à acquérir le lot 4 499 009 du cadastre du Québec (lot C-1b), pour la somme maximale de 3,32 M\$, en vue du développement d'un projet social, abordable et d'économie sociale dans les Bassins du Nouveau Havre et à revendre les nouveaux lots à être créés pour chaque partie du projet aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions. |

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir le lot 4 499 009 du cadastre du Québec (lot C-1b), pour la somme maximale de 3,32 M\$, en vue du développement d'un projet social, abordable et d'économie sociale dans les Bassins du Nouveau Havre et à revendre les nouveaux lots à être créés pour chaque partie du projet aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions.

**Signé par** Johanne GOULET **Le** 2014-02-25 17:22

**Signataire :** Johanne GOULET

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143710001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la SHDM à acquérir le lot 4 499 009 du cadastre du Québec (lot C-1b), pour la somme maximale de 3,32 M\$, en vue du développement d'un projet social, abordable et d'économie sociale dans les Bassins du Nouveau Havre et à revendre les nouveaux lots à être créés pour chaque partie du projet aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Bassins du Nouveau Havre vise la construction d'environ 2 200 logements dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur le site de l'ancien centre de tri postal situé entre les rues Richmond, du Séminaire et Ottawa, en bordure du canal de Lachine. La Société immobilière du Canada « SIC », propriétaire du site en question d'une superficie d'un million de pieds carrés, a vendu les trois lots A-2, B-2a et B-2b à l'équipe Prével et Conceptions Rachel-Julien inc. Ces promoteurs construisent actuellement près de 700 unités en copropriété sur ces lots et détiennent une option d'achat sur trois autres lots, A-1, B-1a et C-2, en vue du développement d'environ 1 100 unités résidentielles (voir plan ci-joint). Un accord de développement a été signé en 2009 entre la SIC et la Ville de Montréal pour qu'un OBNL ou une coopérative d'habitation désigné par la Ville de Montréal puisse développer, notamment, 400 unités d'habitation sociales et communautaires sur les lots B-1b et C-1a. En septembre 2013, la SIC a lancé un appel public de propositions auprès de promoteurs en vue du développement des trois lots restants, C-1b, D-1 et D-2.

Le 31 octobre dernier, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier « BSQ » , par l'intermédiaire de son entité responsable des acquisitions immobilières Gérer son quartier « GSQ », a soumis une offre d'achat pour le lot C-1b (47 436 pi<sup>2</sup>) en vue de son assemblage au lot adjacent C-1a (27 018 pi<sup>2</sup>), lot réservé à un OBNL ou une coopérative d'habitation désigné par la Ville de Montréal dans l'accord de développement. Notons que l'îlot C est situé dans le prolongement de la rue Guy, à l'intersection des rues William et Ottawa, et s'étend jusqu'à la rue Basin. Le projet a pour objectif d'accroître l'offre de logements communautaires et abordables et l'augmentation de services de proximité dans ce secteur, tout en consolidant la vocation culturelle et le pôle d'innovation de ce quartier.

La SHDM a manifesté son intérêt pour la réalisation d'unités abordables destinées, entre autres, aux familles. Ainsi un volet Accès Condos de 60 portes a été ajouté au programme du projet de développement des deux lots (74 453 pi<sup>2</sup>) qui comprenait déjà 226 unités sociales. De plus, un volet d'espaces commerciaux, jusqu'à l'occurrence de 68 000 pi<sup>2</sup>, pilotés par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest « RESO » accueillera des

entreprises d'économie sociale ou créative, dont idéalement, un centre de la petite enfance , des ateliers d'artistes ou un autre service de proximité

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CM 090674 - Accord de développement conclu entre la SIC et la Ville de Montréal  
Résolution 14-002 du conseil d'administration de la SHDM du 25 février 2014

## **DESCRIPTION**

L'offre d'achat prévoit un prix de vente du lot C-1b de 3,32 M\$, soit 70 \$/pi<sup>2</sup>, duquel seront déduits les frais de décontamination des sols et de démolition d'un égout pluvial in situ. L'offre prévoit qu'elle peut être cédée à un OSBL ou à une coopérative d'habitation par GSQ, le tout étant sujet à l'approbation de la SIC. La date butoir de signature de l'acte de vente est le 24 mars 2014 tel que prescrit par la SIC.

### **Frais à déduire afin de déterminer le prix d'achat :**

#### **-Frais de décontamination des sols et de démolition d'un égout pluvial.**

BSQ a lancé un appel de propositions sur invitation auprès de trois firmes d'experts en environnement visant à réaliser les travaux de décontamination des sols ,ce qui a permis de fixer le budget de réhabilitation des sols et de démolition de l'égout pluvial à 612 350 \$. Ce montant, approuvé par la SIC, sera déduit du prix de vente.

### **Frais à retenir du prix d'achat :**

#### **-Travaux d'infrastructure à réaliser.**

La Direction des infrastructures de la Ville de Montréal a confirmé, le 12 février dernier, qu'elle ferait tous les efforts nécessaires pour déplacer une conduite d'aqueduc de 600 mm qui traverse le lot C-1b, pour le printemps 2015, selon un budget de 2,3 M\$ déjà réservé au PTI 2014-2016. L'abandon de la conduite est en effet indispensable pour la poursuite du développement du site. Une retenue significative, qui reste à être négociée avec la SIC, sera effectuée lors de la transaction afin de couvrir cet aspect du dossier.

### **Servitude à mettre en place pour la conduite d'aqueduc :**

-La SHDM s'engage à mettre en place une servitude temporaire valable jusqu'en décembre 2015 en faveur de la Ville de Montréal étant donné que celle-ci ne sera pas en enregistrée au moment de la transaction prévue pour le 24 mars prochain.

Conformément à ses lettres patentes, la SHDM doit soumettre pour autorisation au comité exécutif, tout projet de mise en valeur d'actifs immobiliers, dont la participation financière de la Société est de 1 M\$ ou plus, et l'aliénation de tout immeuble qu'elle détient.

## **JUSTIFICATION**

Le recours à la SHDM pour l'acquisition du lot C-1b vise à répondre à certaines difficultés associées à l'accessibilité des subventions en temps opportun. Les projets sociaux et commerciaux étant tributaires des programmes de subventions, la SHDM agit à titre d'acteur stratégique en permettant de sécuriser en premier lieu le terrain, devant être acquis le 24 mars prochain, qui, ultérieurement, sera transféré aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions et au promoteur sélectionné dans le cadre d'un appel public de propositions.



Forte de son expertise et de sa capacité de mobilisation financière, la SHDM intervient aux cotés des intervenants des milieux de l'habitation et de l'économie sociale pour les accompagner dans la réalisation de projets. Ce travail de collaboration est certes prometteur puisqu'il met de l'avant un projet qui s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre des plans et politiques de la Ville de Montréal en matière de rétention des familles, de revitalisation des quartiers, de création de logements abordables et de développement économique.

De plus, la présence de la SHDM dans le développement de ce site représente une occasion de répondre à ses objectifs corporatifs, soit la mise en valeur des sites stratégiquement localisés et la création d'opportunités pour les programmes de logements sociaux de la Ville, pour son propre programme Accès Condos en matière d'accessibilité à la propriété ainsi que pour l'implantation d'ateliers d'artistes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

| <b>Acquisition</b>                                                                                               |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coût du terrain ( <i>offre d'achat</i> )                                                                         | 3 320 000        |
| Déduction pour la décontamination des sols et la démolition de l'égout pluvial ( <i>à négocier avec la SIC</i> ) | (612 350)        |
| <b>Coût du terrain révisé</b>                                                                                    | <b>2 707 650</b> |
| Taxes de mutation ( <i>exemption SHDM</i> )                                                                      | -                |
| TPS ( <i>SHDM remboursée à 100 %</i> )                                                                           | -                |
| TVQ ( <i>SHDM remboursée à 62,8 %</i> )                                                                          | <b>169 615</b>   |
| <b>Total</b>                                                                                                     | <b>2 877 265</b> |
| <b>Détention (estimation sur une base annuelle)</b>                                                              |                  |
| Évaluation municipale                                                                                            | 4 451 000        |
| Taxes municipales                                                                                                | 68 243           |
| Financement par SHDM (3 %)                                                                                       | 86 318           |
| <b>Total</b>                                                                                                     | <b>154 561</b>   |

### Analyse de marché et des risques :

L'étude de marché réalisée par la firme d'évaluateurs HPDG en date du 10 février 2012, portant sur dix transactions de terrains environnants, établit un taux unitaire se situant entre 120 \$/pi<sup>2</sup> et 176 \$/pi<sup>2</sup>, soit un taux moyen de 140 \$/pi<sup>2</sup>, pour une valeur totale de 6,64 M\$. Ce prix est largement supérieur au prix de vente de l'offre d'achat fixé à 70 \$/pi<sup>2</sup>, soit 3,32 M\$ moins les frais de décontamination et de démolition de l'égout pluvial (785 504 \$). Compte tenu de cet écart et puisque l'évaluation municipale en vigueur est établie à 4,45 M\$, il n'a pas été jugé opportun de mettre à jour l'étude de marché réalisée il y a moins de deux ans.

Puisque l'accord de développement signé en 2009 entre la SIC et la Ville de Montréal prévoyait la réalisation de 200 unités abordables qui n'ont pas été réalisées par les promoteurs privés et afin de bonifier l'objectif de construction de 400 unités sociales et communautaires, le prix du terrain a été négocié en conséquence.

Quant aux travaux de décontamination des sols et de démolition de l'égout pluvial, le risque est jugé sans conséquence puisque le contrat octroyé dans l'appel d'offres est établi selon un coût forfaitaire fixe imputable en totalité à l'entrepreneur.

Advenant que les organismes d'économie sociale n'obtiennent pas leurs subventions dans les délais escomptés, les espaces qui leur auront été réservés pourraient être reconvertis par la SHDM selon ses propres objectifs de développement social, culturel et économique.

Elle pourrait, par exemple, les convertir en unités d'habitation résidentielles ou en ateliers d'artistes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il est à noter que le projet, au niveau environnemental, s'insère dans un quartier bénéficiant d'une certification LEED ND 2009 (neighborhood development) , niveau Or obtenu par la SIC le 16 décembre 2013.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le développement de ce projet offrira une forte mixité d'usage et permettra d'augmenter l'offre d'unités sociales locatives et abordables dans le secteur, dont plusieurs seront destinées aux familles. Ce projet permettra de répondre à plusieurs exigences et engagements énoncés dans l'accord de développement intervenu en 2009 entre la Ville de Montréal et la SIC concernant les composantes de valorisation communautaire et sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'intervention de la SHDM sera reconnue lors du lancement du bureau des ventes du volet Accès Condos du projet. Le tout en conformité avec sa politique de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- ú Date limite pour la signature de l'acte de vente 24 mars 2014
- ú Appel public de propositions pour le choix d'un promoteur Hiver 2015
- ú Engagement définitif volet social Printemps 2015
- ú Début des travaux (décontamination) Fin printemps 2015
- ú Date prévue du retrait des infrastructures municipales par la Ville de Montréal Printemps 2015
- ú Réalisation du projet 2015-2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Julia DAVIES)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Josée BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Michel NADEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick - Ext PRETTY  
Coordonnateur de projet au développement  
immobilier de la SHDM

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-24

Johanne - Ext MALLETT  
Directrice du développement immobilier



**Dossier # : 1133843005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Finances , Bureau du directeur principal , Direction                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser M. Raoul Cyr, directeur, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu, en remplacement de M. Robert Lamontagne. |

Il est recommandé :

- QUE M. Raoul Cyr, directeur de la Direction des informations financières et des contrôles internes du Service des finances (ci-après le «représentant») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Montréal les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, en remplacement de M. Robert Lamontagne;
- QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-04 13:42

**Signataire :** Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133843005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Finances , Bureau du directeur principal , Direction                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser M. Raoul Cyr, directeur, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu, en remplacement de M. Robert Lamontagne. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis juin 2011, la Ville de Montréal est inscrite aux services électroniques ClicSeur-Entreprises qui est un service d'authentification du gouvernement du Québec. Ce service permet à un utilisateur de s'authentifier à l'aide d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe pour accéder, en toute sécurité, aux services en ligne des ministères et organismes participants dont :

- § Revenu Québec
- § Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- § Ministère de la Famille et des Aînés
- § Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (PGAMR)
- § Société de l'assurance automobile du Québec
- § Commission de l'équité salariale
- § Autorité des marchés financiers
- § Etc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0393 – 16 mai 2011 – Autoriser le trésorier à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu

**DESCRIPTION**

Les employés de la Ville, qui font la demande d'un code d'utilisateur utilisent les services en ligne de ministères ou d'organismes participants, selon les besoins de leur service ou de leur arrondissement. L'accès à un service en ligne permet d'inscrire, de transmettre, de consulter ou d'extraire des données relatives aux finances, aux droits de mutations, à l'eau, à la SAAQ, à la TVQ, à des demandes de subventions, à la Commission de l'équité salariale, etc., de compléter certaines déclarations reliées aux prélèvements d'eau, à certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, des demandes de subvention ou même de transmettre divers fichiers.

**JUSTIFICATION**

Dans le processus d'inscription du fournisseur de services, il est demandé de désigner un représentant autorisé (RA) qui est une personne habilitée à agir pour le demandeur en raison des fonctions qu'elle occupe. Il est aussi demandé de fournir une résolution du conseil municipal désignant le représentant l'autorisant à signer pour et au nom de la Ville de Montréal les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu, dont l'objet du présent dossier.

Actuellement, le représentant autorisé est M. Robert Lamontagne qui a quitté la Ville. D'autre part, à la suite de l'implantation de la Fonction Finance et des changements apportés à la structure du Service des finances, la Direction des informations financières et des contrôles internes est responsable d'entrepôts de données financières et des accès qui en découlent (SBA, Investi, Recet, etc.), il est donc justifié que ce dossier relève de cette direction.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'autoriser M. Raoul Cyr, directeur, pour signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le comité exécutif  
Adoption par le conseil municipal  
Envoi de la résolution du conseil municipal à Revenu Québec.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugénie BONIN  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-25

Louise RICHARD-VILLALPANDO  
Adjointe au directeur principal



**Dossier # : 1140942003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités (UMQ) - Montant estimé à 1 122,85 \$ |

1. D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités (UMQ) - Montant estimé à 1 122,85 \$
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-02-25 14:36

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Affaires institutionnelles , Direction



## IDENTIFICATION

Dossier # :1140942003

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités (UMQ) - Montant estimé à 1 122,85 \$ |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a organisé un premier Sommet sur le milieu municipal en mars 2011 ayant pour thème : « *S'investir, Innover, Agir: 8 000 élues et élus municipaux à l'oeuvre pour créer la communauté de demain* ». Ce sommet qui s'est tenu à Boucherville, dans l'agglomération de Longueuil, a été un franc succès. Cet événement a rassemblé élus, administrateurs municipaux, citoyens ainsi que des représentants des milieux socioéconomiques. Ce sommet a été l'amorce d'un vaste chantier sur les municipalités de l'avenir et a mené à la publication du Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* », en novembre 2012, par l'UMQ.

Une deuxième édition du Sommet sur le milieu municipal aura lieu à Québec, le 21 mars prochain, cette fois-ci, sous le thème « Le pouvoir des municipalités ».

Les objectifs de ce Sommet 2014 sont :

1. Présenter une image renouvelée du monde municipal.
2. Échanger sur le pouvoir des municipalités et sur l'évolution de leur rôle.
3. Valoriser la fonction d'élus municipal et son positionnement sur l'échiquier politique québécois (d'administrateur à leader de leur milieu).
4. Créer un crescendo en vue des prochaines assises de l'UMQ.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet sur le milieu municipal de l'UMQ.

### JUSTIFICATION

Le Sommet sur le milieu municipal est extrêmement important, le maire souhaite que 2014 soit l'année du municipal : ce Sommet sera un événement important pour marquer la solidarité municipale.

Cet événement sera une occasion pour les élus municipaux de tout le Québec de discuter des grands enjeux qui interpellent les municipalités.

En tant que membres du conseil d'administration de l'UMQ, la participation de MM. Coderre et Perez ainsi que celle de Mme Samson est requise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

#### **Information budgétaire et comptable**

Imputer la dépense comme suit :

|                                                                                                                                                                                                           |          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--|
|                                                                                                                                                                                                           |          |  |
|                                                                                                                                                                                                           | 2014     |  |
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-000000-000000                                                                                                                                   | 237.75\$ |  |
| Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.      |          |  |
| Eng.gestion: 140224DC-Denis Coderre                                                                                                                                                                       |          |  |
| 2101-0010000-100248-01101-53801-014023-0000-000000-000000-000000-000000                                                                                                                                   | 125.00\$ |  |
| Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques-Publicité,commun et frais de représentation-Participation à un congrès. |          |  |
| Eng.gestion: 140224DC-Denis Coderre                                                                                                                                                                       |          |  |
| Total des dépenses                                                                                                                                                                                        | 362.75\$ |  |
|                                                                                                                                                                                                           |          |  |
|                                                                                                                                                                                                           | 2014     |  |
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-000000-000000                                                                                                                                   | 255.05\$ |  |
| Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.      |          |  |
| Eng.gestion: 140224AS-Anie Samson                                                                                                                                                                         |          |  |
| 2101-0010000-100248-01101-53801-014023-0000-000000-000000-000000-000000                                                                                                                                   | 125.00\$ |  |
| Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques-Publicité,commun et frais de représentation-Participation à un congrès. |          |  |
| Eng.gestion: 140224AS-Anie Samson                                                                                                                                                                         |          |  |
| Total des dépenses                                                                                                                                                                                        | 380.05\$ |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2014     |
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-000000-000000<br>Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-<br>Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de<br>déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.<br><br>Eng.gestion: 140224LP-Lionel Perez       | 255.05\$ |
| 2101-0010000-100248-01101-53801-014023-0000-000000-000000-000000-000000<br>Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-<br>Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques-<br>Publicité,commun et frais de représentation-Participation à un congrès.<br><br>Eng.gestion: 140224LP-Lionel Perez | 125.00\$ |
| Total des dépenses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 380.05\$ |
| Total du dossier : 1122.85\$                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :  
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Peggy BACHMAN  
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES  
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-02-21

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du  
greffe (ce)



**Dossier # : 1140843003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 163,26 \$. |

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 163,26 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-02-28 14:34

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1140843003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 163,26 \$. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

### JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale sonne le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les régions.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

#### Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

|                                                                                                                                                                                                      | 2014      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000                                                                                                                                | 163,26 \$ |
| Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90. |           |

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| VISA corporative de février 2014 |           |
|                                  |           |
| Total des dépenses               | 163,26 \$ |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :  
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-21

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus



**Dossier # : 1140843004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, les 11 et 12 février 2014, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal. Montant : 125,53 \$. |

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, les 11 et 12 février 2014, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal. Montant : 125,53 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-02-28 14:30

**Signataire :**

Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140843004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, les 11 et 12 février 2014, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal. Montant : 125,53 \$. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La création du poste d'inspecteur général représente un ajout important pour mener une lutte efficace contre la collusion et la corruption. Officier indépendant, nommé pour un mandat de cinq ans, il relèvera du conseil municipal, ce qui garantira son indépendance. L'inspecteur général jouera un rôle essentiel pour assurer l'intégrité au sein de l'administration montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement, les 11 et 12 février 2014 à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui s'est rendu à Québec pour prendre part à la conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

**Information budgétaire et comptable**

Imputer la dépense comme suit :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2014      |
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000<br>Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.<br><br>Eng.gestion: 140224DC1-Denis Coderre | 125,53 \$ |
| Total des dépenses                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 125,53 \$ |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :  
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-21

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**Dossier # : 1146428001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif. |

Il est recommandé:  
d'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2014-02-26 08:46**Signataire :** Claude CARETTE

---

Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146428001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Atwater ont pour la plupart plus de cent ans. Une analyse de l'état actuel de l'actif démontre que la majorité d'entre elles doivent être remplacées. Conformément au Cadre de gouvernance des projets et programmes de gestion des actifs municipaux, le Comité monitoring des projets d'envergure donnait son aval, le 3 septembre 2013, pour amorcer la phase "études de faisabilité" de la phase 1 ainsi que l'aval pour l'amorce de la phase "incubation" de la phase 2 du projet d'infrastructure et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest. Le phasage du projet se définit comme suit:

Phase 1: Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues DeBleury et Mansfield  
- lot 1: Rue Sainte-Catherine  
- lot 2: Pourtour du Square Phillips

Phase 2 et ultérieures: Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et Atwater.

La phase "études de faisabilité" consiste à la cueillette d'informations disponibles, à identifier les informations manquantes, à analyser les intrants, à définir les besoins du projet, à compléter les études et expertises nécessaires et ce, pour arriver à présenter un concept d'aménagement répondant aux besoins. Par la nature des activités comprises dans cette phase du projet, les dépenses reliées à celles-ci ne sont pas capitalisables. De plus, les dépenses associées aux communications pendant toute la réalisation du projet ne sont pas capitalisable, à l'exception des communications de bon voisinage effectuées lors de la réalisation du chantier.

L'enveloppe budgétaire requise pour réaliser les plans et devis ainsi que la construction de la phase 1 du projet sera disponible au PTI 2014-2016 de la Direction des transports suite à un réaménagement budgétaire. Pour réaliser les phases "incubation" et "faisabilité", les dépenses inhérentes à celles-ci sont imputables au budget de fonctionnement.

En 2013, un budget de fonctionnement a été octroyé au projet dont la source de financement provient des dépenses générales d'administration (1911) ainsi que du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175M\$ avec le gouvernement du Québec - MAMROT - (fonds 175M\$). En 2014, un budget de fonctionnement additionnel a été octroyé au projet du fonds 175M\$. Par contre, le budget provenant des dépenses générales d'administrations (1911) n'est plus disponible pour 2014.

Ainsi, à ce jour, le budget de fonctionnement autorisé et admissible pour le projet de la rue Sainte-Catherine est de 711 296\$ provenant du fonds 175M\$. Ce budget ne couvre qu'une partie des activités imputables au budget de fonctionnement pour la réalisation du projet phase 1-lot 1. Les frais reliés aux activités et aux outils de communications ainsi que les frais accessoires à l'organisation d'événement tel que location de salle, organisation d'événements etc., ne sont pas admissibles à ce financement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0490 – 17 avril 2013 – d'autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la Qualité de vie et le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergures conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

CE13 0429 – 10 avril 2013 – Adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau.

### **DESCRIPTION**

Les infrastructures sous la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint un âge où leur remplacement est nécessaire. Ces travaux majeurs sont donc l'occasion unique d'aménager cette artère emblématique pour mieux répondre aux besoins actuels de ses nombreux usagers et riverains.

Un tel projet requiert, en amont de la réalisation des travaux, la collecte de données, l'identification et l'analyse des besoins de la rue, des études et des expertises ainsi qu'une stratégie d'intervention avec le milieu pour permettre de développer une vision globale sur l'ensemble du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour les phases 1, 2 et ultérieures.

De par son histoire, la rue Sainte-Catherine est une destination commerciale privilégiée et de ce fait, il est important de réaliser une étude sur son positionnement économique afin d'alimenter la vision d'aménagement de la rue. De plus, la sensibilité des usagers et des commerçants à l'égard de ce projet exige une démarche d'information et de communication à la fois rigoureuse et transparente de la part de la Ville et ce, afin d'atténuer les perceptions négatives du projet.

C'est dans cet esprit que seront menées les études et expertises requises pour la réalisation de ce projet. Actuellement, la phase 1 du projet est dans la phase "étude de faisabilité", selon le cadre de gouvernance. La phase "réalisation" pour le lot 1 est planifiée de débuter au début de l'année 2015.

## **JUSTIFICATION**

Dans le but de poursuivre le projet amorcé en 2013, il est nécessaire d'obtenir, en début d'année 2014, un budget de fonctionnement supplémentaire pour les années 2014-2016. L'attribution financière comblera les besoins pour amorcer des expertises requises ainsi que de défrayer les frais connexes non capitalisables pour la réalisation du projet et ce, dans le but de bien définir le scénario d'intervention préconisé. Le budget demandé couvre 3 catégories de dépenses et sont définies comme suit:

### **1. Expertise externe et assistance en maîtrise d'ouvrage (AMO):**

Afin de développer une vision et un concept global pour tout le tronçon de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues De Bleury et Atwater, une majorité des expertises incluses dans cette demande englobe tout le projet. Celles-ci sont, sans s'y limiter, l'étude de circulation, les expertises requises en transports, l'étude de fonctionnalité et d'impact de circulation ainsi que l'étude sur le positionnement économique. Pour leurs parts, les avant-projets préliminaires en design urbain et en ingénierie, ainsi que la concertation seront réalisés pour la phase 1-lot 1 du projet seulement. Par la complexité du projet, son échéancier très serré ainsi que la pause organisationnelle décréter par le CE visant l'embauche, il est requis pour le projet de recourir à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Les besoins identifiés sont pour un ingénieur, un agent de bureau ainsi qu'un chargé de communication.

### **2. Expertise Interne:**

Par la nature du projet et de sa grande visibilité, il est important que l'expertise interne de la Ville dans différentes disciplines soit mise à contribution. Plusieurs services de la Ville ainsi que l'arrondissement Ville-Marie sont impliqués et engagés dans le projet. La Division de la géomatique (arpentage), le laboratoire (caractérisation environnementale), la Division de l'aménagement et des projets urbains, la Division de développement économique et des initiatives stratégiques, les communications ainsi que l'arrondissement Ville-Marie. Il est requis de prévoir une compensation financière pour leur contribution. De plus, cette rubrique inclut l'expertise de l'équipe des grands projets de la Direction des transports.

### **3. Activités et outils de communication**

Le projet s'insère dans un contexte particulièrement sensible, de par la densité des activités limitrophes et le caractère emblématique de la rue ce qui en assure une très grande visibilité. Dans ce contexte, il est important pour la Ville de diffuser en continu l'avancement du projet et ce, afin d'y intéresser un public plus large et surtout de promouvoir la transparence d'information. Les frais reliés aux activités et aux outils de communication sauf ceux réalisés en chantier ne sont pas capitalisables. Le budget demandé servira au déploiement d'un site internet permettant des échanges avec les citoyens, des communications requises lors de la concertation durant les travaux, l'embauche de ressources externes spécialisées dans les stratégies de marketing et de maintien de l'achalandage des commerces touchés par les travaux, la mise en place d'un espace d'information utilisant différentes innovations technologiques au profit des citoyens et en conformité avec le concept d'intégration d'une ville intelligente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En complément du budget déjà obtenu, un budget de fonctionnement supplémentaire est nécessaire pour compléter la phase 1 du projet. Le budget requis est de 4 397 549,00\$ dans le but de réaliser les études et expertises nécessaires pour définir les besoins et les orientations. Une grande partie de la cueillette de données, des études et expertises ainsi que les activités de communication seront réalisées pour toutes les phases du projet afin

d'avoir une vision globale du concept et d'uniformiser sa réalisation. Par la suite, l'avant-projet préliminaire sera amorcé afin d'établir trois scénarios possibles pour le projet. Cette dépense pourra être puisée dans la réserve de voirie d'agglomération étant donné que le projet est un projet d'infrastructures et de réaménagement de voirie sur une artère située dans le secteur de l'agglomération désigné comme centre-ville.  
Une ventilation des budgets requis ainsi que les sources de financements sont présentés en pièce jointe

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'exécution de la phase "étude de faisabilité" de la phase 1 du projet est planifiée selon un échéancier serré. Le budget de fonctionnement est requis afin de pouvoir réaliser ces étapes qui permettront de passer à la phase "réalisation" (plans et devis/travaux) qui devra être inscrite au PTI de la Direction des transports. Actuellement, le budget de fonctionnement alloué au projet n'est pas suffisant pour amorcer le programme fonctionnel et technique ainsi que l'étape avant projet préliminaire en design urbain et en ingénierie. De plus, aucun budget pour les communications n'a été demandé jusqu'à ce jour. Selon la planification du projet, certains de ces mandats doivent être octroyés dès le printemps 2014.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Compléter la phase "étude de faisabilité" ainsi que l'avant-projet préliminaire de la phase 1 du projet à la fin 2014.  
Amorcer la phase "réalisation" de la phase 1-lot 1 du projet au début de l'année 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Oana BAICESCU-PETIT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Isabelle LEBRUN  
Ingénieure - Chargée de planification

Anne BOIVIN  
CHEF DE DIVISION



**Dossier # : 1144631002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles ,<br>Direction des services regroupés aux arrondissements ,<br>Propreté_déneigement et concertation des arrondissements                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les<br>arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des<br>branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de<br>lutte à l'agrile du frêne. |

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

**Signé par** Guylaine BRISSON **Le** 2014-02-25 09:07**Signataire :**

Guylaine BRISSON

---

Directrice  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
services regroupés aux arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144631002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Concertation des arrondissements et ressources matérielles ,<br>Direction des services regroupés aux arrondissements ,<br>Propreté_déneigement et concertation des arrondissements                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal en juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. La canopée de Montréal compte environ 20% de frênes.

Depuis le printemps 2012, afin de diminuer les risques de propagation de l'agrile du frêne sur le territoire canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'*Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne*. Cet arrêté ministériel interdit le déplacement du bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et des produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'ils sont préalablement neutralisés selon les normes spécifiques édictées par l'Agence. De plus, afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé de ne plus inclure les branches d'arbres dans la collecte des résidus verts et d'offrir un service de déchiquetage des branches de feuillus selon les directives de l'ACIA.

L'inclusion de l'île de Montréal aux zones réglementées a des impacts importants sur les opérations et les services de proximité offerts aux citoyens tels que la collecte des résidus verts et l'élagage des arbres. Afin de se conformer à ces exigences, les arrondissements devront s'assurer d'inclure dans leurs opérations une phase de neutralisation des produits réglementés leur permettant d'en disposer librement sans risques de s'exposer à des mesures d'application de la loi.

Étant donné le surplus de travail pour la mise en place de ces opérations par les équipes internes, il a été convenu avec les arrondissements que la Ville centre lancerait un appel d'offres centralisé pour la collecte et le déchiquetage des branches sur son territoire. Ceci est fait depuis 2012. Les arrondissements peuvent, à leur choix, utiliser le service offert grâce à l'entente-cadre. Autrement, les travaux peuvent être réalisés par leurs équipes de régie interne.

Ce dossier fait référence au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 adopté par le comité exécutif en 2012 (CE12 0555).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc.(CE13 0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CM13 0336 - 23 avril 2013 - Autoriser un remboursement totalisant 263 546,63\$, taxes incluses, aux arrondissements ayant effectué la collecte et le déchiquetage des branches avant l'entrée en vigueur de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Émondage Allard inc. (CE12 0969) ainsi qu'aux arrondissements ayant effectué ces travaux en régie dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

CE13 0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, d'avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente: 332 227,75\$, taxes incluses).

CM13 0132 - 26 février 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 - 18 avril 2012 - D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19\$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63\$ en 2013, de 230 260,14\$ en 2014 et de 233 865,35\$ en 2015.

## **DESCRIPTION**

Que le déchiquetage des branches provenant du domaine privé soit effectué par un contrat de la Ville ou en régie par les arrondissements, l'objectif est de pouvoir répondre aux normes de l'ACIA et de limiter la propagation de l'agrile du frêne.

Avant la mise en place du contrat de la Ville centre, il a été demandé aux arrondissement s'ils voulaient ou non participer à cette offre de service. Sur les 19 arrondissements, deux arrondissements n'ont pas adhéré à l'entente-cadre et ont préféré faire ces travaux en régie, soit Lachine et Pierrefonds-Roxboro. Il est à noter que Pierrefonds-Roxboro a tout de même utilisé l'entente-cadre pour une durée de quelques semaines en juin et en juillet.

Il a été convenu que la Ville compense financièrement les arrondissements qui ont fait les travaux en régie (CM13 0132), et ce, au montant équivalent au prix unitaire de l'adjudicataire de l'entente-cadre, soit la compagnie Élagage Prestige inc .

## **JUSTIFICATION**

La Ville s'est engagée auprès des arrondissements à rembourser les déchiquetages qu'ils effectueraient eux-mêmes en régie, au montant équivalent au prix unitaire de l'entente-cadre. Les déchiquetages effectués doivent cependant respecter les mêmes modalités que celles prévues au contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement de Lachine a demandé un remboursement pour 878 déchiquetages. La demande de remboursement de Pierrefonds-Roxboro s'élève à 3 735 déchiquetages. En analysant les données des déchiquetages, il apparaît que des tas de branches très volumineux ont été pris en charge par les services municipaux.

| <b>Déchiquetage des branches en régie - Pierrefonds-Roxboro 2013</b> |            |                   |                    |                    |               |              |
|----------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------|
| <b>m. cubes</b>                                                      | <b>0-4</b> | <b>&gt;4 à 10</b> | <b>&gt;10 à 15</b> | <b>&gt;15 à 20</b> | <b>&gt;20</b> | <b>TOTAL</b> |
| <b>nombre</b>                                                        | 1 932      | 714               | 288                | 188                | 613           | 3 735        |
| <b>%</b>                                                             | 52%        | 19%               | 8%                 | 5%                 | 16%           | 100%         |

Bien que le contrat 2013 ne faisait pas état d'un volume maximum accepté, le devis visait exclusivement les branches résultant de l'entretien des arbres, en excluant tout élagage s'apparentant à du travail de professionnel (de par la hauteur des branches coupées, le volume, etc.). D'ailleurs, pour refléter cet esprit, faciliter l'application des règles et limiter les abus, il a été convenu avec les arrondissements, lors de la rencontre tenue en octobre dernier, que dans le prochain contrat, un volume maximal de 4 mètres cubes par demande sera permis. Conséquemment, il a été décidé que toutes les demandes de 10 mètres cubes et moins seraient remboursés. Cela représente 2 646 déchiquetages, qui s'ajoutent au 1 225 déchiquetages faits par Élagage Prestige.

|                     | <b>Quantité demandée</b> | <b>Quantité acceptée</b> | <b>Prix unitaire (sans taxes)</b> | <b>Coût (sans taxes)</b> | <b>Coût total</b> |
|---------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------|
| Lachine             | 878                      | 878                      | 17 \$                             | 14 926 \$                | 59 908 \$         |
| Pierrefonds-Roxboro | 3 735                    | 2 646                    |                                   | 44 982 \$                |                   |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les déchiquetages des branches effectués dans le cadre du contrat ou par les équipes en régie permettent de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuent à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de rembourser les arrondissements pour les déchiquetages effectués en régie contreviendrait à l'engagement de la Ville centre auprès de ceux-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Claude LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-12

André HAMEL  
CHEF DE DIVISION Division propreté  
déneigement et concertation des  
arrondissements

CE : 30.010

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1144834001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la dépense relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, et de Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti. Montant estimé : 7 323,49 \$. |

D'autoriser la dépense relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, et de Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti. Montant estimé : 7 323,49 \$.

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-03-08 10:45

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1144834001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la dépense relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, et de Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti. Montant estimé : 7 323,49 \$. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal et Haïti, particulièrement la Ville de Port-au-Prince, entretiennent d'étroites relations sur le plan politique, économique et culturel. En 1995, Montréal et Port-au-Prince ont signé une première entente de collaboration dans des domaines liés à l'assistance technique, culturelle et institutionnelle. En 2007, les maires des deux villes ont convenu d'un plan d'action comportant des priorités de collaboration au niveau de l'adressage et le cadastre, le soutien à la gouvernance locale et la revitalisation d'un quartier ciblé.

Suite au violent séisme de janvier 2010, la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal ont créé un consortium pour mettre sur pied le Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM), financé par l'Agence de développement internationale (ACDI). La participation de la Ville de Montréal au PCM aura permis de créer notamment un bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince. La Phase II du PCM fut récemment annoncée. La Ville de Montréal poursuivra donc les différents projets mis en place en Haïti dans le cadre de ce programme.

Rappelons que la forte présence de la diaspora haïtienne à Montréal (environ 125 000 personnes en 2006) en fait une des communautés culturelles les plus importantes de notre territoire.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

### DESCRIPTION

Ce dossier vise à approuver la dépense relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, et de Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti.

Au cours de la mission, plusieurs rencontres avec des membres du gouvernement haïtien, les autorités locales de la capitale et des représentants de l'Ambassade du Canada en Haïti



sont prévues. Voici la liste des représentants que le maire de Montréal rencontrera avec des membres de la délégation :

- Président M. Michel Martelly
- Premier ministre M. Laurent Lamothe
- Ministre des Affaires étrangères, M. Pierre-Richard Casimir
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, M. David Bazile
- Ministre du Commerce et de l'Industrie et ministre de l'Économie et des Finances, M. Wilson Leau
- Ministre du Tourisme, Mme Stéphanie Balmir Villedrouin
- Ministre des Travaux publics, transport, communications et énergies, M. Jacques Rousseau
- Ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jean Renel Sanon
- Ministre de la Culture, Mme Josette Darguste
- Ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme Magalie Racine
- Chargé d'affaires de l'Ambassade du Canada, M. Gilles Rivard
- Maire de Port-au-Prince, M. Joseph Pierre-Richard Duplan et le Conseil communal
- Directrice générale du Centre de facilitation des investissements (CFI), Mme Norma Powell

Également, un déjeuner-causerie devant la chambre de commerce haïtiano-canadienne, la Chambre de commerce des industries d'Haïti, le Fonds haïtien d'aide à la femme (FHAF) et Femmes en démocratie est planifié.

De plus, en collaboration avec les partenaires du PCM, soit la FCM, l'UMQ et des représentants de la Ville de Port-au-Prince, le maire et des membres de la délégation participeront au lancement officiel de la deuxième phase du programme.

Enfin, une visite est également planifiée pour rencontrer les policiers du SPVM impliqués au sein de la MINUSTAH et la brigade à vélo, qui fut financée par le Service des affaires Institutionnelles de la Ville de Montréal.

#### **Membres de la délégation du maire de Montréal :**

- M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord
- Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, RDP-PAT
- M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et Président de la FCM
- M. Sébastien Hamel, directeur, FCM International
- Mme Suzanne Roy, mairesse de Ste-Julie et V-P de l'UMQ
- Mme Martine Painchaud, directrice des relations internationales de l'UMQ
- M. Keder Hyppolite, attaché politique, Cabinet du maire et du comité exécutif
- M. Justin Viard, consul général d'Haïti à Montréal
- Mme Dominique Anglade, PDG, Montréal international
- M. Yves Lalumière, PDG, Tourisme Montréal
- M. Marc Parent, directeur, SPVM
- M. Simon Langelier, conseiller en affaires internationales, Ville de Montréal

M. Richard Lafrance, directeur de la Ville de Montréal pour le PCM en Haïti, et M. Martin Blackburn, directeur du PCM, seront également sur place en soutien à la délégation.

#### **JUSTIFICATION**

Les rencontres avec les représentants du gouvernement haïtien visent à renforcer les liens politiques, économiques et culturels qui unissent la Ville de Montréal et Haïti. Le gouvernement haïtien investit des sommes importantes pour développer et diversifier son économie, notamment au niveau touristique. La rencontre avec la ministre du tourisme et la présence du PDG de Tourisme Montréal s'inscrit dans cette perspective de collaboration

avec le gouvernement haïtien dans ses secteurs prioritaires. La présence de la PDG de Montréal International, favorisera également un renforcement des liens économiques entre Montréal et Haïti. D'autres rencontres porteront sur le développement des services et des infrastructures en Haïti, domaines parmi lesquels la Ville de Montréal possède une expertise. La mission en Haïti permettra également d'annoncer officiellement sur place, la phase II du programme de coopération municipale au sein duquel la Ville de Montréal est directement impliquée avec son Bureau d'appui à la Ville de Port-au-Prince.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le PCM assume les frais du billet d'avion ainsi que 2 nuitées pour le maire de Montréal. Le reste des frais de déplacement, estimés à 7 323,49 \$, sont à la charge de la Division du soutien aux élus.

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### **Information budgétaire et comptable**

Imputer la dépense comme suit :

|                                                                                                                                                                                                                |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000                                                                                                                                          | 7 323,49 \$ |
| Activité de fonctionnement - Général-Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus - Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement - Non-admissible à la loi 90. |             |
| Eng. gestion: 140306MH - Mission en Haïti                                                                                                                                                                      |             |
| Total des dépenses                                                                                                                                                                                             | 7 323,49 \$ |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Opération de communication validée par la Direction des communications du Cabinet du maire et du comité exécutif.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Yanick LESPÉRANCE)

Avis favorable :  
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Seynabou Amy KA  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-05

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du  
greffe (ce)



**Dossier # : 1130449011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Demander au conseil municipal d'adopter un règlement autorisant l'occupation du 2e étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'hébergement en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville - Zone 0601 - |

De soumettre, pour approbation par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant l'occupation du 2° étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec, à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

**Signé par** Gilles CÔTÉ **Le** 2014-01-15 17:18

**Signataire :** Gilles CÔTÉ

\_\_\_\_\_  
Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130449011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Demander au conseil municipal d'adopter un règlement autorisant l'occupation du 2e étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'hébergement en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville - Zone 0601 - |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble visé par cette demande porte le numéro 633, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-ouest de la rue Foucher et il est identifié comme étant le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec. La construction du bâtiment de 2 étages date de 1943 et jusqu'en 1992, l'habitation était autorisée, à l'instar du voisinage immédiat de la rue Foucher. À partir de cette date, la réglementation d'urbanisme a été modifiée afin d'interdire tout usage résidentiel des bâtiments ayant front sur le boulevard Crémazie dans ce secteur. Le propriétaire de l'immeuble est la Fondation pour les déficients mentaux du Québec inc. et ce, depuis 1989 et le rez-de-chaussée est occupé à des fins de bureaux par l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle dont la mission est de faire en sorte que chaque personne ayant une déficience intellectuelle puisse prendre sa place dans la société et ce, à chaque étape de sa vie. Dans cette perspective, l'association souhaite disposer du 2e étage du bâtiment afin de pouvoir mettre de l'avant le projet d'apprentissage à la vie commune (AVA). Ce projet a pour but de permettre à ces personnes de développer leur autonomie dans un appartement complètement équipé, grâce aux apprentissages de divers aspects de la vie quotidienne notamment par la reproduction de tâches domestiques. Comme exemples d'acquis techniques, l'organisme vise la préparation de repas, les tâches ménagères, l'hygiène personnelle, l'épicerie ou la planification d'une journée. Ainsi, dans l'appartement, quatre participants vivraient ensemble (accompagnés d'intervenants le jour et la nuit) pour des séjours d'une semaine (du dimanche soir au vendredi), en rotation à toutes les sept semaines.

Selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'immeuble est situé à même un secteur commercial désigné de la catégorie C.3(9)C et C.7A où l'occupation à des fins d'habitation à titre de logements supervisés n'est pas autorisée. Cependant, comme il s'agit d'un projet d'occupation identifié à l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal peut, malgré toute réglementation d'arrondissement, autoriser ce projet, par règlement, puisqu'il est destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Le projet vise à autoriser l'occupation du 2e étage du bâtiment existant portant le numéro 633, boulevard Crémazie Est et situé sur le lot 1 998 084 du Cadastre du Québec, à des fins d'habitation comme deux logements supervisés.

Les 2 seules dérogations de ce projet sont relatives à l'usage habitation (art 132) et au fait de ne pas fournir une case de stationnement (art 561).

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire est favorable à cette demande d'occupation pour les motifs suivants :

- à l'origine, ce bâtiment a été construit et occupé à une fin résidentielle. D'ailleurs, malgré une occupation à des fins de bureaux au cours des dernières années, l'intégrité physique quant à l'aménagement des 2 logements a été maintenue. Le retour à un usage d'habitation peut donc se faire sans modification majeure et à moindre coût ce qui s'avère appréciable considérant que le requérant est un organisme sans but lucratif;
- la facture architecturale du bâtiment s'apparente à un duplex considérant la typologie des fenêtres et la présence d'escaliers et de balcons extérieurs;
- l'activité d'hébergement sous supervision prévue dans ce bâtiment s'avère tout à fait appropriée. En effet, la localisation offre des conditions optimales au contexte d'apprentissage à la vie domestique autonome en raison de la proximité de la station de métro Crémazie, du parc de quartier Saint-Alphonse et des commerces de proximité qui existent dans le secteur et ce, à distance de marche. En outre, la présence des bureaux de l'organisme au rez-de-chaussée devrait faciliter leurs échanges;
- la localisation en bordure du boulevard Crémazie ne constitue pas une nuisance majeure considérant qu'il s'agit d'hébergement temporaire;
- la présence d'habitation directement adjacente du côté de la rue Foucher constitue un atout important puisqu'il inscrit le bâtiment dans une série de bâtiments résidentiels. De plus, comme les accès aux 2 unités de logement sont sur la rue Foucher cela contribue à augmenter le sentiment d'être dans un secteur d'habitation plutôt qu'en bordure d'un boulevard et d'une autoroute;
- l'absence d'une unité de stationnement n'est pas problématique en raison de l'usage exercé et de la clientèle visée.

### **Séance du comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2013**

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée, que le projet n'aurait aucun impact négatif sur le voisinage et que le projet contribuera à la réinsertion sociale des bénéficiaires, le Comité propose de recommander que le projet soit soumis au Conseil municipal pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement  
Adoption d'une résolution par le comité exécutif de la Ville de Montréal  
Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement par le conseil municipal  
Adoption du règlement par le conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet à des fins d'hébergement est conforme au Plan d'urbanisme mais déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie CARON  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-12-19

Richard BLAIS  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1141361002**

|                                                            |                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 c) promouvoir la création                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) |

La Direction de la diversité sociale recommande au conseil municipal :  
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) »

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2014-02-27 12:23

**Signataire :**

Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141361002**

|                                                            |                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 c) promouvoir la création                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le règlement permet à la Ville d'accorder, via le Programme de subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art, une subvention à l'artiste professionnel pour l'utilisation d'un atelier d'artiste pour la production d'œuvres originales de recherche ou d'expression. Ce règlement est adopté annuellement depuis 1995.

En 2008, la Ville abandonne le rôle des valeurs locatives. Or, jusqu'en 2008, les valeurs de ce rôle servent de base pour le calcul des subventions de ce programme. En conséquence, le règlement pour l'exercice financier 2008 introduit des modalités différentes pour tenir compte de ce changement et pour remplacer l'ancienne formule de calcul. Depuis 2009, le règlement reconduit les modifications de 2008 avec la nouvelle formule de calcul des subventions.

À l'instar des années antérieures, la date limite d'acceptation des demandes est fixée 90 jours après la fin de l'année financière visée. Ainsi, la date limite d'acceptation des demandes pour l'exercice financier 2014 est le 31 mars 2015.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

#### **CM13 0470 du 27 mai 2013**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013)

#### **CM12 0319 du 16 avril 2012**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2012)

#### **CM11 0663 du 22 août 2011**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2011)

#### **CM10 0615 du 24 août 2010**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2010)

## DESCRIPTION

Le règlement accorde une subvention à l'artiste professionnel ou à la personne morale, dont un tel artiste a le contrôle ou au regroupement d'artistes professionnels, pour l'utilisation d'un atelier d'artiste dans un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Ville.

Depuis 2008, le calcul de la subvention tient compte de la superficie occupée et utilisée comme atelier d'artiste ainsi que du nombre de jours durant lesquels la partie de l'immeuble ou l'immeuble, non résidentiel, est utilisé comme tel. Cette approche méthodologique adoptée en 2008 est conservée pour l'exercice 2014. Plus précisément, le taux utilisé pour le calcul de la subvention demeure à 5,38 \$ le m<sup>2</sup> de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble utilisé comme atelier d'artiste.

### Résultats du programme

Pour 2012, on constate que la subvention moyenne est de 666 \$ pour les artistes toute catégorie confondue, soit 688 \$ et 614 \$ pour les artistes en arts visuels ou en métiers d'art, respectivement. En 2013, la moyenne, à ce jour, est de 892 \$ pour l'ensemble, de 900 \$ pour les artistes en arts visuels et de 867 \$ pour ceux en métiers d'art.

Depuis la création de ce programme, le total annuel des subventions accordées à ce jour est comme suit :

| Année | Arts visuels (\$) | Demandes # | Métiers d'art (\$) | Demandes # | Total (\$)  | Demandes # |
|-------|-------------------|------------|--------------------|------------|-------------|------------|
| 1995  | 112 002,41        | -          | -                  | -          | 112 002,41  | -          |
| 1996  | 157 361,15        | 275        | 43 317,32          | 60         | 200 678,47  | 335        |
|       |                   |            |                    |            |             |            |
| 1997  | 166 187,43        | 282        | 50 419,58          | 78         | 216 607,01  | 360        |
| 1998  | 187 623,46        | 304        | 54 371,90          | 83         | 241 995,36  | 387        |
| 1999  | 199 949,23        | 332        | 59 851,26          | 86         | 259 800,48  | 418        |
| 2000  | 202 500,91        | 325        | 67 834,47          | 99         | 270 335,38  | 424        |
| 2001  | 170 601,31        | 333        | 71 011,34          | 112        | 241 612,65  | 445        |
|       |                   |            |                    |            |             |            |
| 2002  | 162 996,15        | 312        | 75 908,61          | 119        | 238 904,76  | 431        |
| 2003  | 179 665,28        | 292        | 85 731,47          | 106        | 265 396,75  | 398        |
| 2004  | 178 219,09        | 288        | 80 581,93          | 99         | 258 801,01  | 387        |
| 2005  | 169 612,11        | 256        | 82 153,52          | 95         | 251 765,64  | 351        |
| 2006  | 159 494,02        | 243        | 80 575,59          | 99         | 240 069,61  | 342        |
| 2007  | 143 535,88        | 201        | 68 730,65          | 87         | 212 266,53  | 288        |
| 2008  | 160 130,96        | 222        | 63 040,74          | 90         | 223 171,71  | 312        |
| 2009  | 178 078,53        | 252        | 60 210,64          | 92         | 238 289,17  | 344        |
| 2010  | 182 828,00        | 269        | 56 963,00          | 93         | 239 791,00  | 362        |
| 2011  | 175 521,00        | 253        | 60 634,00          | 95         | 236 154,00  | 348        |
| 2012  | 176 767,00        | 257        | 65 108,00          | 106        | 241 875,00  | 363        |
| 2013  | 98 115,00*        | 109*       | 32 952,00*         | 38*        | 131 067,00* | 147*       |

\* à ce jour

L'année 2001 demeure l'année record avec 445 demandes ventilées comme suit : 333 de la part d'artistes en arts visuels et 112 de ceux en métiers d'art. Quant à la somme totale des subventions, la moyenne annuelle est d'environ 241 000 \$, toutes demandes confondues.

La diminution observée du nombre de demandes à travers le temps peut s'expliquer en partie par l'abandon de la taxe d'affaires en 2003. Cette diminution se poursuit jusqu'en 2008, année de l'abandon par la Ville de son rôle locatif. L'artiste habitué de recevoir un compte de taxes, auquel est joint le formulaire de demande de subvention de ce programme peut supposer que le programme de subvention n'existe plus, soit parce qu'il ne reçoit pas de compte de taxes ou, s'il en reçoit un, que celui-ci est peu élevé, comparativement à 2002. Pour contrecarrer cet effet, l'équipe de gestion procède chaque année à l'envoi de deux rappels ou plus, auprès des bénéficiaires de l'année précédente.

## **JUSTIFICATION**

Ce règlement donne suite aux décisions depuis l'exercice de 1995, par des administrations municipales qui se sont succédées, d'accorder des subventions aux artistes professionnels dans le domaine des arts visuels et, depuis l'exercice de 1996, d'en accorder aussi à ceux du domaine des métiers d'art. En effet, la Ville a décidé de soutenir les artistes au même titre qu'elle a toujours soutenu les OBNL locataires. Le soutien aux OBNL locataires se traduisait jusqu'en 2003 par le manque à gagner dû aux exemptions de taxe d'affaires, auxquelles ces derniers avaient droit. Toutefois, les artistes ne pouvant être exemptés de la taxe d'affaires, la Ville a considéré important de leur accorder un avantage du même genre, par le biais de ce programme de subvention. À l'heure actuelle, le soutien aux OBNL de ce domaine s'effectue notamment par les mesures ou programmes adoptés en vertu de la Politique de développement culturel alors que le soutien aux artistes au moyen d'une subvention sera maintenu par l'adoption du présent règlement. Finalement, le programme maintient un lien de confiance important entre la Ville, le milieu et les artistes concernés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires afférents aux subventions, consentis dans le cadre de ce règlement sont passés de 260 000 \$, en 2008, à 235 000 \$, et ce, depuis 2009. Tout montant additionnel de subvention est pris à même l'enveloppe prévue. Les crédits budgétaires sont prévus à la Direction de la culture et du patrimoine, mais la gestion du programme est assurée par le personnel de l'équipe de la Direction de la diversité sociale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en œuvre de ce règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) est prévue pour avril 2014.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **Avril 2014 :**

- Mise à jour des documents du programme, du formulaire de demande, photocopies et distribution dans les BAM et les bureaux d'arrondissement
- Diffusion d'un communiqué sur le fil de presse
- Lien sur le site Internet de la culture de la Ville

- Mise à jour des rubriques sur le site de la culture avec PDF du programme et du formulaire de demande

**Avril 2014 :**

- Annonce auprès des bénéficiaires de 2013

**Octobre 2014 :**

- 2e rappel auprès des bénéficiaires de 2013

**Février 2015**

- 3e rappel auprès des bénéficiaires de 2013

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2014** Présentation au comité exécutif pour recommandation au conseil

**Mars 2014** Présentation au conseil - avis de motion

**Avril 2014** Présentation au conseil pour adoption

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Paul LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia MCMULLEN  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne RAYMOND  
Chef de division

Le : 2014-01-28



**Dossier # : 1131238003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) |

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente..

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-03-04 14:23

**Signataire :**

Agop EVEREKLIAN

---

Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1131238003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis janvier 2013. Le 2 décembre 2013, l'UMQ a convenu avec Gaz Métro d'une entente de 5 ans pour des travaux réalisés dans l'emprise municipale. Depuis cette date, toutes les villes membres de l'UMQ peuvent adhérer à cette entente, sans obligation, et ce par décision de leur conseil municipal. L'entente est rétroactive à la date de la signature entre l'UMQ et Gaz Métro.

À l'été 2013, l'administration municipale a eu l'occasion d'influencer le contenu de cette entente. Afin de confirmer la volonté des membres de l'UMQ et de maintenir ou non les travaux entre l'UMQ et Gaz Métro, les membres ont été invités, lors du conseil d'administration (CA) de l'UMQ de septembre 2013, à confirmer leur orientation. Les représentants de la Ville de Montréal, soit le maire, le président du comité exécutif et le représentant politique des relations gouvernementales, en ont discuté de façon informelle au comité exécutif de la Ville avant la rencontre du CA de l'UMQ. L'appui a été favorable compte tenu des gains pour la Ville de Montréal, de son influence sur les contenus en amont et de sa participation dans la poursuite des travaux dans le cadre de l'entente.

La compétence en matière d'excavation et d'occupation du domaine public relativement à l'installation d'un réseau gaz est de la responsabilité du conseil municipal. Il revient donc au conseil municipal, par adoption d'un Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz, de décider de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'entente proposée par l'UMQ. Un texte est proposé à cet effet dans l'intervention des Affaires juridique et évaluation foncière, Direction des affaires civiles,

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2051 (12 décembre 2012), CM12 1118 (17 décembre 2012) - D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74 \$, taxes incluses.

CE14 0035 (15 janvier 2014), CM14 0048 (27 janvier 2014) - D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 et le versement de la cotisation de 408 452,14 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal a une entente avec Gaz Métro qui est venue à échéance le 31 décembre 2001 (annexe 1), soit avant les fusions des municipalités. Toutefois, elle est encore active et s'applique toujours aux 9 arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal. Dans cette entente, Gaz Métro accepte, entre autres, de verser à la Ville de Montréal un montant forfaitaire de 200 000 \$ pour compenser les interventions effectuées sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. En vertu de cette entente, le Service des finances facture annuellement Gaz Métro et une fois le paiement reçu, partage la somme entre les 9 arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal (voir le relevé de compte pour l'année 2013 à l'annexe 2). Seules les Villes de Montréal et de Québec bénéficient d'une entente. Pour les villes qui adhèrent à l'entente convenue entre l'UMQ et Gaz Métro (annexe 3), Gaz Métro :

- accepte de verser annuellement un montant forfaitaire équivalent à 2 % de la valeur des travaux d'implantation et d'amélioration effectués;
- accepte que les villes ne paient que la partie non amortie des équipements de Gaz Métro;
- consent, lors de travaux réalisés à la demande de la municipalité, à un partage de coûts qui reste à définir;
- s'engage, en matière d'excavations et de tranchées de canalisation, à améliorer de façon continue les pratiques et l'évaluation de la performance de la chaussée, tout en appuyant celles-ci sur des critères précis et mesurables tels que les indicateurs de déformation et de fissures. Ces travaux seront assortis d'une garantie de bon comportement, et ce, pour une durée de quatre (4) ans suivant la fin des travaux.

Le montant forfaitaire de 2 % est considéré raisonnable car il est d'ampleur égal à celui convenu dans l'entente Ville de Montréal / Gaz Métro. Il correspond également aux résultats d'une étude interne de l'UMQ et suit la tendance observée dans le traitement de certains dossiers avec Hydro-Québec.

Gaz Métro n'est qu'un acteur parmi tant d'autres et il faut considérer la valeur du 2 % dans la perspective éventuelle ou d'autres intervenants s'ajouteront.

Sur le plan économique, à partir des évaluations faites par Gaz Métro, la Ville de Montréal aurait bénéficié en 2011 et 2012 de recettes de 249 000\$ et de 184 000\$ contre des dépenses de 532 000\$ et de 520 000\$.

Malgré certains éléments de l'entente qui restent à compléter, les intervenants consultés considèrent qu'elle présente un avantage pour la Ville. L'annexe 4 compare la situation actuelle entre la Ville de Montréal et Gaz Métro et la situation avec l'entente signée entre l'UMQ et Gaz Métro.

## **JUSTIFICATION**

L'entente actuelle entre Gaz Métro et la Ville est échue depuis 2002. Les sommes qui continuent à être versées n'ont pas été actualisées et ne visent pas l'ensemble des arrondissements. L'entente projetée est plus équitable parce qu'elle prend en compte le coût des travaux effectués au lieu d'être un montant forfaitaire. D'ailleurs, sur la base des interventions faites en 2011 et 2012, l'offre actuelle aurait permis à la Ville de tirer des revenus des interventions de Gaz Métro sur son domaine public selon la valeur économique actuelle, alors qu'en fait, elle a eu plus de dépenses que de revenus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En se référant à l'annexe 4, des gains sont à prévoir pour la Ville de Montréal jusqu'au 2 décembre 2018. Ces gains seront conditionnés, entre autres, par la quantité et le coût des travaux qui seront réalisés annuellement et par l'importance de la partie non amortie des équipements de Gaz Métro.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La garantie offerte par Gaz Métro obligera cette entreprise à mettre de l'avant des pratiques plus efficaces qui éviteront, entre autres, la déformation du sol et la création de fissures.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En septembre 2013, la Ville de Montréal, en tant que membre de l'UMQ, s'est dite favorable au projet d'entente.

Lors du CA de l'UMQ en septembre 2013, les représentants de l'UMQ, tout comme ceux de Gaz Métro, étaient conscients du contexte électoral à venir et des changements politiques possibles. Dans le cas où la Ville n'adhère pas à l'entente, elle devra indiquer si elle poursuit avec l'entente actuelle avec Gaz Métro ou si elle en négocie une autre en parallèle à celle disponible pour adhésion par les membres de l'UMQ.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La décision du conseil municipal sera acheminée au représentant de l'UMQ et de Gaz Métro.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Mohamed Thameur SOUISSI)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Benoit CHAMPAGNE)

Avis favorable :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (André HAMEL)



Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Planification stratégique (Denis LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine DELISLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean DOMINIQUE  
Chargé de mission

**ENDOSSÉ PAR**

Agop EVEREKLIAN  
Directeur principal

Le : 2014-02-06



**Dossier # : 1130865001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Eau , Direction , Cabinet de la direction                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du programme de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). |

Il est recommandé:

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-25 18:24

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130865001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Eau , Direction , Cabinet de la direction                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du programme de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau au regard de la production et de la distribution de l'eau potable. La réglementation gouvernementale concernant la santé publique et l'environnement jumelée à l'état des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le programme de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Le premier programme 2006-2009 est terminé. Un deuxième programme d'une durée de quatre ans a suivi, le TECQ 2010-2013, avec une enveloppe de 395 M\$ en subventions à la Ville de Montréal. Ce programme est actuellement prolongé afin de permettre une utilisation maximale de l'enveloppe. Le troisième programme a été annoncé et les modalités restent à être précisées. Le programme TECQ subventionne les infrastructures de l'eau selon les critères énoncés par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0465 - 16 décembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des équipements de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable et des équipements de collecte et de traitement des eaux usées, admissibles au programme de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec.

CG09 0450 - 24 septembre 2009 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau et de mise aux normes des infrastructures et des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, de son réseau d'interception, de collection et de rétention des eaux usées, ainsi

que des équipements des usines de production et du système de distribution de l'eau potable et de collection des eaux usées de l'Île de Montréal.

CG09 0095 - 2 avril 2009 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de mise aux normes, des infrastructures et des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, de son réseau d'intercepteurs, des collecteurs et bassins de rétention ainsi que des équipements des usines de production et du système de distribution de l'eau potable de l'île de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le présent règlement autorise un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ pour réaliser des projets admissibles au programme actuel ou futur de la TECQ. Les infrastructures visées par ce règlement relèvent de la compétence de l'agglomération.

Le règlement permettra de financer tout projet concernant la production et la distribution de l'eau potable ou l'épuration et collecte des eaux usées de compétence d'agglomération admissible au programme de subvention TECQ. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

Les travaux couverts par le règlement d'emprunt assureront le bon fonctionnement des usines de production d'eau potable, de la station d'épuration des eaux usées, de leurs réseaux et équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint leur fin de vie utile. Ils permettront ainsi d'économiser l'eau potable et de se conformer aux directives environnementales et de santé publique.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

## **JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

1. Le règlement RCG10-024 de 100 000 000 \$ adopté en décembre 2010, est déjà utilisé au quart et les règlements précédents RCG09-030 et RCG09-008 sont pour ainsi dire épuisés (moins de 1 000 000 \$ dans chacun d'eux);
2. Un nouveau et troisième programme TECQ a été annoncé;
3. Le PTI 2014-2016 de l'agglomération adopté en septembre 2013 prévoit des dépenses admissibles au programme TECQ de l'ordre de 188 M\$.

Compte tenu de ce qui précède et sachant que le cycle d'approbation - municipal et gouvernemental - d'un règlement d'emprunt s'étend sur plusieurs mois, nous considérons essentiel d'adopter dès maintenant ce nouveau règlement d'emprunt.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera

contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Tous les travaux qui seront financés par ce règlement d'emprunt sont de compétence d'agglomération car ils concernent la production de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées ou les réseaux secondaires sur le territoire du centre-ville qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce nouveau règlement permettra à l'agglomération de procéder à des projets de réfection des infrastructures de l'eau de l'agglomération de Montréal en profitant des programmes de subvention de Transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

- Assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des systèmes de contrôle des infrastructures de l'eau de toute l'île de Montréal ;
- Économiser l'eau potable ;
- Permettre la conformité aux normes gouvernementales concernant l'environnement et la santé publique ;
- Minimiser la fréquence et la durée des interventions sur les équipements afin d'optimiser leur disponibilité et de limiter la croissance des coûts d'entretien.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-20

Marie JUTRAS  
C/D ressources financières Service de l'eau



**Dossier # : 1140865001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Eau , Direction , -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). |

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec», sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-25 18:25

**Signataire :** Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140865001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Eau , Direction , -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération concernant les infrastructures de l'eau qui sont admissibles à des subventions dans le cadre du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau au regard de la production et de la distribution de l'eau potable. La réglementation gouvernementale concernant la santé publique et l'environnement jumelée à l'état des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et québécois ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Le volet Grandes villes du FCCQ, qui s'adresse aux villes de 100 000 habitants et plus, subventionne des projets visant à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal s'est vu attribuer une enveloppe de subventions de 148 M\$ de laquelle il faut cependant déduire les frais d'administration du gouvernement du Québec ce qui donne une enveloppe nette de 143,2 M\$ pour des projets à réaliser avant le 31 décembre 2015. Des discussions au sujet d'une éventuelle prolongation ont eu lieu avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), qui se sont dit favorables à l'idée, mais le gouvernement fédéral ne s'est pas encore prononcé.

Une première programmation, approuvée en septembre 2009, se compose de projets d'agglomération conformes aux critères et qui font partie des priorités de l'agglomération. Elle sera révisée à l'automne 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0419 - 25 novembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-



Québec.

CG09 0439 - 24 septembre 2009 : Approuver la programmation préliminaire des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération admissibles au volet Grandes villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

## **DESCRIPTION**

Le présent règlement autorise un emprunt d'un montant de 100 000 000 \$ pour réaliser des projets admissibles au volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec. Les infrastructures visées par ce règlement relèvent de la compétence de l'agglomération. Le règlement permettra de financer tout projet concernant la production et la distribution de l'eau potable ou l'épuration et collecte des eaux usées de compétence d'agglomération admissible au programme de subvention FCCQ-GV. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

Les travaux couverts par le règlement d'emprunt assureront le bon fonctionnement des usines de production d'eau potable, de la station d'épuration des eaux usées, de leurs réseaux et équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint leur cycle de vie utile. Ils permettront ainsi d'économiser l'eau potable et de se conformer aux directives environnementales et de santé publique.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

## **JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

1. Le règlement RCG10-022 de 200 000 000 \$ adopté en novembre 2010, est déjà utilisé aux deux tiers;
2. Le PTI 2014-2016 de l'agglomération adopté en septembre 2013 prévoit des dépenses admissibles aux programmes FCCQ-GV de l'ordre de 160 M\$.

Compte tenu de ce qui précède et sachant que le cycle d'approbation - municipal et gouvernemental - d'un règlement d'emprunt s'étend sur plusieurs mois, nous considérons essentiel d'adopter dès maintenant ce nouveau règlement d'emprunt.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire,

s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions FCCQ-GV que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Tous les travaux qui seront financés par ce règlement d'emprunt sont de compétence d'agglomération car ils concernent la production de l'eau potable ou l'assainissement des eaux usées qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réfection des infrastructures de l'eau de l'agglomération de Montréal en profitant des subventions du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec :

- Assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des systèmes de contrôle des infrastructures de l'eau de toute l'île de Montréal ;
- Économiser l'eau potable ;
- Permettre la conformité aux normes gouvernementales concernant l'environnement et la santé publique ;
- Minimiser la fréquence et la durée des interventions sur les équipements afin d'optimiser leur disponibilité et de limiter la croissance des coûts d'entretien.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise B LAMARCHE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres - Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-20

Marie JUTRAS  
C/D ressources financieres - Service de l'Eau

CE : 50.001

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/03/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1141159001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal |

Il est recommandé :  
de prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2014-02-20 15:23

**Signataire :** Yves SAINDON

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141159001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le président du comité exécutif, M. Pierre D. Desrochers, a déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 29 janvier 2014 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 30 janvier 2014 (volet agglomération) le *Budget de fonctionnement 2014* des arrondissements, des services centraux, des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal en plus du PTI 2014-2016 de celle-ci.

Conformément aux mandats reçus du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour la Commission sur les finances et l'administration et à l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal pour la Commission de la sécurité publique, les deux commissions ont étudié publiquement, le 31 janvier et du 3 au 7 février 2014 inclusivement, le budget de fonctionnement, les prévisions budgétaires des services municipaux, les budgets des sociétés paramunicipales et des organismes de la Ville pour l'année 2014. Les représentants ont répondu aux questions des citoyens et des membres des deux commissions. Tel que prévu, les commissions se sont réunies en séance de travail afin de délibérer et de soumettre des recommandations. L'adoption de ces dernières s'est produite lors des assemblées publiques de chacune des commissions le 10 février 2014.

Finalement, les rapports de chacune des commissions ont été déposés aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 17 février 2014 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 20 février 2014 (volet agglomération).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0008 – 30 janvier 2014 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.  
CM14 0074 – 29 janvier 2014 - de mandater la Commission sur les finances et

l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines paramunicipales et autres organismes.

## **DESCRIPTION**

Le processus d'étude publique s'étant déroulé dans un délai très court, les rapports font état uniquement du déroulement des assemblées et des recommandations des commissions. Les rapports des commissions ont été déposés aux instances et aux dates mentionnées précédemment.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis publics ont été publiés dans deux quotidiens montréalais afin d'annoncer la tenue des assemblées publiques. Les assemblées ont aussi été annoncées par le biais d'un affichage sur le site internet de la Ville de Montréal et via des manchettes Twitter et Facebook. Les rapports des commissions sont déposés sur la page internet des commissions permanentes du conseil : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)  
Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CÔTÉ  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-02-20

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux  
commissions



**Dossier # : 1146467001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Conseil Jeunesse , Direction                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil jeunesse de Montréal.                                                                                                                                                                                                                |

IL EST RECOMMANDÉ :

de déposer le rapport d'activité 2013 du Conseil jeunesse de Montréal.

**Signé par** Maxime TETRAULT **Le** 2014-02-24 17:04

**Signataire :** Maxime TETRAULT

Adjoint - présidence conseil  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146467001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Conseil Jeunesse , Direction                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil jeunesse de Montréal.                                                                                                                                                                                                                |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement au maire et au comité exécutif, de ses activités. Le présent rapport d'activité 2012 illustre sommairement l'ensemble des actions menées par le Conseil jeunesse pour le mieux-être des jeunes Montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0375 en date du 22 avril 2013 dépôt pour information du rapport d'activités 2012.  
CM 02 0777, en date du 23 septembre 2002 - adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

**DESCRIPTION**

Ce dixième rapport annuel rend compte des publications, activités et réalisations du Conseil jeunesse de Montréal de janvier à décembre 2013. L'ensemble témoigne de l'énergie continue qui anime ses membres dans leurs fonctions, leur passion et le dévouement dont ils font preuve au quotidien pour la défense et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Montréalais. Parmi les événements les plus significatifs de l'année 2013, il faut noter les célébrations du 10e anniversaire, qui a été l'occasion de faire le bilan de réalisations passées.  
L'année électorale a également incité le CjM à porter son attention et ses actions sur l'enjeu

de la participation citoyenne. En témoignent la publication de l'avis *CITÉ jeune, participe!* traitant de l'engagement citoyen des jeunes, l'organisation de la Journée des jeunes Montréalais, sous la forme du concours *Si j'étais maire*, la publication des revendications électorales auprès des candidats et candidates à l'élection municipale et enfin la diffusion des réponses des candidats à la mairie à différentes questions posées sur des enjeux jeunesse.

Le CjM a aussi apporté sa contribution à la réflexion sur le Plan de développement de Montréal et a déposé, lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal sur ce sujet, le mémoire *Un projet d'avenir pour la jeunesse montréalaise*.

Enfin, voilà plus d'un an et demi que le CjM est partenaire du journal Métro pour la publication de portraits de jeunes inspirants, engagés au sein de leur communauté. Les douze nouveaux articles publiés ont sans conteste démontré à quel point le projet s'est révélé fructueux pour la promotion de la jeunesse.

À la fin du document, le CjM présente ses perspectives d'action pour l'année 2014.

## **JUSTIFICATION**

Tel que stipulé dans son règlement, le Conseil doit déposer annuellement à l'Administration son rapport d'activité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes Montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rendre compte des actions du Conseil jeunesse de Montréal

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion du rapport au sein de l'Administration, des partenaires municipaux et du réseau des jeunes. Diffusion sur le site web du CjM et sa page Facebook.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin Crépeau  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Maxime TETRAULT  
Adjoint - présidence conseil

Le : 2014-02-24



**Dossier # : 1141887001**

|                                           |                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Division de la planification stratégique                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. |

Il est recommande de :

- Déposer le bilan des cinq années (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.
- Autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à acheminer le bilan au ministre de la Sécurité publique.

**Signé par** François SIM MASSÉ **Le** 2014-02-25 14:09

**Signataire :**

François SIM MASSÉ

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Sécurité incendie de Montréal , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141887001**

|                                           |                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Division de la planification stratégique                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Adopté en décembre 2008 par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en œuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique (MSP), telles que stipulées dans la Loi sur la sécurité incendie, adoptée en juin 2000. Le schéma de couverture de risques de la Ville de Montréal présente trois (3) grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

- Le volet PRÉVENTION
- Le volet INTERVENTION
- Le volet ALIMENTATION EN EAU

La Ville dispose d'un horizon de cinq ans pour leur mise en œuvre complète, soit la période 2009-2013. En vertu de l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie, la Ville doit adopter par résolution et transmettre au MSP, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie. Ci-joint, la correspondance entre la Ville et le MSP.

Le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour être conforme doit être complété sur la période 2009 à 2013 inclusivement. Bien que trois composantes le système de gestion intégrée des activités de prévention (SGIAP), la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ainsi que la réalisation d'une des sous-composantes du programme portant sur l'inspection périodique des risques plus élevés identifiés comme à compléter en 2014 (ou selon la disponibilité du financement pour le centre de formation), le niveau de service assuré par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) reste tel que visé par l'implantation du schéma et n'est en rien affecté par ce report.

C'est donc le projet SGIAP et la réalisation du programme 4 qui seront complétés dans l'année suivant les cinq ans initialement visés, qui fait que la conformité exigée sera atteinte

en 2014, soit avec une année de plus, il faut aussi noter que la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) est tributaire du financement et devra donc être reportée à une date ultérieure, les détails des reports intraschéma sont aussi identifiés dans le document ci-joint «SCR-SIM-Bilan 2013-Bilan 2009-2010-2011-2012-2013».

Les démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour reporter les éléments identifiés dans le document ci-joint «SCR-SIM-Bilan 2013-Reports demandés en 2014».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0199 - 20 juin 2013 - Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) modifié de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG13 0097 - 25 avril 2013 - Dépôt du bilan des activités 2009-2010-2011-2013 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

CG12 0062 - 22 mars 2012 - Dépôt du bilan des trois premières années (2009-2010-2011) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG11 0064 - 24 mars 2011 Dépôt du bilan des deux premières années (2009 et 2010) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique

CG08 0225 - 28 mai 2008 - Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

## **DESCRIPTION**

Ci-dessous, la description pour chaque volet.

### **Le volet PRÉVENTION**

Ce volet comprend :

- Les différents programmes d'inspections (bâtiments de catégorie de risques élevés et très élevés, des îlots à risques), d'avertisseurs de fumée, de bâtiments résidentiels les plus à risques où sont nos pertes de vies humaines et les risques élevés et très élevés sont terminés. Les objectifs sont atteints et dépassés. Le volet réglementation, approuvé par toutes les villes est terminé. Le programme 5, portant sur l'implantation d'activités de sensibilisation du public est elle aussi complétée.
- Cependant, le programme 1 : évaluation et analyse des incidents, ayant eu son financement accordé en 2011, sera repoussée jusqu'en 2014.



- Quant au programme 4 : Inspection périodique des risques plus élevés, la partie des plans d'intervention RUE (Règlement sur les urgences environnementales) sera aussi complétée en 2014

### **Le volet INTERVENTION**

Ce volet consiste de :

- La mise en place des ressources additionnelles est complétée (dont certaines en devancement) selon le plan initial déposé.
- Le dossier concernant les constructions de nouvelles casernes (les casernes # 59 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et # 32 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) est complété.
- Il faut toutefois noter que la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) est toujours en mode dialogue, en effet, des pourparlers portant sur la stratégie de financement sont actuellement en cours entre le SIM et l'Administration.

### **Le volet ALIMENTATION EN EAU**

Ce volet comprend :

- Le prolongement de l'aqueduc dans l'ouest de l'île assure une alimentation en eau pour les besoins opérationnels. Le volet ALIMENTATION EN EAU est donc complété selon l'échéancier fixé.
- La version détaillée du bilan est disponible en pièce jointe.
- La demande de report.

### **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Montréal doit adopter par résolution et transmettre au MSP, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ci-dessous, les étapes subséquentes :

1. L'acheminement du bilan des cinq années au MSP;
2. La poursuite des travaux visant la mise en œuvre des éléments prévus au schéma.
3. Le MSP doit procéder à l'analyse de la demande et des documents. Une réponse est donc attendue de la part du ministère concernant la demande de report.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francois POITEVIN  
Conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard LIEBMANN  
Assistant-directeur

Le : 2014-02-25